

VILLAGE DE TRAINECOURT

Communes de Mondeville et de Grentheville (Calvados)

Zone Industrielle de Mondeville-Sud

*Direction Régionale
des Affaires Culturelles
de Basse-Normandie*
DIRECTION DES ANTIQUITÉS
Hôtel de Banville
22, Rue Jean-Eudes
14000 CAEN

Rapport de la campagne de sondages dans les parcelles n° 8-46-49-51-57-59-60

Responsable d'opération : Marie-Claude Taupin

Dessins et plans : Jean-Marc Richard

Conseil scientifique : Claude Lorren

Caen, 1990

- VILLAGE DE TRAINECOURT -

Communes de Mondeville et Grentheville (Calvados)

Zone Industrielle de Mondeville-Sud

Rapport

de la

campagne de sondages dans les parcelles
n° 8-46-49-51-57-59-60

Responsable d'opération : Marie-Claude Taupin

Dessins et plans : Jean-Marc Richard

Conseil scientifique : Claude Lorren

-
Caen, 1990.
-

- SOMMAIRE -

<i>Prospection au sol</i>	p.7
<i>Les sondages</i>	p.9
Parcelle n°8	p.10
<i>Extension Sogena</i>	p.10
Parcelle n°51	p.12
Parcelle n°46	p.14
Parcelle n°59	p.21
Parcelles n°57-60	p.23
<i>Les chemins</i>	p.24
<i>La carrière</i>	p.29
<i>Les fosses et les fonds de cabane</i>	p.33
<i>Les fossés</i>	p.42
<i>Sépulture humaine</i>	p.43
<i>Sépulture animale</i>	p.45
Parcelle n°49	p.47
<i>Le chemin médiéval</i>	p.48
<i>Les fossés</i>	p.48
<i>Les fosses</i>	p.50
<i>Habitat</i>	p.51
Conclusion	p.54

MONDEVILLE - GRENTHEVILLE(14)-----
OPERATIONS DE SONDRAGE MENEES EN 1989

Une convention a été établie, à la fin de l'année 1988, entre l'ETAT, la CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE de CAEN et l'AFAN. Cette convention prévoit "la réalisation d'un programme de reconnaissances archéologiques portant sur les parcelles restant à aménager dans la Zone Industrielle de Mondeville-sud". La plupart de ces terrains sont situés sur la commune de Mondeville, les autres s'étendent sur la commune de Grentheville.

Le programme des opérations, pour l'année 1989, fixe à dix hectares "minimum" la superficie des terrains à étudier; ce qui, en termes clairs, signifie que si des parcelles s'avèrent stériles, et donc le travail plus rapidement effectué, quelques hectares supplémentaires pourraient s'ajouter aux dix premiers. Le calendrier théorique, et très optimiste, joint à la convention exprime de façon implicite que tous les terrains sont stériles, puisqu'il prévoit douze hectares terminés en septembre 1989 et vingt et un en février 1990, soit un total de dix-huit hectares pour l'année 1989. Un rythme difficile à tenir dès que des niveaux archéologiques sont décelés.

L'ordre de priorité des interventions est établi par la S.E.B.N., société qui commercialise les terrains de la zone industrielle de Mondeville-sud.

Les opérations de reconnaissances archéologiques réalisées durant l'année 1989 ont porté sur les parcelles suivantes :

--- Dans la zone I, les parcelles 46 et 51 recouvrant une superficie de 2,2 ha.

--- Dans la zone II, les parcelles 59, 60 et la partie est de la parcelle 57, soit une superficie de 6 ha.

--- La parcelle 8 d'une superficie de 2300 m², à la suite d'une demande de la S.E.B.N. en date du 21 juin 1989.

Auxquelles viennent s'ajouter 11600 m² dans la parcelle 49. Ce secteur remplace, à la demande de la S.E.B.N., deux hectares situés dans la zone III.

(Plan des zones sondées mécaniquement : Plan 1)

Les opérations de terrain ont été menées dans les délais prévus, et ce malgré la signature très tardive de la convention, le 6 avril 1989, et d'une mise à disposition encore plus tardive des moyens financiers prévus pour les sondages, la somme ayant été versée le 17 juillet 1989. Ces retards ont eu pour effet de surseoir à l'opération de sondage prévue pour le mois de mars dans la parcelle 60 et donc de reporter au mois d'avril le début des travaux.

En effet, l'emprise de la zone industrielle de Monderville-sud recouvre celle d'un habitat et de son finage, dont l'histoire s'étend depuis l'époque chasséenne jusqu'au XVe siècle de notre ère.

Depuis 1913, au cours d'opérations de natures diverses effectuées dans tout le secteur, sous forme programmée ou en urgence, différentes portions de cet habitat ont été mises en évidence :

-- dans la *Delle Saint-Martin* (commune de Monderville), où le capitaine Caillaud en 1913 et Cl. Lorren depuis 1978 ont mis au jour les substructions de l'église Saint Martin, son cimetière et de nombreux éléments (temple, habitats, constructions diverses en bois et en pierre, etc.) protohistoriques, gallo-romains et médiévaux;

-- dans la *Delle de Trainecourt* (commune de Grentheville), où, depuis 1987, Cl. Lorren et M. Cl. Taupin fouillent un hameau de maisons de pierre, disposées de chaque côté d'un chemin empierré et datées des XIIe - XVe siècles, ayant succédé à des habitats protohistoriques et gallo-romains;

-- dans la *Delle de la Hoguette* (commune de Monderville), voisine de la Delle Saint-Martin à l'ouest, où, en 1917, Jenny Caillaud a découvert des cabanes gauloises et gallo-romaines;

-- dans la *Delle du Thuillet* (commune de Monderville), où la toponymie puis les prospections de surfaces menées à di-

verses reprises par l'équipe du chantier de Mondeville-Grentheville ont permis de repérer la présence d'une *villa* gallo-romaine dans la partie nord de la parcelle;

-- à l'emplacement des trois premiers hangars de l'entreprise Hamelin (commune de Grentheville) où les travaux de construction ont détruit - sciemment et sans en avertir les autorités archéologiques - des fonds de cabanes protohistoriques dont seule la coupe de certaines a pu être étudiée, en 1983, à l'occasion d'un déplacement de certains membres de l'équipe travaillant alors dans la *Delle Saint-Martin*, à 500 mètres au nord, attirés par le résultat d'importants travaux de terrassement. Il a été détruit, dans ces mêmes travaux, sans avertissement et sans consultation préalable, un établissement gallo-romain - sans doute une *villa* - dont seules quelques fosses dépotoirs ont été observées et fouillées, en 1987 et 1988.

(Plan 2 : l'environnement archéologique).

Les résultats obtenus avec la photographie aérienne sont assez minces. Les survols qui ont eu lieu n'ont jamais détecté aucuns vestiges à l'emplacement du hameau de Trainecourt. Certaines maisons présentaient pourtant des murs en élévation d'une hauteur de 50 à 80 cm et leur niveau supérieur se situait juste sous les terres de labours. Néanmoins, un cercle protohistorique a été photographié au lieu-dit *La fosse au loup* et la *villa* du *Thuillet* a été vue en 1976 par Monsieur Guérin, propriétaire du champ, qui en a pris une

pelle la dédicace de l'église élevée au sein du village à la fin du VIIe ou au début du VIIIe siècle.

Ces agronymes se sont trouvés séparés à l'occasion du partage du finage de Trainecourt entre les paroisses voisines après le dépérissement de l'habitat.

Dans le cas présent, du fait de la grande taille des parcelles, cette étude n'a pas apporté grand chose de neuf, et aucun indice supplémentaire (Plan 3).

PROSPECTION AU SOL

Une prospection au sol a été effectuée systématiquement dans tous les terrains des zones I et II durant l'hiver 1988-1989. L'état de certains terrains les rend impropres à une prospection de surface; c'est le cas pour les parcelles 8, en herbe, et 49, en friche.

Dans la zone I, parcelles 46 et 51, on a noté à la surface du sol la présence de fragments de tuiles plates anciennes réparties sur toute l'étendue du terrain. Ces tuiles peuvent être aussi bien médiévales que modernes et sont donc, par elles-mêmes, indatables. A cette étape de la recherche aucune hypothèse quant à leur origine ne peut être avancée. On a également remarqué l'absence de tesson de céramique concernant ces périodes. Il a été noté aussi la présence de pierres de module moyen. Ces pierres, qui ne sont pas des débris du sol en place arrachés par les labours, sont très éparses dans la parcelle 51 et dans la partie sud de la parcelle 46, mais leur densité croît au fur et à mesure que, dans cette dernière, l'on progresse vers le nord. Enfin, il a été recueilli dans le tiers nord de la parcelle 46 des tessons de céramique

commune grise d'origine romaine, mais aucun fragment de tuile à rebord ou d'imbrex. Il est donc possible, dès cet instant, d'émettre l'hypothèse de l'existence d'un site archéologique à cet endroit.

Dans la zone II, parcelles 57, 59 et 60, les prospections de surface, faites à plusieurs reprises, se sont avérées totalement infructueuses dans tous les terrains situés au nord du chemin ancien de Grentheville à Caen. On a noté l'absence de tout vestige, même des plus modernes et seulement la présence de quelques pierres de taille moyenne très éparses. La partie sud de la parcelle 60, au sud du même chemin, est beaucoup plus riche en vestiges; cette caractéristique n'a rien d'étonnant étant donné que l'on s'approche alors de l'ancien hameau de Trainecourt. Le nombre de fragments de tuiles, de pierres et de tessons de céramique médiévale s'accroît vers le sud, la concentration est particulièrement importante dans les terrains situés au-dessus des maisons médiévales présumées.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces prospections au sol? Il est peut-être possible d'avancer l'hypothèse que, dans la zone s'étendant entre la partie du village abandonné de Saint Martin et le hameau disparu de Trainecourt il n'existe vraisemblablement aucune constructions en pierre, ni romaine, ni médiévale. Néanmoins, les résultats négatifs, en surface, ne sont pas toujours probants en matière de détection de sites archéologiques. En effet, certains sont difficilement décelables par cette méthode; c'est le cas des cimetières, des sites protohistoriques et préhistoriques, et surtout des établissements constitués de constructions en bois, et de beaucoup d'autres trop enfouis pour que les labours aient pu atteindre des vestiges.

Par contre, dans la parcelle 46, la présence de débris de tuiles plates, peut-être médiévales, n'est pas assez déterminante pour conclure à la présence d'une construction de cette époque. En effet, l'absence de céramique, les pierres présentes mais en nombre relativement restreint, et surtout l'aspect du sol qui reste très peu sale pourraient tout autant permettre de conclure à un apport autre, épandage de fumier par exemple. L'existence d'un site romain peu important, dans le tiers nord de la même parcelle, est beaucoup plus probable.

LES SONDAGES

L'opération de sondage à l'aide d'un engin mécanique a été faite dans toutes les parcelles, que celles-ci se soient révélées stériles ou non à la prospection au sol. Le but des sondages est de détecter les sites archéologiques non décelés par une autre méthode, de vérifier la présence des autres, de les identifier, d'essayer de les dater et enfin d'évaluer leur importance historique.

Les tranchées sont ouvertes avec une pelle mécanique avec un godet d' 1,20 mètre de large. Pour des raisons de commodité, l'orientation est déterminée par celle du parcellaire actuel de la zone industrielle de Mondeville-sud.

PARCELLE 8

Cette parcelle de 2300 m² a été explorée le 25 juillet 1989. Il a été ouvert trois tranchées orientée N.O.-S.E., d'une longueur d'environ 39 mètres et équidistantes les unes des autres de 15 mètres. Le chaussin est atteint à une profondeur de 0,48 m, vers le sud-est, à 1,10 mètre vers le nord-ouest. La présence d'un remblai récent de ce côté explique la différence d'épaisseur des sols superficiels. Les terres décapées se sont révélées absolument stériles.

EXTENSION SOGENA

La société SOGENA a projeté d'agrandir son hangar actuel vers le sud. Cette extension doit se faire vers le sud et utiliser la place du parking actuel. Des observations ont été faites dans les fosses de fondation rectangulaires creusées aux quatre angles du futur bâtiment et de place en place entre ces angles. Ces fosses étant destinées à recevoir des futurs plots en béton pour le soutien des superstructures métalliques.

On a noté la présence, sous le revêtement du parking, d'une importante couche de terre rapportée pour rendre la surface horizontale. Sous ce remblai, a été mise au jour une mince couche de limon en place d'environ 15 cm d'épaisseur

vers au sud-est et dont cette dernière augmente progressivement jusqu'à 50 cm vers le bâtiment actuellement en élévation, au nord-ouest. Les limons sont apparus totalement stériles.

PARCELLE 51

Dans ce terrain, couvrant, avec la parcelle 46, une superficie de 2,2 ha, les sondages ont été effectués au mois de décembre 1988. Il a été ouvert trois tranchées selon un axe N.O.-S.E.. La longueur de la première est de 85 mètres, les deux suivantes ont une longueur de 70 mètres, la présence d'un petit bosquet ayant empêché de mener les opérations plus avant. Les tranchées sont équidistantes les unes des autres de 15 mètres (Plan 4). On a noté la présence de morceaux de tuiles plates dans l'épaisseur du labour, ainsi que quelques pierres, mais la quantité n'était pas plus abondante que lors de la prospection au sol. Sous la couche superficielle, apparaît un limon stérile. Quelques silex taillés ont été recueillis dans les tranchées 1 et 2 à une profondeur moyenne de 50 cm. Un sol naturel, de couleur jaune, appelé "chaussin", est atteint à une profondeur d'environ 0,80 m. Deux fosses ont été localisées dans la tranchée 2. L'une est profonde de 1,80 m, son diamètre est de 60 cm. Elle est comblée de terre très brune et compacte dans sa partie supérieure et d'un mélange de terre brune et de terre jaune dans sa partie inférieure.. L'autre est profonde de 1,50 m, son diamètre est de 90 cm. Elle est entièrement comblée de terre très brune, compacte. Dans chacune des fosses, il a été recueilli, dans la terre brune, quelques tessons très petits et atypiques. L'ouverture des fosses se situe immédiatement sous le labour. Aucun de ces éléments n'est assez significatif pour permettre d'avancer une

datation. Néanmoins, il est possible de dire que l'horizon du sol où l'on a recueilli les quelques rares silex se situe à une vingtaine de centimètres sous le niveau supérieur des fosses.

Le décapage a confirmé que la présence des tuiles est dû à un apport extérieur.

(Pour l'implantation des tranchées se reporter au plan 4).

PARCELLE 46

Les sondages à la pelle mécanique ont été effectués durant le mois de décembre 1988 et le mois de janvier 1989. Au cours d'une réunion de terrain, le 27 janvier 1989, il a été décidé de procéder à un décapage plus important dans la zone qui a révélé le plus de vestiges, soit entre les tranchées 4 et 5. Le travail a été effectué du 6 au 8 mars 1989.

Sept tranchées ont été ouvertes dans cette parcelle selon une orientation N.E.-S.O.. Deux des tranchées ont été poursuivies sur toute la longueur de la parcelle afin de confirmer la stérilité du terrain dans sa partie sud-ouest. Un tronçon de 30 mètres a été tracé dans le prolongement de la tranchée 3, à l'extrémité sud-ouest, dans un but de vérification; le sondage s'est avéré stérile. Les autres tranchées ont une longueur variant de 50 à 85 mètres. Ceci provient du fait qu'il n'a pas été jugé utile de prolonger les sondages, dans une terre apparemment stérile, au-delà de 20 à 30 mètres de l'extrémité nord de la parcelle (Plan 4).

Dans toutes les parties qui se sont révélées stériles, les tranchées ont été décapées sur une profondeur d'environ 70 cm, avec tous les dix mètres, un sondage jusqu'au chaussin. Ce dernier apparaît à une profondeur de 80 à 90 cm. Dans les zones où des vestiges ont été mis au jour, il a été décidé de rester au niveau archéologique pour des raisons dont il sera fait état plus loin.

L'écartement entre les tranchées a varié en fonction des résultats du décapage et des possibilités du terrain. Il varie de 12 à 20 mètres (Plan 4).

Les opérations de décapage dans les deux premières tranchées ont mis en évidence un niveau d'occupation diffus à une profondeur d'environ 40 cm. Cette couche est constituée d'une terre brune légèrement grisâtre dans laquelle se trouvent ^a quelques pierres de très petit module ainsi que de nombreux débris de calcaire. Il n'a été recueilli que deux ou trois tessons de céramique datés de l'époque romaine - à l'extérieur de la zone des vestiges - pour l'ensemble d'une surface qui représente environ 5000 m² dans la partie nord-est de la parcelle. Cette couche paraît avoir une épaisseur, autant qu'on puisse en juger après de simples travaux de repérage, de 5 à 10 cm. Les couches sous-jacentes sont constituées de limon stérile jusqu'au chassin. Ce niveau d'occupation n'a été repéré dans la tranchée 3 que sur quelques mètres de longueur. Il a été vu dans toutes les autres tranchées à la même profondeur, mais sur des longueurs variables. Il se trouve à la même altitude que les structures mises au jour dans les tranchées 4 à 6. Il est donc possible de considérer que c'est à cette profondeur que se situait le niveau d'occupation de l'établissement correspondant et il a semblé inutile de procéder au décapage des couches sous-jacentes stériles. Des vérifications ont été faites de place en place et ne sont pas venues infirmer ces résultats.

Une seule structure a été repérée au niveau du chassin dans la tranchée 2 (Plan 4). Il s'agit d'un fossé dont le comblement de terre brune ne se différencie pas du limon environnant. On peut noter également qu'aucun vestige ne signale le

tracé du fossé dans les couches supérieures. Ce fossé suit un axe nord-sud et n'a pas été vu dans la tranchée 1.

Dès l'ouverture de la tranchée 4, à son extrémité nord, il a été mis au jour, immédiatement sous la couche de terre végétale, une zone de pierres d'un module assez important, sur une longueur de 2,30 mètres environ. Un décapage vers l'est, correspondant à un agrandissement de la tranchée, a permis de dégager l'ensemble de la couche de pierres (Structure 1- tranchée 4, plan 5). Cette structure couvre une surface grossièrement rectangulaire de 3,60 m dans l'axe N.O.-S.E. et de 2,30 m dans l'axe N.E.-S.O.; les limites en sont assez régulières au nord et à l'est et très irrégulières au sud (Phot.2). Il semble que de ce côté les pierres soient venues recouvrir une couche de terre noire. Il est impossible, dans l'état actuel des travaux, de définir la nature de cette structure, néanmoins l'aspect général permet d'envisager plutôt l'hypothèse d'une zone de rejet. Cependant, on a pu observer plusieurs fois dans le secteur de fouille de la *Delle Saint-Martin* des cas où des bâtiments ne se signalent plus, après la destruction de leurs murs et la récupération de la majeure partie des matériaux, que par des zones de pierres d'éboulis affectant un plan oblong très irrégulier. La proximité de la rue bordant la parcelle laisse penser que l'établissement de celle-ci, dans les années 80, a pu entraîner la destruction d'une partie de l'habitat correspondant.

Dans l'emprise de la tranchée, juste après la zone de pierres, vers le sud, est apparue une terre très noire contenant de nombreuses coquilles de moules et des tessons de céramique gallo-romaine (Structure 2- tranchée 4, plan 5). La limite sud-ouest, très nette dans la terre brune, présente une

direction semblable à celle du fossé repéré dans la tranchée 2. La limite nord-est, de même direction, disparaît en partie sous la couche de pierre (Phot.3). Il est loisible de penser que l'on est ici en présence d'une section de ce même fossé vers le nord (Plan 4). En effet, il est fréquent sur le site, quand un fossé passe à proximité d'un habitat, que son comblement soit constitué en partie par des déchets de cuisine. Lors de l'élargissement vers l'est, on a noté que la couche noire disparaissait vers le sud et que la terre brune ne permettait plus, comme c'est souvent le cas, de suivre le tracé éventuel du fossé.

Un décapage entrepris entre les tranchées 4 et 5 a mis au jour, à une profondeur d'environ 40 cm, une couche de terre brun-grisâtre contenant des déchets d'occupation. Une zone paraît nettement plus grise, et pourrait correspondre à l'emplacement d'un habitat.

Le décapage dans la tranchée 5 a mis en évidence, sur une longueur de six mètres, un niveau de petites pierres arrondies (Phot.4), tassées de façon compacte par endroit et quelques unes de modules plus gros et aux angles plus vifs. Ce niveau, dont les limites restent très incertaines, semble se poursuivre vers le sud sur quelques mètres, puisque, lors de l'élargissement vers le sud-est, il a été de nouveau mis au jour quelques petites zones de pierres présentant le même aspect (Structure 1- tranchée 5, plan 6). Bien que la structure, très instable, ait souffert du décapage mécanique, il ne semble cependant pas que cet empierrement ait jamais été continu. En effet, des tessons de céramique commune gallo-romaine, dont certains appartenant à une même cruche à pâte rouge dégradable, ont été recueillis sur ce niveau, aussi bien

sur les lambeaux d'empierrement que sur le sol alentour. Celui-ci présente d'ailleurs une densité de débris de terre brûlée et de charbons de bois assez importante.

A 35 mètres au sud-ouest de l'extrémité nord de la tranchée est apparue, à une profondeur d'environ 40 cm, une surface de terre très sale dans laquelle se distinguait une fosse de terre noire de forme circulaire, d'environ 1,50 m de diamètre, (Structure 2- tranchée 5, plan 6, Phot.5). Cette fosse est creusée de 45 cm dans le limon puis dans le chaussin. Le remplissage a livré des tessons de céramique commune d'époque gallo-romaine (Planche 1), et de la céramique sigillée dont un fragment important d'une coupe décorée à la barbotine de forme Dragendorff 36, et qui peut être datée de la fin du II^e siècle (Planche 2). Dans l'état actuel des sondages, il n'a pas été possible de mettre cette structure en relation avec un quelconque habitat.

A une dizaine de mètres au sud-ouest de la fosse précédente, il a été mis au jour un niveau dont l'aspect de la terre ne se distingue en rien du limon environnant mais riche en pierres et en tessons de céramique gallo-romaine. Un élargissement effectué de chaque côté de la tranchée n'a pas permis d'identifier cette structure qui paraît s'étendre bien au-delà des limites du décapage (Structure 3- tranchée 5, plan 6). L'hypothèse qu'il puisse s'agir d'un fossé pourrait être retenue et confirmée par un décapage jusqu'au chaussin ce qui permettrait d'en déterminer l'orientation. En effet, la nature des terres de comblement ne permet pas de différencier celles-ci du contexte environnant et donc d'en trouver les limites exactes à un niveau supérieur.

Dans la tranchée 6 sont apparus deux calages de poteaux faits de pierres de module moyen (Plan 7). Aucun niveau d'occupation n'a pu, dans l'emprise de la tranchée, être mis en relation avec ces structures. Aucun tesson de céramique n'a été recueilli dans cette tranchée.

Le niveau d'occupation de l'ensemble des structures mises au jour présente un pendage d'environ 2 % vers le nord-est, sensiblement équivalent au pendage actuel, ce qui situe l'altitude de la structure la plus au sud-ouest à 80 cm au-dessus de la route et du rond-point modernes situés au nord et au nord-est.

La nature des structures et l'aspect de la couche d'occupation générale permettent de penser soit que nous sommes là sur les marges d'un site beaucoup plus vaste et détruit en partie depuis longtemps par la rue et les constructions industrielles, ou bien que nous sommes en présence d'un établissement annexe, peu important et à finalité agricole, qui aurait pu dépendre, par exemple de la villa du *Thuillet* située à 400 mètres au nord.

Une réunion de chantier a eu lieu le 9 mars 1989 avec les représentants de la mairie de Mondeville et de la S.E.B.N.. Au cours de celle-ci les possibilités de fouille de ce secteur ont été expressement étudiées. Une convention devait être proposée dès le 20 mars par la Direction des Antiquités afin que celle-ci puisse être signée pour le 1er avril, la fouille devant débuter à cette date et se poursuivre pendant trois mois. L'assurance qu'une fouille devait être entreprise à brève échéance rendait superflue la poursuite de la fouille sur l'espace partiellement dégagé dans le cadre de l'opération de sondage. La surface de la zone à fouiller avait été estimée à

2000 m² environ. Aucune suite n'a été donnée à ce projet et le terrain a été vendu depuis, sans que l'hypothèque archéologique ait été préalablement levée.

Si une fouille s'avèrait définitivement impossible, il serait nécessaire de procéder au moins sur ce secteur à quelques vérifications supplémentaires de façon à préciser davantage la nature des vestiges mis en évidence.

PARCELLE 59

Les sondages dans cette parcelle ont été effectués au mois de juillet 1989. Six tranchées ont été ouvertes suivant une orientation S.O.-N.E., et sur une longueur de 63 mètres. L'écartement entre les tranchées est d'environ trente mètres. La nécessité d'ouvrir des sondages selon un maillage plus serré ne s'est pas fait sentir, ceux-ci s'étant révélés à peu près stériles. Une tranchée perpendiculaire aux six autres a été ouverte selon un axe S.E.-N.O.. Le décapage a été poursuivi jusqu'au chaussin qui a été atteint à une profondeur variant de 1 à 1,20 mètre. Deux structures seulement ont été mises au jour. On a mis en évidence dans l'angle nord de la parcelle, à une profondeur de 40 cm, une zone de terre noire compacte comprenant de nombreuses traces de charbons de bois et de terre rougie. Ce niveau, qui n'a livré aucun matériel, se poursuit sur une dizaine de mètres de longueur. Cette structure avait déjà été repérée dans la paroi nord d'une tranchée creusée pour la pose d'un égout le long de la future rue Niepce dans les années 1982-1983.

Dans la tranchée 15, le décapage a mis au jour un fossé (Plan 25). La nature du comblement, qui ne se différenciait pas du sol environnant, n'a pas permis de repérer les limites du fossé aux niveaux supérieurs. Néanmoins, quelques pierres et un important dépôt de coquilles de moules, mis en évidence à une profondeur de 50 cm, ont permis de reconnaître l'emprise du fossé à 40 cm au-dessus du chaussin. Le fossé a une orien-

tation N.E.-S.O. et sa largeur, au niveau du chaussin, est de 60 cm. Quelques tessons de céramique commune gallo-romaine permettent de dater la structure de cette époque. Ce fossé est probablement la suite d'un fossé semblable, fouillé sur le site de Saint-Martin en 1983.

(Pour l'implantation générale des tranchées se reporter au plan 8).

PARCELLES 57 ET 60

Ces parcelles, dont la numérotation représente un futur découpage de la zone industrielle, sont actuellement d'un seul tenant et couvrent une surface totale d'environ huit hectares. Deux hectares, dans la partie nord-ouest, ont été sondés mécaniquement en 1988. Des tranchées, distantes de quinze mètres, y ont été ouvertes et se sont révélées totalement stériles. Aucun objet, aucun matériel, aucune pierre, os, céramique ou coquillage n'a été rencontré et le limon présentait une coloration absolument uniforme. Néanmoins, à la lumière de l'expérience acquise dans les sondages qui ont suivi, il est possible d'admettre que des fossés, qui ne sont repérables qu'au niveau du chaussin car leur remplissage ne se différencie aucunement du limon environnant, aient pu échapper aux investigations en 1988. En effet, bien que les sondages aient été poursuivis jusqu'à des profondeurs variant de 60 à 80 cm, ils n'ont atteint le chaussin que de place en place, ce qui expliquerait que des structures de ce type aient pu totalement passer inaperçues.

Les sondages dans les six hectares restants ont été effectués d'avril à septembre 1989. Il a été décidé d'ouvrir les tranchées jusqu'au chaussin afin d'acquérir l'assurance de n'avoir rien négligé pour repérer toutes les structures possibles. Un peu plus de trois kilomètres de tranchées, orientée N.E.-S.O. (Plan 8), ont été ouverts sur une profondeur variant de 0,70 à 1,20 mètre. Une distance de 15 mètres sépare chacune

des neuf premières tranchées. Ensuite le maillage, moins régulier, a été guidé par la nature des vestiges mis au jour. Quelques sondages de vérification ont été effectués en décembre 1989.

Différents type de structures ont été mis au jour :

- des chemins
- une carrière
- des fossés
- des fosses et des fonds de cabane
- une sépulture humaine
- une sépulture animale

Il serait fastidieux d'énumérer et de décrire les structures tranchées par tranchées. Les plans 12 à 25 présentent les différentes structures mises au jour dans chacune d'elles. Le plan 8 restitue toutes ces structures pour l'ensemble des deux parcelles.

LES CHEMINS

Un chemin, dont la direction générale est N.N.O.-S.S.E., a été identifié dans la première tranchée. Il est apparu sous la forme de zones de pierres plus ou moins grosses mais toutes présentant des surfaces arrondies et usées. Certaines disposées à chant gardent sans doute le souvenir d'une ancienne ornière (Plan 12, phot.6).

Ce chemin a été repéré dans toutes les autres tranchées, (Plan 8). Il n'a pas été possible de le fouiller systématiquement. Néanmoins, on a pu observer qu'il était recouvert d'un empierrement dont ne subsiste plus, dans la majorité des cas,

que deux bandes de petites pierres tassées et usées marquant les bords. Ceci est dû probablement au fait que ce chemin présentait, au moment de son utilisation, un profil très bombé, (Phot.7) et que la profondeur à laquelle il a été mis au jour varie de 30 à 35 cm seulement. Ce qui autorise à penser que les labours ont écrété la partie centrale.

Dans certains cas, l'empierrement a entièrement disparu, et le tracé du chemin ne se signale que par une abondance de pierres et de débris calcaires. Tel a été le cas dans la tranchée 2, (Plan 13), où l'on a poursuivi le décapage jusqu'à une profondeur de 60 cm sans observer autre chose que des pierres arrondies, de modules divers, éparses. Dans la tranchée 12, (Plan 22), une grande partie de l'empierrement a été conservé car à cet endroit le chemin se trouve à une profondeur de 42 cm, hors d'atteinte des charrues, (Phot.7).

La largeur du chemin est, autant qu'on puisse en juger, d'environ 2,40 mètres. Il est bordé de chaque côté par un fossé large de 0,90 à 1 mètre. Cette largeur s'est avérée constante partout où il a été possible d'observer les fossés, mais la distance séparant les deux fossés ne paraît pas fixe. Dans les deux premières tranchées, il est tout à fait possible que les tronçons de fossés situés à environ huit mètres au nord du chemin, et qui mesurent respectivement 0,90 et 1 mètre de large, indiquent le tracé du fossé nord, le chemin étant à cet endroit très près du fossé sud. Dans la tranchée 6 (Plan 17-1), le chemin paraît centré par rapport aux deux fossés, alors que, dans la tranchée 12 (Plan 22), le bord nord du chemin se trouve sur l'extrême bord sud du fossé nord. La même disposition a été observée en 1983 lors de la fouille effec-

tuée sous l'emprise actuelle du bâtiment de la S.E.F.O.P.(Phot.8).

L'observation des couches sous-jacentes à l'empierrement permet de penser que, dans son premier état, le chemin devait exister seulement sous la forme d'un chemin de terre. En effet, diverses salissures, de petites pierres et de nombreux débris de calcaire font pencher pour cette hypothèse.

Le chemin peut être daté de l'époque gallo-romaine. Des tessons de céramique commune de cette époque ont été recueillis aussi bien sur l'empierrement que dans la terre de comblement des fossés, ainsi que dans les couches sous-jacentes à l'empierrement. La céramique n'est cependant pas très abondante; la fouille de certains secteurs des fossés n'a livré que de rares pierres et, dans quelques cas, les terres de remplissage se sont avérées stériles. Il ne semble pas, dans l'état actuel des recherches, que ce chemin soit antérieur à l'époque gallo-romaine, mais le problème peut être envisagé.

On a vu ci-dessus que le chemin était, dans son dernier état, contenu entre deux fossés. Il est peut-être possible de penser que des fossés qui ont été observés dans les tranchées 5 à 14 (Plan 9), et dont les tracés paraissent parallèles au chemin, ont pu, à un moment donné, border un ancien tracé du chemin, celui-ci étant alors seulement un chemin de terre. Les divagations de chemins, surtout dans une zone de plaine, sont chose courante. Néanmoins, on remarque qu'il n'y aurait eu alors qu'un seul fossé du côté sud, ce qui n'est pas impossible. Ceci pourrait encore mieux expliquer le déplacement du

chemin vers le nord puisque, de ce côté, rien ne pouvait le fixer. On remarque aussi que l'origine des divagations semble se situer à l'intersection avec un autre chemin d'orientation est-ouest (Plan 9).

Le chemin paraît avoir été abandonné à la fin de la période romaine. En effet, aucun élément des périodes postérieures n'a été recueilli, ni sur son emprise, ni aux alentours. A l'endroit où il est le mieux conservé, dans la tranchée 12, il était recouvert d'une couche de terre brune stérile d'environ 10 à 15 cm d'épaisseur. Il a été recueilli à la surface de cette couche un petit fragment d'ardoise verte qui pourrait provenir des éléments de couverture de l'église de Saint-Martin située à l'ouest et construite à la fin du VIIe siècle. Pour conforter l'hypothèse de datation, on peut également signaler qu'un chemin empierré en usage à l'époque gallo-romaine a été fouillé sur le site de Saint-Martin. Son orientation permet de penser qu'il se dirigeait vers la voie principale mise en évidence dans les tranchées et l'on a pu constater que, lui aussi, n'était plus en usage au haut Moyen-Age.

Deux fossés, orientés est-ouest et distants d'environ 7 mètres, ont été mis en évidence au niveau du chaussin dans la tranchée 6 (fossés 1 et 2, plan 17-1). Ces fossés ont été de nouveau repérés dans la tranchée 7 (fossés 1 et 2, plan 18). Puis, plus loin vers l'ouest, seul le fossé sud semble se prolonger dans les tranchées 10, où il paraît avoir été creusé deux fois (fossé 1, plan 21), et 12 (fossé 1, plan 22), et bien qu'il n'apparaisse pas dans la tranchée 13, il a été re-

péré dans les sondages intermédiaires et dans la tranchée 17 (Plan 10). Ce fossé est large de 1 mètre dans les tranchées 5 et 6, de 60 cm dans la tranchée 7, et de 30 cm dans tranchées 10 et 12. Au-delà sa largeur s'accroît de nouveau jusqu'à atteindre plus d'un mètre dans le sondage le plus à l'ouest. Le fossé nord n'apparaît que dans les tranchées 6, 7 et 8. Sa largeur est de 60 cm dans les deux premières et de 40 cm dans la dernière. Dans les tranchées suivantes son tracé n'a plus été remarqué. Aucun des fossés n'a été vu dans la tranchée 9. Si même on élimine l'hypothèse d'une interruption provisoire, pour une entrée par exemple, il est loisible de penser que ces fossés, dont le comblement ne se différencie en rien du limon environnant, n'ont pas été creusés dans le chaussin à une profondeur constante sur la totalité de leur parcours. Dans le cas présent, la variation de l'emprise des fossés dans le chaussin peut éventuellement étayer ce fait. Seul le fossé sud a été observé dans le limon sur une longueur de quelques mètres, dans la tranchée 17, car les couches supérieures contenaient d'assez nombreuses pierres et un morceau de meule de granit.

L'hypothèse d'un chemin de terre croisant la voie principale selon une orientation est-ouest (Plan 9) est d'autant plus intéressante que ce chemin semble mener, vers l'ouest, à une structure très profonde, que ses caractéristiques, dans l'état actuel des observations, entraînent à interpréter comme une carrière. Le chemin semble se poursuivre, vers l'ouest, au-delà de la zone d'extraction.

Un fossé mis au jour dans la tranchée 1 et que l'on a reconnu dans les tranchées 2 et 3, semble bien confirmer que ce

chemin de terre se poursuivait aussi en direction de l'est, au-delà de son intersection avec le chemin empierré (Plan 9). Il est donc possible que la carrière ait été creusée sur le bord d'un chemin déjà existant.

Il n'a pas été possible d'observer la zone de croisement des deux chemins, celle-ci se trouvant en dehors du tracé des tranchées; elle demeure donc à l'état d'hypothèse sur les plans.

Un des éléments du fossé a été fouillé dans la tranchée 5 et a livré de très petits tessons de céramique commune gallo-romaine. Il est logique d'admettre, puisque que le chemin empierré et la carrière appartiennent à cette période, que ce chemin de terre, qui semble les relier puisse être également daté de la même époque. Cependant, il n'est pas possible de dire, dans l'état actuel de la recherche, si l'un des deux chemins est antérieur à l'autre ou si ils sont contemporains. Aucune trace du chemin lui-même n'a été observée entre les deux fossés dans l'emprise restreinte des tranchées. Néanmoins, étant donné le faible enfouissement de la voie principale, il est possible de penser que la surface du chemin de terre, située sans doute à profondeur semblable, a été détruite par les labours.

LA CARRIERE

Une zone de terre brune, mêlée de pierres de différents modules, de fragments de tuiles à rebords et de quelques tessons de céramique commune gallo-romaine, a été mise au jour dans la tranchée 13, à 45 m de son extrémité sud et à une pro-

fondeur de 30 cm. Dans cette même tranchée, le décapage poursuivi jusqu'au chaussin a permis de mettre en évidence les limites de cette zone qui s'étend sur une longueur de vingt mètres. Dans la tranchée 16, est apparue une zone de même nature, mais sur une longueur de huit mètres seulement. Une tranchée (17) perpendiculaire aux deux précédentes a été ouverte afin de déterminer l'emprise totale de la structure. On a pu ainsi constater, après avoir mis en évidence les limites dans les principales directions, que cette aire de terre brune a une forme grossièrement triangulaire et couvre une surface d'environ 250 m² (Plan 10).

La structure signalée par cette couche mêlée de déchets paraissant être creusée dans le chaussin, il a été procédé à un sondage au point de rencontre des tranchées 13 et 17. A cet endroit une rupture dans la roche en place a été atteinte, à une profondeur de 3,10 mètres à l'aplomb de la paroi sud-est de la tranchée 13. La roche entaillée présente une pente vers le nord-ouest et la profondeur atteint 3,60 mètres deux mètres plus loin (Phot.9). La pente se poursuit au-delà et le fond de la structure n'a pas été atteint. Le niveau supérieur de la roche en place apparaît à une profondeur de 1,05 mètre dans la tranchée 17, à 5 mètres au sud-est du sondage.

Il semble bien que l'on puisse interpréter cette structure comme étant un lieu d'où l'on a extrait de la pierre à l'époque gallo-romaine, probablement à des fins de construction. La proximité de plusieurs habitats antiques dans les environs immédiats permettent peut être d'étayer cette hypothèse (Plan 10-1).

L'excavation paraît avoir été entourée d'un fossé de clôture. On a mis celui-ci en évidence dans les tranchées 16 et 17, et dans les sondages intermédiaires effectués entre les tranchées 12 et 13 et les tranchées 13 et 16 (Phot.10). Ce fossé court à une distance d'environ 5 à 6 mètres des bords de la carrière, pour autant qu'on puisse en juger d'après les tronçons mis au jour dans les différents sondages. Le fossé se rapproche des extrémités ouest et est de l'excavation. La jonction de ce fossé avec celui du chemin a été vue, pour le tracé est, dans le sondage 12 C (Plan 10); il est permis de supposer qu'une jonction semblable s'effectue pour le tracé ouest. Le manque de temps, dans le cadre imparti pour cette campagne de sondages n'a pas rendu possible cette vérification.

La largeur du fossé est d'environ 80 cm au niveau du chaussin. Le creusement paraît ne pas avoir été régulier sur tout son parcours. En effet, si certains tronçons entament le chaussin d'environ 25 cm, d'autres n'ont été repérés que grâce à une trace plus humide et plus sombre joignant deux portions creusées plus profondément (Sondage 12 A-plan 10, Phot.11). Le fossé n'est, en général, pas observable dans le limon, les terres de comblement étant de même nature que le matériau dans lequel il a été creusé et ne contenant que quelques rares pierres. Seul le tronçon apparaissant dans la partie ouest de la tranchée 17 a été observé dans le limon, car le comblement, à cet endroit était constitué de terre brune mêlée de nombreuses pierres de modules divers.

Si le fossé isole complètement la carrière, il faudrait rechercher l'entrée de celle-ci vers le nord-ouest, c'est-à-

dire du côté du chemin. Cette hypothèse semble la plus logique, mais demande bien sûr vérification car la trace du fossé sud du chemin, à l'endroit où il longe la carrière, a été observée dans le sondage intermédiaire entre les tranchées 13 et 16 (Phot.12).

Vers l'est, une très grosse pierre plate a été mise au jour dans la tranchée 12 (Plan 22). Cette pierre présente en son centre un trou carré, large de 16 cm, destiné probablement à recevoir un poteau de bois. Elle est calée par des pierres de modules moyens, de façon à se trouver en position parfaitement horizontale (Phot.13). Il est possible de penser qu'il s'agit là d'un élément faisant partie d'un système de levage destiné soit à extraire la pierre du fond de la carrière, soit à charger des chariots. En effet, la pierre est située non loin du chemin de terre venant de la voie principale (Plan 10). Une couche d'occupation de terre grise s'étend au sud de la pierre.

Il faut souligner qu'il n'a, pour le moment, été mis au jour aucun déchets de taille, aucune zone pierreuse, enfin aucune aire de travail particulière qui aurait pu indiquer une activité liée au façonnage sur place des matériaux extraits. On peut, à ce propos, émettre deux hypothèses : soit il n'a été extrait que des pierres à l'état brut, "plaquette" provenant du niveau de décomposition superficiel de la roche mère ou bien ^{des} moellons non équarris - les bâtiments du haut-empire mis au jour sur le site voisin de Saint-Martin ont été construits avec ces matériaux -, soit l'aire de travail se trouve entre les tranchées 10 et 12, au sud de la grosse pierre, et n'a pu être vu. Néanmoins, il reste que, dans tous

les cas, il devrait exister une zone de rejet. On ne peut imaginer que toutes les pierres, quelles que soit leur qualité et leur taille, aient été systématiquement chargées pour être emmenées au loin, sans laisser de déchets au sol.

La carrière a dû se combler progressivement dès l'époque romaine. En effet, il a été recueilli de la céramique commune gallo-romaine aussi bien dans les couches supérieures que près de la roche en place, à une profondeur de 3,60 mètres, avec, à ce niveau, de nombreux os animaux.

LES FOSSES ET LES FONDS DE CABANE

Un certain nombre de fosses sont apparues au décapage, à une profondeur d'environ 40 cm. Leur remplissage de terre noire plus au moins mêlée de brun permet de les repérer dans les couches supérieures, mais ne permet pas d'en déterminer les limites exactes qui restent encore très floues à ce niveau. Il a donc été nécessaire de poursuivre le décapage jusqu'au chaussein. Ce n'est qu'à ce niveau que les fosses peuvent être nettement délimitées grâce à un contraste de couleur plus tranché.

Les fosses peuvent être classées en deux catégories :

- des petites fosses circulaires ou oblongues.
- des fosses beaucoup plus vastes dont l'emprise dans les tranchées est de deux à quatre mètres de longueur.

Les premières sont représentées sur le plan général et ne nécessitent aucun commentaire particulier, sauf, peut-être, que la plupart de celles qui ont été fouillées n'ont livré au-

cun matériel. Seul un silex taillé a été recueilli dans l'une d'elles (Phot.14).

Les secondes sont plus intéressantes. Selon la façon dont elles sont coupées par les sondages, elles présentent soit deux bords opposés parallèles, soit deux bords presque perpendiculaires l'un à l'autre. Certaines paraissent associées à un petit fossé comblé, le plus souvent, d'une terre d'aspect identique à celui du comblement de la fosse. Enfin, quatre d'entre elles ont présenté des traces de feu, dans l'une sous forme de blocs de terre brûlée épars, dans les trois autres sous forme de foyers bien localisés (Phot.15).

La plupart de ces structures se situent près du carrefour des deux chemins, deux autres ont été mises au jour dans la tranchées 13 au nord du chemin de terre et de la carrière.

Les structures fouillées dans l'emprise des premières tranchées n'ayant pu apporter de réponse sur leur destination, il a été décidé de procéder à un élargissement dans la tranchée 13 afin d'étudier plus particulièrement deux de ces fosses dont une présentait un foyer paraissant de grande taille.

La structure 1 est apparue, au décapage mécanique, dans la tranchée 13 (Plan 23-2), au niveau du chaussin, sous la forme d'une fosse comblée de terre grise et noire que semblait avoir recoupé un fossé comblé d'une terre argileuse très rougeâtre (Phot.16). Le foyer de la structure 2 est apparu à une profondeur de 40 cm, soit 20 cm au-dessus du chaussin. Ce foyer se trouvait au centre d'une bande de terre assez rougeâtre, large d'environ trois mètres. Un petit fossé comblé de

terre grise, large de 50 cm, paraissant lui être associé, se trouvait à 1 mètre au sud-ouest (Plan 23-2)

Lors du dégagement vers l'est de la structure 2 aucune limite précise n'étant réellement visible, le décapage mécanique a été arrêté au niveau supérieur du foyer (Phot.17) dans l'espoir de recueillir quelques vestiges qui auraient permis une datation, ce qui n'a pas été le cas.

Le décapage manuel a été poursuivi jusqu'au chaussin. C'est à ce niveau que sont vraiment apparues les limites de la structure et qu'il a été possible de l'identifier. Il s'agit d'un fond de cabane de forme oblongue mesurant, dans l'axe nord-sud 4,40 mètres, et dans l'axe est-ouest 3,60 mètres. Dans la moitié est de la cabane, se trouve un important foyer de plan ovalaire long d'un mètre dans son axe nord-sud et de 60 cm dans son axe est-ouest (Structure 2-tranchée 13, plan 24), (Phot.18). Cette partie de la cabane est creusée de 40 à 50 cm dans le chaussin, la zone qui est située sous le foyer restant plus haute d'une dizaine de centimètres.

Le comblement du fond de cabane était constitué, pour les couches inférieures, d'environ 20 cm d'une terre brun-jau-nâtre stérile qui semble avoir été rapportée à l'intérieur aussitôt le creusement terminé pour régulariser le fond (Phot.19); des traces de feu ont été observées à la surface de cette couche. Les couches supérieures, de terre brun-rougeâtre, contiennent de nombreux petits fragments de terre brûlée provenant du foyer. Le remplissage du fond de cabane a dû être progressif car l'action du feu a rougi les matériaux de surélévation du sol, toujours au même endroit, sur une hauteur d'environ 35 cm.

Dans la moitié ouest de la cabane, une banquette de chaussin, d'environ 1,20 mètre en son centre et s'amincissant vers le sud et le nord, avait été ménagée par les constructeurs. Une partie légèrement surcreusée, large d'environ 70 cm, est située juste en face du foyer. Ce creux pourrait être le résultat de l'usure du chaussin à l'endroit où l'on avait l'habitude de s'asseoir ou de s'accroupir, près du feu.

Un fossé, large de 50 cm, est ménagé en arrière de la banquette. Le creusement en est irrégulier. La partie nord s'abaisse en pente douce vers la zone du foyer, la partie sud est creusée de 20 à 40 cm. Le comblement était constitué de terre noire. Un trou de poteau, d'un diamètre de 25 cm et d'une profondeur de 30 cm, a été observé dans ce secteur. Les marques probables de deux autres sont visibles sur le bord de la fosse correspondant à la cabane, mais ils n'ont pas été creusés jusque dans le chaussin (Phot.20). La partie centrale, large d'un mètre, paraît avoir été ménagée pour permettre l'accès à l'intérieur, et se situe sensiblement à la même altitude que la banquette de chaussin (Structure 2-tranchée 13, plan 24, Phot.21).

Aucun élément matériel n'a été recueilli dans l'emprise de la fouille.

La structure 1 présente le même aspect (Phot.22). Ses dimensions, au niveau du chaussin sont de 4 m dans l'axe est-ouest et de 3 m dans l'axe nord-sud (Structure 1-tranchée 13, plan 24). Aucune trace de foyer n'a été observée. Le remplissage est constitué, pour les couches inférieures, d'un mélange de terre brune et noire aussi bien dans le fossé que dans la partie la plus large. Cependant, dans la moitié sud, les

couches supérieures étaient constituées de terre brune très rougeâtre.

Un certain nombre de structures observées dans l'emprise des tranchées peut être, autant que l'on puisse en juger, rattaché à ce type de cabane. Ces structures sont apparues comme des zones de terre noire et brune, large d'environ 2 m, présentant des limites parallèles, et paraissant associées à des petits fossés, larges d'environ 60 à 80 cm, situés à une distance d'environ 1 à 1,20 m. Les opérations de décapage, de la partie la plus large, ont mis au jour une structure excavée, creusée d'environ 40 à 50 cm et paraissant être un fossé. Or, si l'on examine la structure 2 de la tranchée 13, il est possible de se rendre compte que le fond de cabane est apparu, dans l'emprise de la tranchée, exactement sous le même aspect. On peut admettre que ces cabanes, si on peut les considérer comme telles, sont orientées est-ouest, leur largeur étant d'environ 4 à 5 m. Le comblement présente aussi des analogies avec celui des deux cabanes de la tranchée 13. La partie supérieure des structures est comblée de terre noire mêlée de brun, avec, dans certains cas, des blocs de terre rougie (Structure 1- tranchée 9, plan 11), la couche sous-jacente est constituée de terre brun-jaunâtre.

Deux de ces structures ont été fouillées dans l'emprise des tranchées :

---- la structure 1-tranchée 4 (Plans 11 et 15). Dans l'emprise de la tranchée, la zone la plus importante a une largeur d'environ 3 m, la banquette de chaussin 1 m et le fossé s'élargit de 70 cm à 1m. Ceci donne une largeur totale d'environ 5 m.

couches supérieures étaient constituées de terre brune très rougeâtre.

Un certain nombre de structures observées dans l'emprise des tranchées peut être, autant que l'on puisse en juger, rattaché à ce type de cabane. Ces structures sont apparues comme des zones de terre noire et brune, large d'environ 2 m, présentant des limites parallèles, et paraissant associées à des petits fossés, larges d'environ 60 à 80 cm, situés à une distance d'environ 1 à 1,20 m. Les opérations de décapage, de la partie la plus large, ont mis au jour une structure excavée, creusée d'environ 40 à 50 cm et paraissant être un fossé. Or, si l'on examine la structure 2 de la tranchée 13, il est possible de se rendre compte que le fond de cabane est apparu, dans l'emprise de la tranchée, exactement sous le même aspect. On peut admettre que ces cabanes, si on peut les considérer comme telles, sont orientées est-ouest, leur largeur étant d'environ 4 à 5 m. Le comblement présente aussi des analogies avec celui des deux cabanes de la tranchée 13. La partie supérieure des structures est comblée de terre noire mêlée de brun, avec, dans certains cas, des blocs de terre rougie (Structure 1- tranchée 9, plan 11), la couche sous-jacente est constituée de terre brun-jaunâtre.

Deux de ces structures ont été fouillées dans l'emprise des tranchées :

---- la structure 1-tranchée 4 (Plans 11 et 15). Dans l'emprise de la tranchée, la zone la plus importante a une largeur d'environ 3 m, la banquette de chaussin 1 m et le fossé s'élargit de 70 cm à 1m. Ceci donne une largeur totale d'environ 5 m.

---- la structure 1-tranchée 9 (Plans 11 et 20). Dans l'emprise de la tranchée, la partie la plus large mesure environ 2,20 m, la banquette de chaussin 1,45 m et le fossé 80 cm, soit une largeur totale de 4,45 m (Phot.23).

La structure 1-tranchée 7 (Plans 11 et 18), non fouillée, s'étendant sur une longueur de 3,60 m, présente, au décapage, le même aspect que les précédentes. La zone la plus large mesure environ 1,90 m, le fossé associé 70 cm et la banquette de chaussin 1,10 m environ. Il est probable qu'il s'agit là d'un fond de cabane du même type que ceux qui ont été fouillés dans la tranchée 13

Il est peut-être possible également de rattacher à ce type de fond de cabane deux structures qui ont été, dans un premier temps, considérées comme des fossés. Il s'agit de la structure 1-tranchée 3 (Plans 11 et 14), large de 3,40 m, qui se présente dans la tranchée sous la forme de deux fossés séparés par une banquette de chaussin large d'environ 80 cm. Le plus petit des fossés mesure 1 m, et le plus grand 1,60 m (Phot.24).

On remarque que toutes ces structures présentent, dans le sens de la largeur, une partie comblée de terre noire et brune, sensiblement égale à la partie composée d'une zone de chaussin et d'un petit fossé dont le comblement est, dans la plupart des cas, de même nature.

Un certain nombre de fosses présentent, dans le chaussin, des limites soit parallèles, soit orthogonales. Un fossé est présent non loin de ces structures :

- structure 2-tranchée 4 (Plans 11 et 15)
- structure 1, 2 et 3-tranchée 5 (plans 11 et 16-1)
- structure 4-tranchée 6 (plans 11 et 17-2)

La structure 2-tranchée 5 a fait l'objet d'une fouille dans l'emprise de la tranchée. Au décapage, on a mis en évidence une zone très cendreuse contre la paroi est de la tranchée, et de nombreuses traces de charbon de bois.

La structure est creusée d'environ 50 cm dans le chaus-sin. La paroi nord présente une pente sur 80 cm. La paroi ouest est plus verticale, 20 cm sont suffisants pour atteindre le fond; le foyer est localisé de ce côté.

Le remplissage était constitué d'une couche de terre noire et brune, d'environ 30 cm d'épaisseur, sur toute la hauteur de laquelle apparaît le foyer - signe d'un remplissage progressif - et d'une couche sous-jacente de terre brun-jaunâtre.

Un fossé, large d'un mètre, orienté nord-sud, est situé à 2 m au nord-est (Phot.25)

La structure 3-tranchée 5 (Plans 11 et 16-1) a également été fouillée. Il semble que l'on ait là l'extrémité sud-est d'une cabane orientée N.O.-S.E.. La structure est creusée d'environ 45 cm dans le chaus-sin. Ses parois descendent en pente jusqu'au fond.

Le remplissage de terre brune mêlée de terre noire des couches supérieures reposait sur une terre brun-jaunâtre. Quelques traces de charbons de bois ont été observées dans les couches supérieures.

Le fossé situé au nord-est est probablement celui du chemin de terre, on le retrouve dans les tranchées suivantes. Un fossé au sud-ouest, large de 90 cm et profond de 35 cm, est situé à moins de 50 cm de la cabane (Phot.26).

Bien que le manque de temps n'ait pas permis un élargissement de la zone et donc d'avoir une vision complète de ces structures, il semble que l'on soit, autant que l'on puisse en juger, en présence de fonds de cabane. On ne peut qu'émettre des hypothèses quant à la forme de ces structures. Il peut s'agir soit de fonds de cabane du même type que ceux fouillés dans la tranchée 13, soit de fonds de cabane rectangulaires. Deux fonds de cabane de ce type ont été fouillés durant la campagne 1988-1989 sur le secteur de Trainecourt (Phot.27).

Sur la présence du fossé qui paraît être associé à ces cabanes, on peut dès à présent émettre deux hypothèses quant à son rôle : il peut s'agir soit d'un fossé de protection contre les ruissellements, soit d'un fossé de clôture.

Une série de structures présentent, dans l'emprise des tranchées, des bords parallèles et on peut envisager qu'il s'agisse de fonds de cabane :

-- structure 2-tranchée 6 (Plan 17-1) dont la longueur dans la tranchée est de 3,60 m.

-- structure 2-tranchée 3 (Plan 14) dans laquelle on a mis au jour un foyer.

Pour ce qui est de l'interprétation de certains éléments mis en évidence dans telle ou telle tranchée (limites angulaires, comblements de terre noire ou brune, etc.) on comprendra que les rédacteurs de ce rapport ne puissent exciper des

analogies qu'ils présentent avec des structures fouillées - elles - intégralement pour, dans l'état actuel des travaux, les confondre a priori dans une même identification. De trop nombreuses vérifications s'imposent encore...

Sur le plan 11, on a groupé sous la rubrique "fonds de cabane de type 1", outre les deux structures fouillées dans la tranchée 13, des structures qui, dans l'emprise des tranchées paraissaient présenter les mêmes caractéristiques. Dans la rubrique "fond de cabane de type 2" on a groupé celles des structures pouvant éventuellement s'apparenter soit à des structures oblongues du type des fonds de cabane d'époque gallo-romaine fouillés à Trainecourt (Phot.27), soit au type 1, mais avec un fossé proche pouvant servir de clôture. La troisième rubrique regroupe toutes les structures pour lesquelles la part des hypothèses demeure trop importante, bien que l'une d'entre elle paraisse posséder un foyer (structure 2- tranchée 3, plan 11).

L'indigence des vestiges rend difficile une datation précise. Cependant, quelques tessons de céramique commune gallo-romaine ont été recueillis :

---- structure 2- tranchée 3, plan 14 : un tesson à pâte rouge dégradable et une anse de même nature appartenant sans doute à une cruche, un fragment de tuile, un anneau de fer.

---- structure 2-tranchée 5, plan 16-1 : un bord de pot à pâte grise, et une lame de silex

---- structure 3-tranchée 5, plan 16-1 : un tesson à pâte grise

---- structure 1-tranchée 13, plan 23-2 : un tesson à pâte grise

Les structures 1, dans les tranchées 1, 4 et 9 n'ont livré chacune qu'un silex taillé.

(Toutes ces structures peuvent être repérées facilement sur le plan 11).

Il s'agit souvent de céramique de médiocre qualité. On peut faire observer que, mis à part les quelques silex taillés recueillis çà et là, la céramique présente un ensemble cohérent puisqu'elle peut, dans sa totalité, être attribuée à l'époque gallo-romaine. En effet, aussi bien sur le chemin empierré, dans les fossés bordant les deux chemins, que dans les différents fonds de cabane et la carrière il n'a jamais été recueilli de céramique d'une autre période. Il est donc permis de conclure, sans grand risque, que l'ensemble de ces structures appartient à la période gallo-romaine; ce qui ne sous-entend pas contemporains. En effet, la chronologie relative de tous ces éléments reste à déterminer.

La présence de quelques silex dans les fonds de cabane ne peut permettre de dater ces dernières d'une période préhistorique, et ce d'autant plus que leur attribution chronologique permet de les échelonner sur plusieurs époques. Il faut d'ailleurs ajouter que ces objets, ramassés alors au hasard, ont été utilisés fréquemment, pour des usages divers, tout au long des périodes historiques.

LES FOSSES

Hormis les fossés des chemins, on a mis en évidence des fossés dont le tracé n'a été observé que dans une seule tranchée. On ne peut, dans l'état actuel des observations, qu'émettre des hypothèses. Il est possible d'y voir les limites d'un parcellaire ancien. En effet, certains de ces fos-

sés sont parallèles ou perpendiculaires au chemin empierré (Plan 8).

Un de ces fossés présentent un arrondi dans l'emprise de la tranchée : fossé 3-tranchée 6, plan 17-1.

On peut, à son sujet, émettre l'hypothèse d'un fossé en relation avec un fond de cabane et que, dans ce cas, celui-ci pourrait se situer non loin, dans la zone non atteinte par les sondages.

Deux autres fossés présentent un angle droit dans l'emprise des tranchées, il pourrait s'agir, dans ce cas, de fossés de clôture, entourant une unité d'exploitation constitué de construction en bois que le maillage des tranchées n'a pas permis de recouper :

-- fossé 1-tranchée 2, plan 13

-- fossé 1-tranchée 5, plan 16-2

SEPULTURE HUMAINE

Dans la tranchée 10 (Plan 21), il a été mis au jour la partie inférieure d'un squelette humain qui reposait pratiquement au niveau du chaussin. L'élargissement du sondage vers le nord a permis de dégager l'ensemble de la sépulture (Phot.28). Les limites de la fosse ne sont pas visibles dans le limon, car son comblement est de même nature que celui-ci. Pour cette raison, le décapage mécanique a été arrêté à 15 cm au-dessus du chaussin.

La sépulture est orientée grossièrement nord-sud, suivant un axe parallèle au chemin empierré qui passe à cinq mètres à l'est. Elle est séparée de cette dernière par le fossé est du chemin.(Plan 21).

Le squelette repose en décubitus dorsal, les bras le long du corps. La présence de gros clous et de crampons de fer autour du crâne, du corps et à l'emplacement des pieds sont autant d'indices qui permettent de penser que l'individu a été enterré dans un cercueil cloué.

De nombreux petits clous de bronze se trouvaient au niveau inférieur du corps. Une grande partie d'entre eux ont, malheureusement, été bousculés par l'engin mécanique. Néanmoins, il a été possible d'observer l'emplacement des autres. Ceux-ci étaient répartis de façon dense entre le bord ouest de la fosse et le fémur droit, et quelques uns au niveau des tibias. La position des clous restés en place a pu être relevée. Certains étaient placés la tête en bas, dont un sous le tibia droit, d'autresse présentaient la tête en l'air. Un des clou conservait sous la tête un petit fragment de matériau brun-noir, filandreux, épais qui paraissait être du cuir décomposé; une petite zone d'environ 10x4 cm de même nature a été, pour analyse, prélevée près du tibia droit. Il est possible de penser que ces clous décoraient soit un vêtement de cuir, soit une couverture de selle dans laquelle on aurait enveloppé le mort.

La fosse est creusée dans le limon et n'entame le chaus-sin que de quelques centimètres (Photo 28).

L'individu enterré là ne porte aucun élément datable. Les quelques tessons de céramique commune recueillis dans les couches inférieures peuvent éventuellement permettre de dater cette sépulture de l'époque romaine, sans plus de précision. De surcroît, le fait que la tombe et la voie romaine aient la même orientation pourrait suggérer que l'une et l'autre sont contemporaines.

Aucune autre sépulture n'a été découverte dans les tranchées environnantes, ni dans l'élargissement. Il semble donc que cette sépulture puisse être considérée comme étant une inhumation isolée sur le bord d'une voie. Le cas n'est pas unique.

SEPULTURE ANIMALE

Dans l'emprise de la tranchée 2 (Plan 13) à une distance de 60 m environ de l'extrémité sud-ouest, l'engin mécanique a mis au jour, à une profondeur d'environ 40 cm, la moitié d'une fosse orientée N.O.-S.E.. Celle-ci contenant des ossements animaux, on a décidé un élargissement vers le nord-ouest.

La fosse mesure 1,10 m dans son axe nord-ouest et 0,60 m dans son axe sud-est. Elle est creusée d'environ 80 cm dans le limon puis dans le chaussin qu'elle entame de 20 cm.

Après le décapage des couches supérieures, on a mis au jour le squelette d'un très jeune animal, un bovin, en connexion anatomique. Celui-ci était couché sur le flanc gauche, la tête renversée, les pattes reposant sur le bord sud-ouest de la fosse (Phot.29).

Le remplissage de la fosse était constitué, pour les couches supérieures, d'une terre brune mêlée de taches jaunes. Ces dernières proviennent, très vraisemblablement, du fait que le creusement de la fosse a entamé le chaussin. Les terres de comblement autour de l'animal avait une teinte grise due, sans doute, à la décomposition du corps. Un tessou de céramique gallo-romaine a été recueilli dans la fosse au niveau du squelette.

Il est permis de rapprocher cette sépulture animale de celles mises au jour pendant la campagne de fouille 1988-1989

dans le secteur de Trainecourt. En effet, une fosse contenant deux bovins reposant sur le flanc, tête renversée, a été mise en évidence dans l'emprise d'un fossé gaulois. Le comblement de la fosse, composé de terre grise, a livré de nombreux tessons de céramique d'époque romaine.

PARCELLE 49

Les sondages dans cette parcelle ont eu pour but de déterminer exactement l'emprise du hameau médiéval dont la fouille avait été commencée en février et mars 1987 et interrompue sur l'ordre du préfet. Les tranchées ont été implantées selon un maillage assez serré, tous les douze mètres.

Les six premières tranchées ont une longueur totale de 110 mètres, les quatre suivantes ont une longueur variant de 50 à 70 m. Les dernières mesurent de 7 à 20 m. La présence d'un cordon de terres de déblais a empêché de mener les opérations de sondage plus avant vers le nord. Des sondages de vérification ont été effectués les 4 et 5 janvier 1990

Le chaussin a été atteint à des profondeurs très variables. En effet, de nombreux déblais de terre avaient été étalés sur cette parcelle et avaient rehaussé, par endroit, la surface du sol de plus de 50 cm. Néanmoins, on peut évaluer que l'épaisseur du limon en place varie de 0,80 à 1 m.

On a déterminé avec précision les limites de l'emprise du hameau médiéval dans cette parcelle (Plan 26).

En outre, il a été mis au jour les structures suivantes :

- un chemin médiéval
- des fossés
- des fosses
- un habitat protohistorique

LE CHEMIN MEDIEVAL

On a repéré, dans les tranchées 4 à 6 (Plans 29 à 31), un chemin empierré, d'époque médiévale. Celui-ci, large d'environ 4 m, est le prolongement du chemin reconnu durant les campagnes de fouille en 1987 et 1988. Il est daté de la même période que le hameau qu'il traverse.

LES FOSSES

Une série de quatre fossés, parallèles et orientés est-ouest, a été observée dans la tranchée 6, (Phot.30, plan 31); dans la tranchée 5, seuls les deux fossés les plus au sud apparaissaient (Plan 30). Les couches supérieures du remplissage de ces fossés ont été observées à une profondeur de 40 cm. En effet, le comblement composé de terre noire, se signalait par une trace plus sombre dans le limon et par de nombreuses pierres de différents modules. La largeur de trois de ces fossés, au niveau du chaussin, varie de 30 à 60 cm. Le fossé le plus au sud est large d'environ 1,50 m et ses bords, présentant une pente assez faible, paraissent avoir été empierrés. De nombreuses petites pierres arrondies, disposées sur les bords, ont été mises en évidence dans la section de ce fossé qui a été mise au jour dans la tranchée 5 (Plan 30). L'hypothèse d'un petit chemin empierré n'est pas à exclure. En effet, seul le niveau supérieur a été fouillé ce qui ne permet pas d'apporter ici une conclusion définitive. Aucun des fossés n'a été repéré dans la tranchée 4.

Tous ces fossés ont livré de la céramique gallo-romaine.

Deux fossés parallèles, orientés N.O.-S.E., ont été mis au jour dans les tranchées 2 à 6 (Plans 28 à 31). Ces fossés dont les tracés sont tantôt séparés, tantôt confondus, ont été repérés à une profondeur de 40 cm. En effet, bien que le remplissage soit composé de terre brune, identique au limon environnant, de nombreuses pierres de module moyen et quelques très grosses, des dépôts de coquilles de moules et des os animaux signalaient le tracé des fossés dans les couches supérieures. Il n'est pas possible, dans l'état actuel des travaux, de déterminer la chronologie relative de ces fossés. Néanmoins, il est possible de dire qu'ils appartiennent à l'époque gallo-romaine, puisque quelques tessons de cette époque ont été recueillis dans leurs remplissage.

Une autre série de fossés a été mise au jour dans les tranchées 8 à 10 (Plans 32 et 33). Ceux-ci sont de même orientation que les deux fossés précédents, leur remplissage est identique, avec cependant moins de pierres. Dans ce cas aussi, il est possible de penser que ces fossés étaient destinés à limiter d'anciennes parcelles.

Un fossé a été mis en évidence au niveau du chaussin, à une profondeur de 85 cm, dans le décapage mécanique effectué entre les tranchées 4 et 5. La partie dégagée se présente en demi-cercle (le décapage mécanique n'a pu être terminé, faute de temps). La largeur du fossé est de 1,10 m, dans la section située au nord, et de 40 cm, dans la section située à l'est. A cet endroit il semble n'avoir pas été creusé très profondément dans le chaussin. Son tracé n'a pas été remarqué dans la

tranchée 5. Le diamètre extérieur du cercle complet, autant qu'on puisse en juger, est d'une dizaine de mètres. Le comblement de terre noire, mêlée de terre rougeâtre, présente des traces de charbons de bois et de terre brûlée. La présence de quelques petites pierres éparses a été notée. La section sud-ouest du fossé a été recoupée à l'époque gallo-romaine par celui des deux fossés parallèles décrits ci-dessus situé le plus au nord (Plan 34). La terre à l'intérieur du cercle est d'une nature différente du limon brun-jaunâtre situé à l'extérieur, elle est beaucoup plus rouge et compacte. L'aspect extérieur de cette structure pourrait faire penser à un enclos ou à un tertre funéraire protohistorique. Néanmoins, seul un décapage total de la surface intérieure du cercle peut permettre de l'identifier avec certitude.

Un fossé présentant un comblement de même nature a été mis au jour dans la tranchée 3 (Plan 29). Sa largeur, au niveau du chaussin est de 1,10 m. Il semble nettement incurvé, il est également souhaitable d'envisager le dégagement complet du fossé afin de déterminer si celui-ci présente aussi une forme circulaire.

LES FOSSES

Plusieurs fosses, comblées de terre brune et noire, ont été mises au jour dans la tranchée 3 (Plan 29). On ne peut rien en dire dans l'état actuel des travaux.

Des fosses comblées de terre brune, mais contenant des pierres, des os animaux, des coquillages divers et des charbons de bois ont été mises en évidence dans les tranchées 1 et 8 à 10. Aucune n'a pu être fouillée. Cependant l'une d'elles a

été entièrement dégagée dans la tranchée 10, un décapage manuel a mis en évidence un crâne et quelques os longs d'origine animale. Il est donc tout de même possible de penser qu'elles s'apparentent à la fosse, contenant le squelette en connexion anatomique d'un jeune bovin, fouillée dans la tranchée 2 de la parcelle 60.

Une fosse, large de 2 m et longue de 3 m, est apparue au décapage dans la tranchée 6 et son extension vers l'est. Le remplissage, au niveau des couches supérieures, est constitué de terre brune contenant quelques très grosses pierres, des coquilles de moules et des charbons de bois. La structure, de forme oblongue, est orientée N.O.-S.E.. Deux tessons de céramique commune gallo-romaine y ont été recueillis. On peut, dès à présent penser qu'il s'agit d'un fond de cabane de l'époque gallo-romaine. En effet, les fonds de cabane de cette période qui ont été fouillés sur le site de Saint-Martin présentent la même orientation et certains ont des dimensions semblables.

HABITAT

Il a été mis au jour, dans la tranchée 1, à une profondeur de 50 cm, une zone de terre brune qui ne se différenciait du limon environnant que par la densité de charbons de bois qu'elle contenait. Les limites de la structure n'étant pas visibles à ce niveau, on a décidé de poursuivre le décapage mécanique jusqu'au chaussein. Il est apparu une zone, d'environ 7,50 m vers le nord-ouest et de 6 m vers le sud-est, délimitée par deux lignes dont les directions semblaient grossièrement perpendiculaires.

Un élargissement vers le nord-ouest a permis de mettre en évidence une très vaste structure excavée. Bien que les niveaux supérieurs soient, dans l'emprise de la structure, ponctués de nombreux charbon de bois, les limites ne sont parfaitement visibles qu'au niveau du chaussin (Plan 27). En effet, le comblement de terre brun-jaune est de même nature que le limon, il ne différencie que par cette concentration de charbon de bois et la présence de quelques rares pierres.

On aurait, bien sûr, pu délimiter, assez précisément, l'emprise de la structure dans le limon, dès une profondeur de 50 cm, en observant à ce niveau l'aire de repartition des charbon de bois. On a jugé, que la rareté du matériel recueilli dans ces couches, épaisses de 30 cm, ne nécessitait pas d'envisager une fouille minutieuse de celles-ci. D'autant que, lors du décapage dans la tranchée, on avait observé que le niveau où la densité des charbons de bois était très forte, se situait à environ une dizaine de centimètres au-dessous du niveau supérieur du chaussin. En effet, le décapage manuel, de quelques mètres carrés dans l'emprise de la structure, a permis de mettre en évidence, à ce niveau, un sol d'occupation, avec de très nombreux charbons de bois et fragments de terre rougie.

Dans le tracé de la tranchée, la structure est creusée de 35 cm dans le chaussin. Le bord nord présente un pendage assez abrupt. A la base de cette pente, un surcreusement, d'environ 40 cm de large, pourrait bien indiquer l'emplacement d'une sablière destinée à supporter un mur en torchis. Quelques traces humides et circulaires semblent signaler la présence de trous de poteau (Plan 27). Une longue trace humide traverse la structure du nord-est au sud-ouest, il pourrait

s'agir d'un fossé postérieur. Deux tessons de céramique, non tournés, qui peuvent appartenir à une époque préhistorique où protohistorique, ont été recueillis, ainsi que quelques silex, dans le secteur décapé manuellement.

On peut dès à présent penser que l'on peut être en présence d'un bâtiment d'habitation d'une de ces deux périodes. La largeur serait de 6,80 m environ. Dans l'axe longitudinal, il n'a pu être dégagé que sur 8 m. La longueur pourrait atteindre au moins 12 m.

Il est nécessaire de procéder à une fouille complète afin de vérifier toutes ces hypothèses. Il faut envisager le décapage de la zone afin de dégager les deux extrémités de la maison. Une grande partie de l'habitat gaulois ayant été détruit sans observations archéologiques lors de la construction des hangars Hamelin, situés de l'autre côté de la rue actuelle, l'observation détaillée de cette construction offrirait une chance inespérée de pouvoir étudier une structure ainsi préservée. La fouille pourrait, d'autre part, permettre de procéder à des comparaisons utiles avec des séries de trous de poteau, d'origine sans doute gauloise, mises au jour pendant la campagne de fouille d'urgence 1988-1989 sur le site de Trainecourt, et dont les niveaux d'occupation correspondant aux structures auxquelles ils appartenaient avaient été détruits par les habitants du hameau médiéval.

CONCLUSION

Au terme de cette campagne de sondage, et sans mésestimer des conclusions d'ordre historique, notamment en matière de peuplement et d'occupation du sol sur la longue durée, auxquelles elle peut d'ores et déjà conduire, on ne peut que souligner les limites de ce type d'opérations. Il est souvent difficile d'interpréter certaines structures telles qu'elles apparaissent dans l'emprise de tranchées mesurant 1,20 m de large. En effet, on ne peut juger d'une structure que si celle-ci présente, précisément dans le tracé de la tranchée, des éléments déterminants, tels que des bords parallèles pour des fossés, un empiérement pour un chemin ou encore un foyer pour un fond de cabane, etc. Il est bien évident que pour les autres structures la part des hypothèses reste élevée. Des élargissements, afin de vérification ne peuvent être, dans le cadre d'une campagne de sondage, que limités. En effet, dans les parcelles 57 et 60, il a été effectué six semaines de décapage mécanique, sur une longueur de plus de trois kilomètres de tranchée, et il ne peut avoir été question de procéder systématiquement à de telles vérifications sur tous les points posant problèmes. Le temps nécessaire n'a malheureusement pas été calculé pour cela lors de la rédaction de la convention entre toutes les parties prenantes. Il faut réfléchir à ce problème pour organiser dans des conditions plus satisfaisantes le travail à venir sur les autres parcelles à sonder car menacées par l'extension de la zone industrielle de Mondeville-Sud.

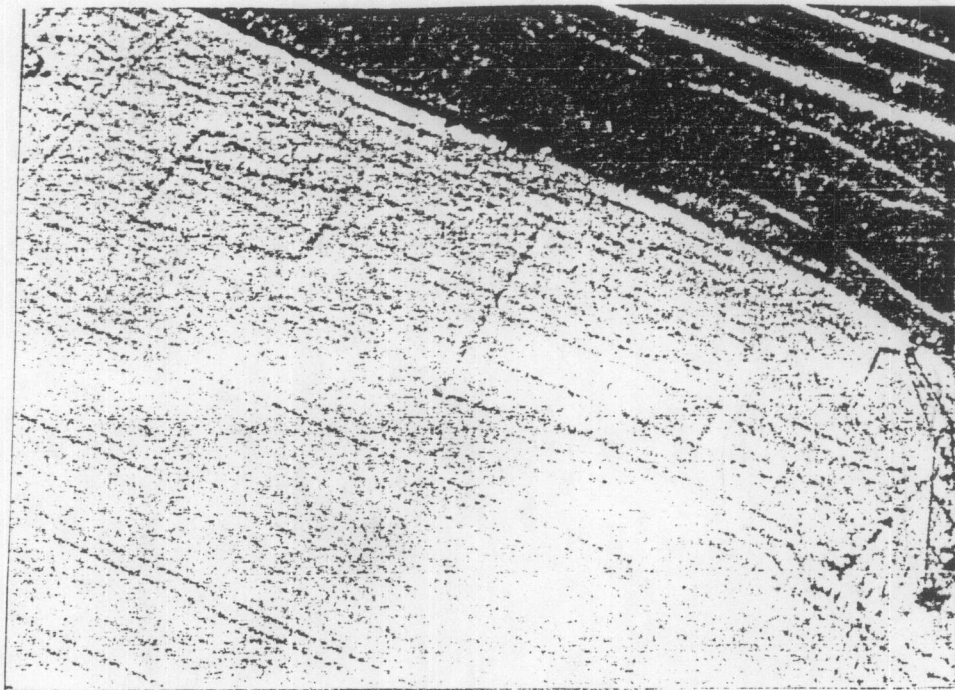


PHOTO 1 : La villa du "Thuillet". Photographie prise en 1976
par Mr Guérin, exploitant de la parcelle



PHOTO 2 : La zone de pierres, vue du sud-est. Tranchée 4 et son extension vers le sud-est, parcelle 46



PHOTO 3 : La terre noire du fossé et la zone de pierres, vus du sud-ouest, dans l'emprise de la tranchée 4, parcelle 46.



PHOTO 4 : Les restes de l'empierrement, vu de l'ouest. Celui-ci, très instable, a beaucoup souffert des décapages mécaniques et manuel. L'éclairage est mauvais, la terre est de couleur brune avec de nombreux fragments de charbons de bois et de terre rougie. Tranchée 5, parcelle 46



PHOTO 5 : La fosse telle qu'elle est apparue dans le limon,
vue de l'ouest. tranchée 5, parcelle 46



PHOTO 6 : Le chemin dans la tranchée 1 vu du sud-ouest. Au premier plan, pierres à chant marquant sans doute une ornière. La partie centrale de l'empierrement a disparu, seuls les bords subsistent. Parcelle 60



PHOTO 7 : L'empierrement du chemin conservé dans la tranchée 12, vu du nord-est. Au premier plan, la limite du fossé est bordant le chemin. Parcelle 57



↑
pierre qui sert de repère pour le
caler sur photo du rapport 1130 (photo n°2)

PHOTO 8 : Le chemin à son arrivé dans l'emprise de
l'excavation de la S.E.F.O.P., vu du nord. Fouille C. Lorren
en 1983.

Ribet



PHOTO 9 : L'excavation vue du nord-ouest. Tranchées 13 et 17,
parcelle 57



PHOTO 10 : Le fossé dans la tranchée 16 et son extension vers le nord-ouest, vu du sud-est. Dans l'angle et sur le côté droit de la photo, la terre brune de la carrière. Parcelle 57



PHOTO 11 : Le fossé dans la tranchée 12 C (au fond) et son annexe vers le sud-ouest, vu du sud-ouest. A l'arrière plan, dans l'emprise de la tranchée 12 C, la petite banquette indique la profondeur du creusement du fossé dans le chaussin. Parcelle 57



PHOTO 12 : Au premier plan, la terre brune du comblement de la carrière, avec à l'arrière plan le tracé du fossé bordant le chemin de terre, vus du sud-ouest. Sondage intermédiaire entre les tranchées 13 et 16, parcelle 57



PHOTO 13 : La pierre mise au jour dans la tranchée 12, vue du nord-ouest



PHOTO 14 : Une des nombreuses fosses mises au jour dans
l'emprise des tranchées, vue du nord-est



PHOTO 15 : Le foyer mis au jour dans le fond de cabane, vu du nord-ouest. Structure 2, tranchée 13, parcelle 57



PHOTO 16 : La structure 1, tranchée 13, dans l'emprise de la tranchée, vue du sud-ouest. Parcelle 57



PHOTO 17 : La structure 2, tranchée 13, après l'élargissement vers l'est, vue du sud-ouest. A ce niveau, les limites, vers le nord-est, restent encore imprécises. Parcelle 57



PHOTO 18 : Le fond de cabane, structure 2, tranchée 13, à un niveau intermédiaire du décapage, vu du nord-ouest. Parcelle 57



PHOTO 19 : Le fond de cabane à un niveau intermédiaire du décapage, vu du sud-ouest. A l'est, le comblement de terre brune de la zone la plus large. A l'ouest, la terre grise de la zone la plus étroite. Structure 2, tranchée 13, parcelle 57



PHOTO 20 : Les trous de poteau de l'extrémité sud-ouest, vus
du nord-ouest. Structure 2, tranchée 13, parcelle 57



PHOTO 21 : Le fond de cabane tel qu'il se présente dans le chaussin, vu du sud. Au centre de la partie est, la zone centrale, moins creusée, au-dessus de laquelle était située le foyer. A l'ouest - en haut et à gauche de la photo - la zone la moins creusée du "fossé". structure 2, tranchée 13, parcelle 47



PHOTO 22 : La structure 1, tranchée 13, vue du sud-ouest. La banquette est le résultat d'un décapage mécanique un peu trop violent. Parcelle 57



PHOTO 23 : La structure 1, tranchée 9, vue du nord-est. Au premier plan, le fossé présentant deux surcreusements pouvant être l'emplacement de trous de poteau. Parcelle 57



PHOTO 24 : La structure 1, tranchée 3, vue du sud-ouest.
Parcelle 60



PHOTO 25 : La structure 2, tranchée 5, à un niveau intermédiaire du décapage, vue du sud-ouest. A l'arrière plan, le fossé qui paraît lui être associé. Parcelle 60



PHOTO 26 : La structure 3, tranchée 5, vue du nord-est. A l'arrière plan, le fossé. Parcelle 60



PHOTO 27 : Un des fonds de cabane de la période gallo-romaine mis au jour sur le site de Trainecourt pendant la campagne de fouille 1988-1989



PHOTO 28 : La sépulture mise au jour dans la tranchée 10, vue
du sud-est. Parcelle 57



PHOTO 29 : La sépulture animale mise au jour dans la tranchée 2, parcelle 60, vue du sud-est



PHOTO 30 : Les fossés mis au jour dans l'emprise de la
tranchée 6, parcelle 49, vus du nord-est. Au premier plan, les
deux fossés parallèles

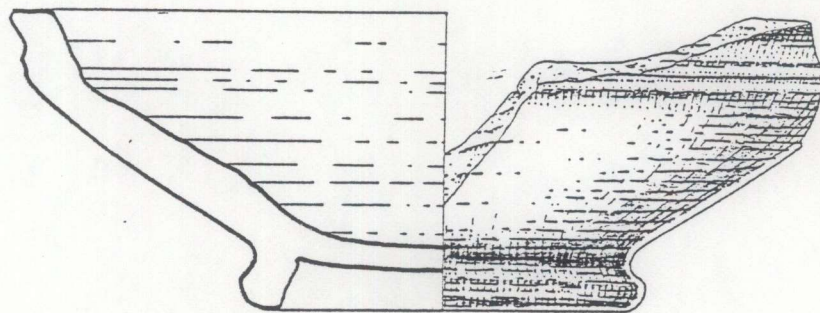
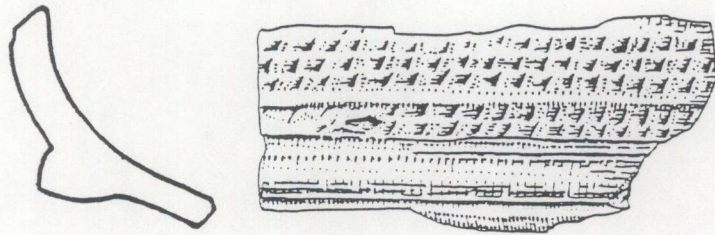


PHOTO 31 : L'excavation, dans le chaussin, mise au jour dans l'emprise de la tranchée, vue du nord-est. On distingue, au pied de la rupture, la bande de terre brune indiquant l'emplacement probable d'une sablière. Tranchée 1, parcelle 49

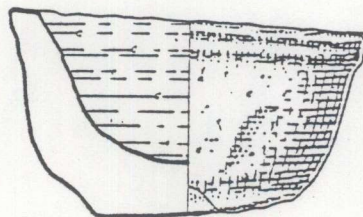
PLANCHE 1

Parcelle 46

STRUCTURE 2 TRANCHEE 5



échelle 1

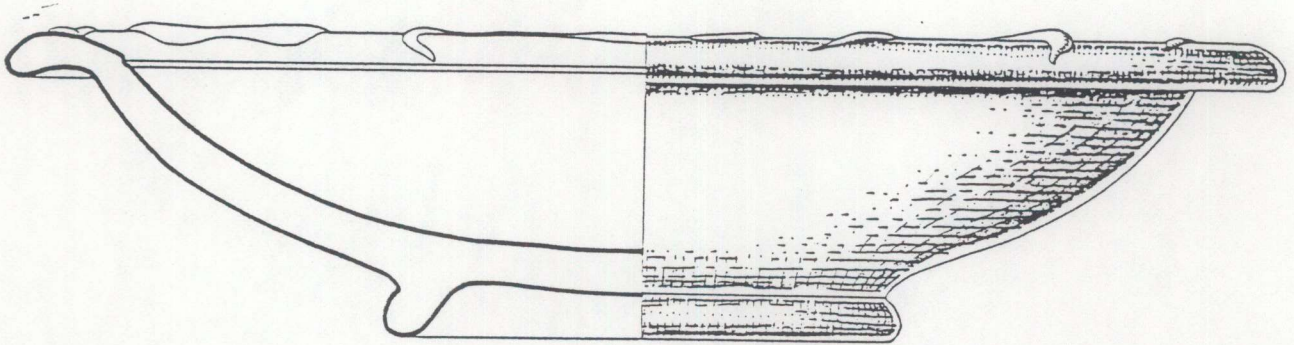


céramique commune

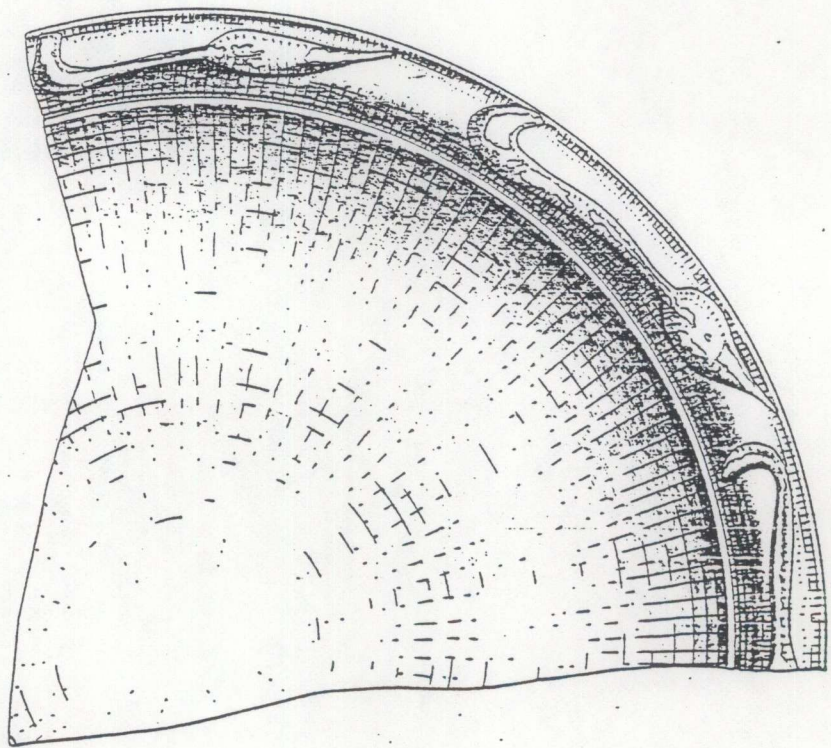
PLANCHE 2

Parcelle 46

STRUCTURE 2 TRANCHEE 5

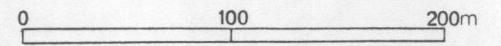


échelle 1



Dragendorff 36 époque flavienne

céramique sigillée



commune de Mondeville

commune de Grentheville

HELLER-MAN

8

46

51

57

52

59

60

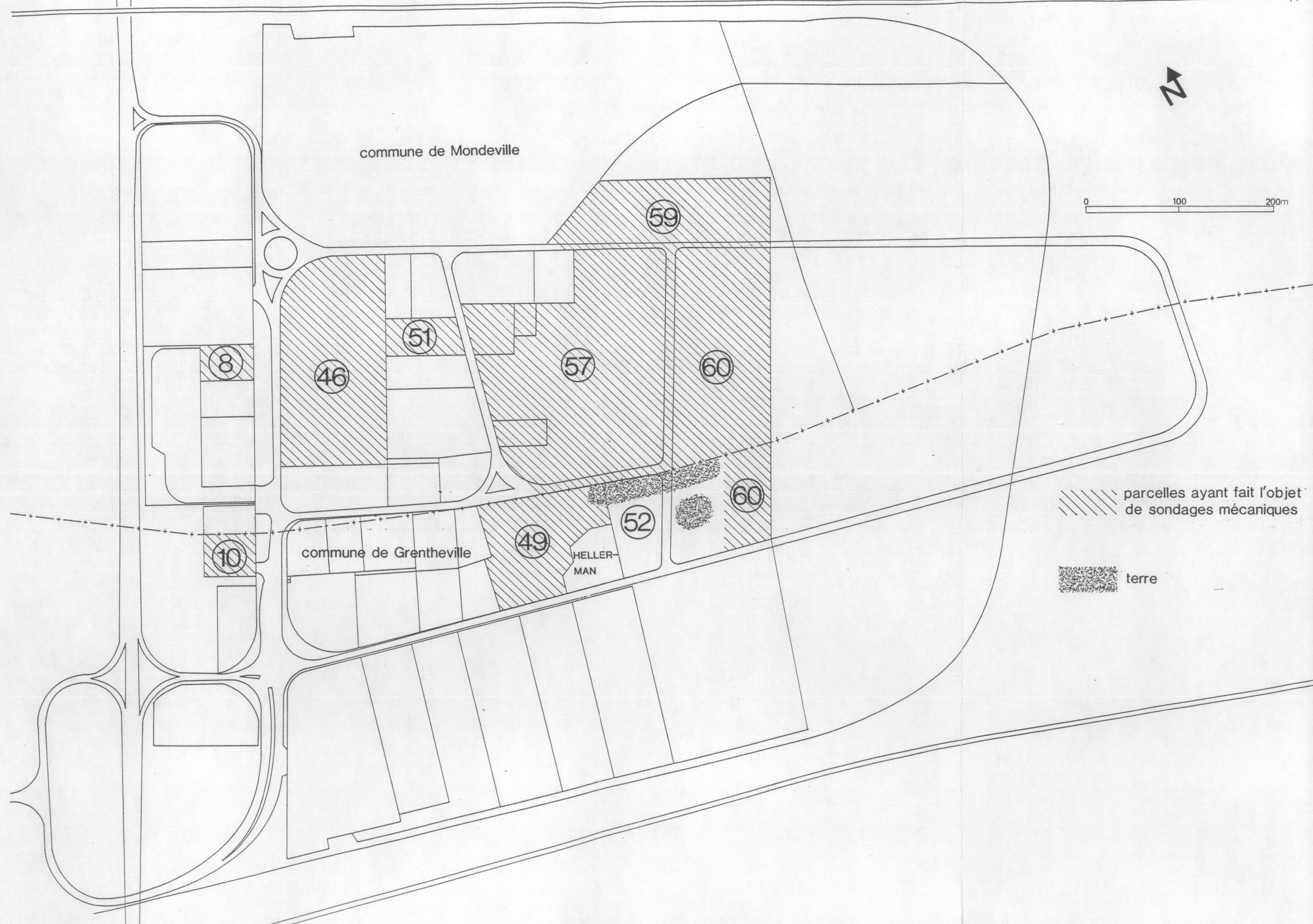
60

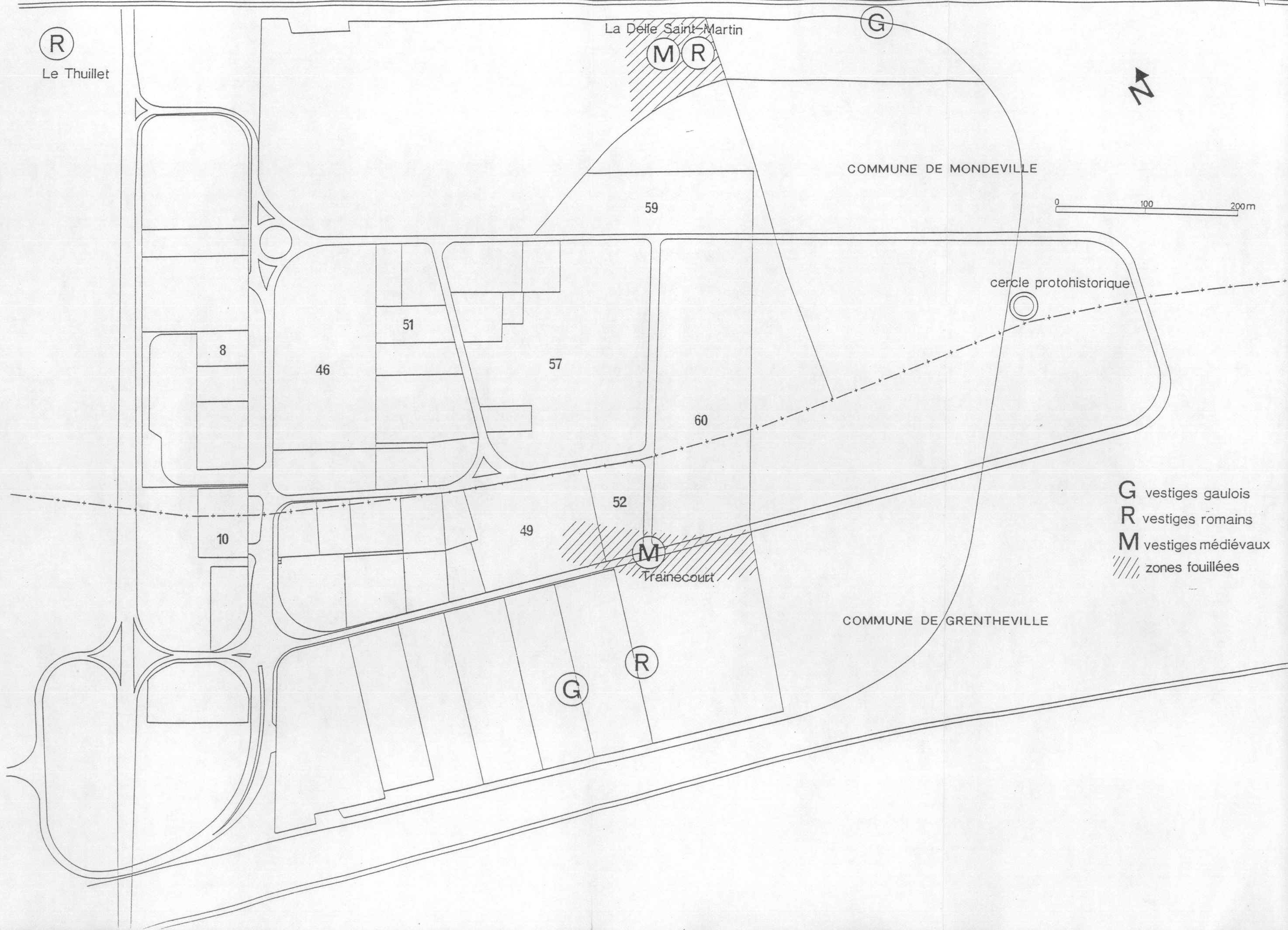
49

10

parcels ayant fait l'objet de sondages mécaniques

terre





(R)
Le Thuillet

La Delle Saint-Martin

(M) (R)

(G)

COMMUNE DE MONDEVILLE

59

0 100 200m

cercle protohistorique

51

8

46

57

60

52

49

(M)

Trainecourt

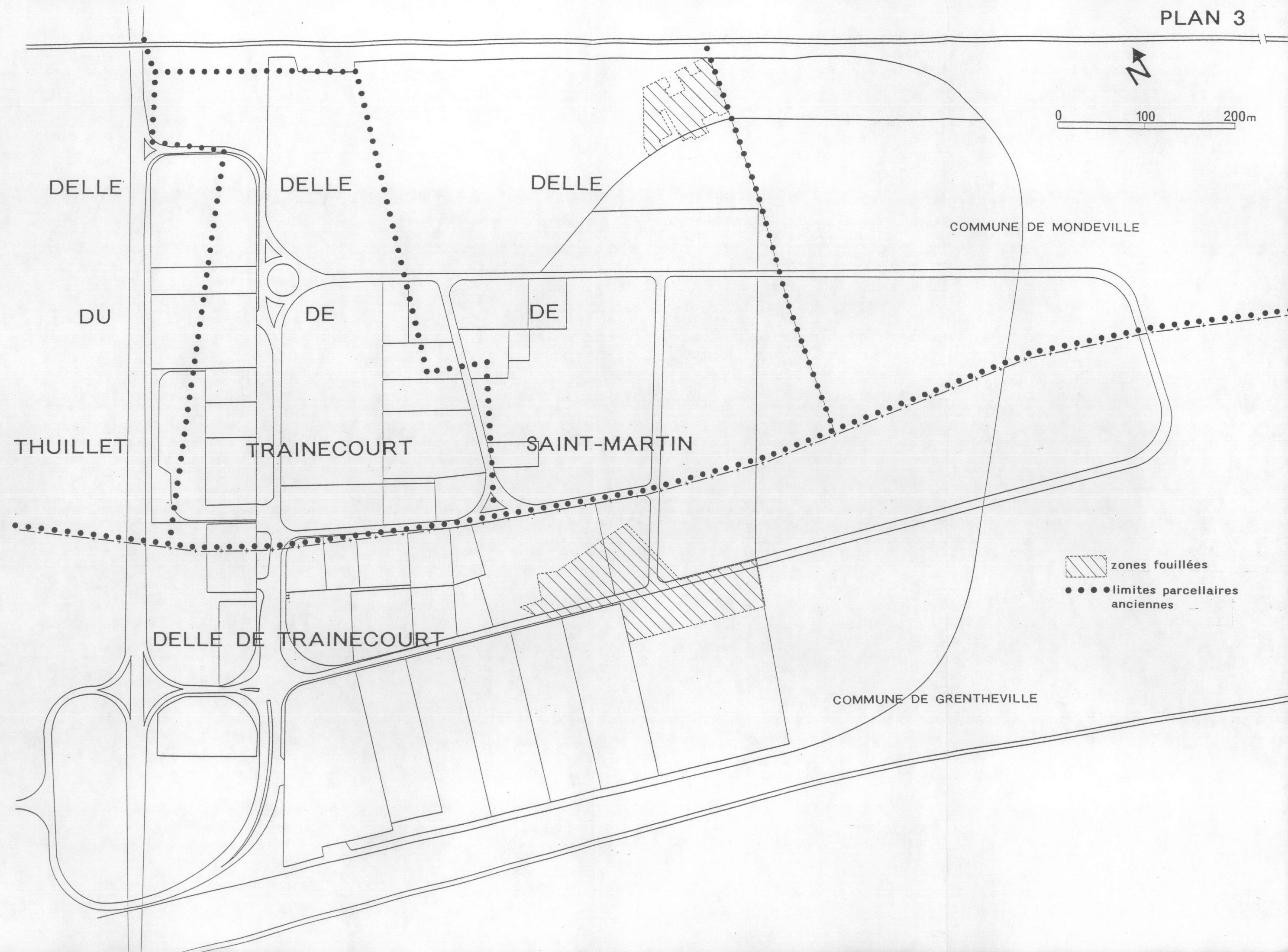
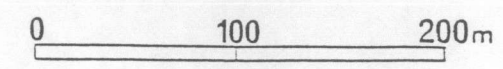
10

COMMUNE DE GRENTHEVILLE

(G)

(R)

- G vestiges gaulois
- R vestiges romains
- M vestiges médiévaux
- //// zones fouillées



DELLE

DELLE

DELLE

COMMUNE DE MONDEVILLE

DU

DE

DE



THUILLET

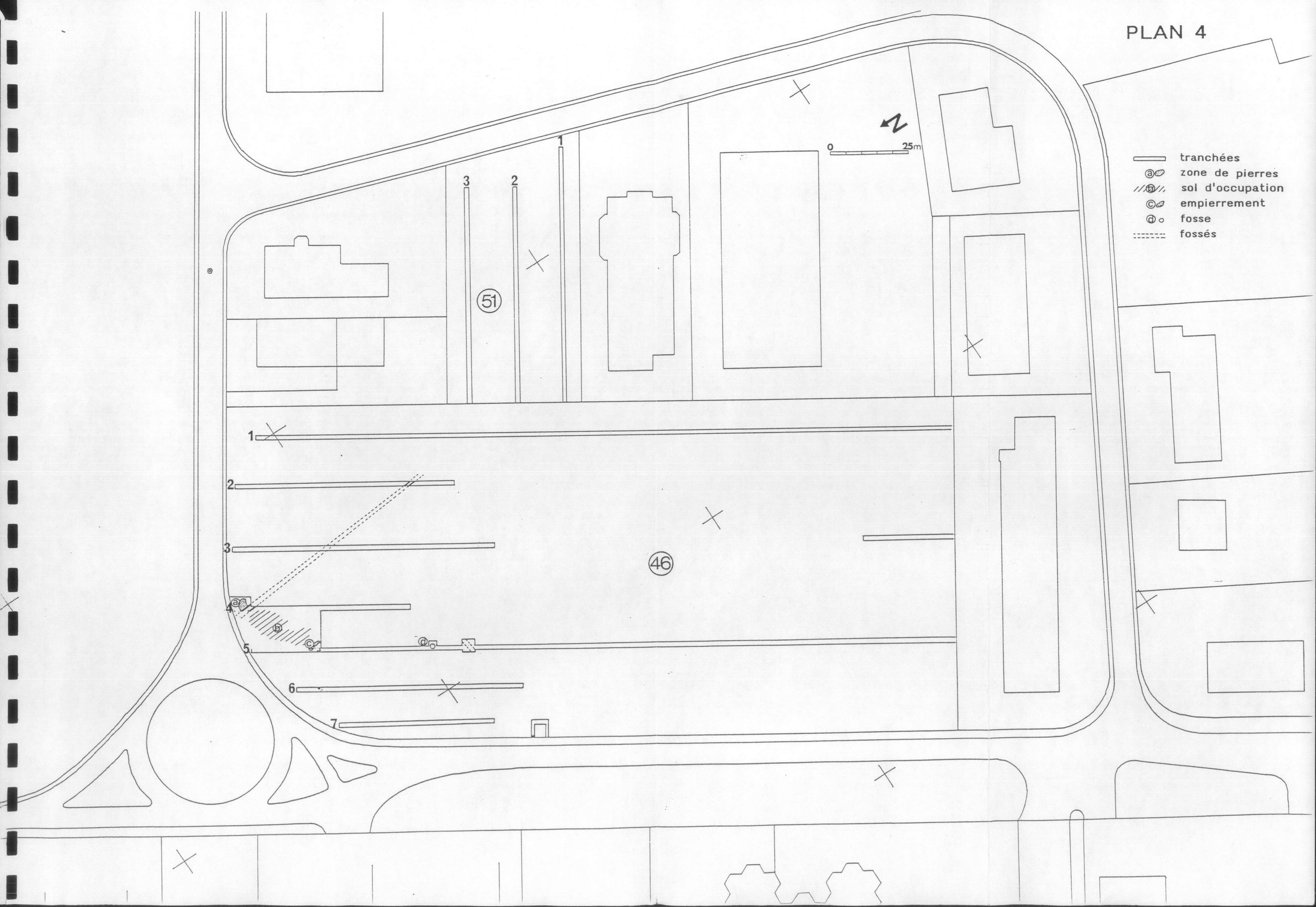
TRAINECOURT

SAINT-MARTIN

DELLE DE TRAINECOURT

COMMUNE DE GRENTHEVILLE

-  zones fouillées
-  limites parcellaires anciennes



- tranchées
- ⊙ zone de pierres
- /// sol d'occupation
- ⊙ empierrement
- ⊙ fosse
- ⋯ fossés

0 25m



51

46

1

2

3

4

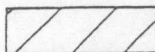
5

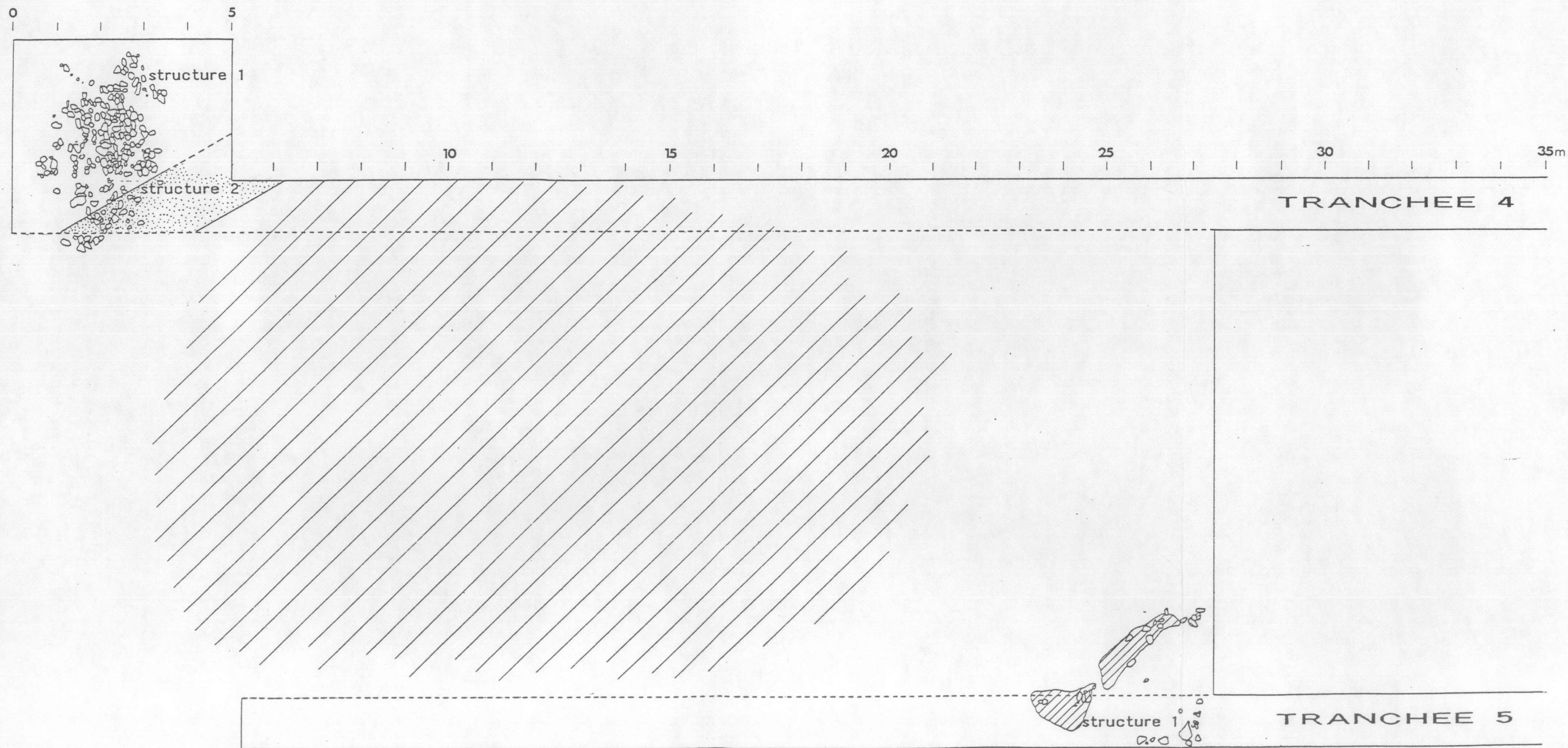
6

7

structure 1: zone de pierres

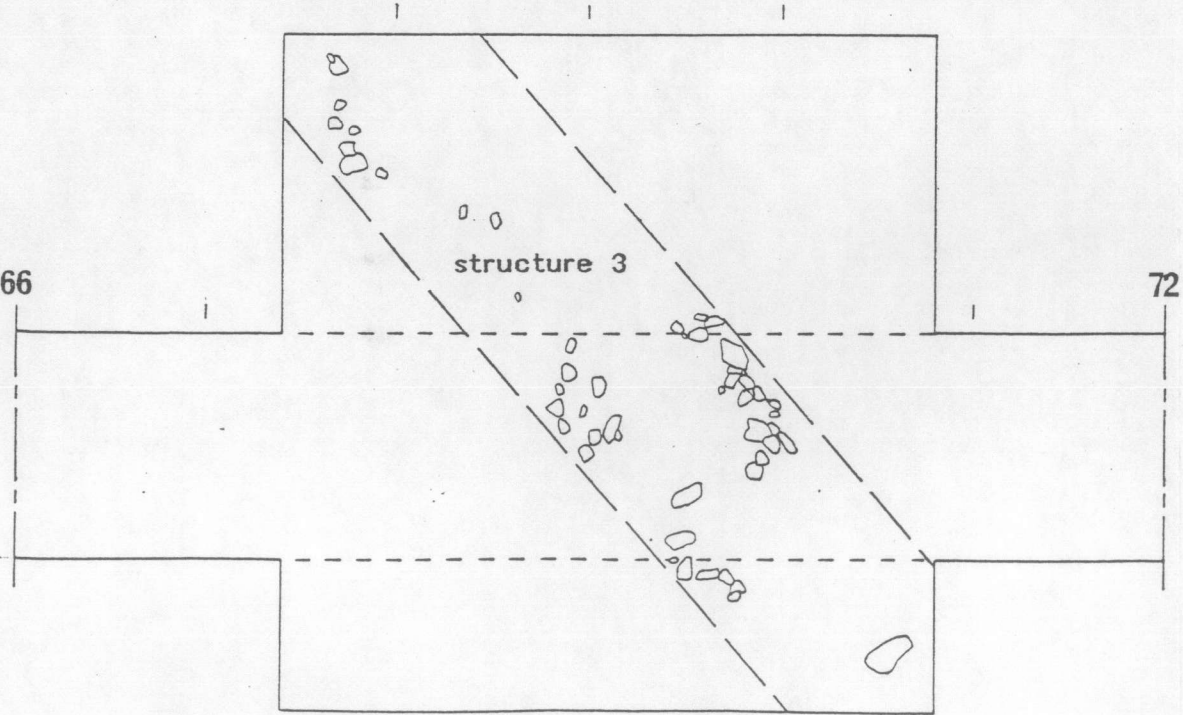
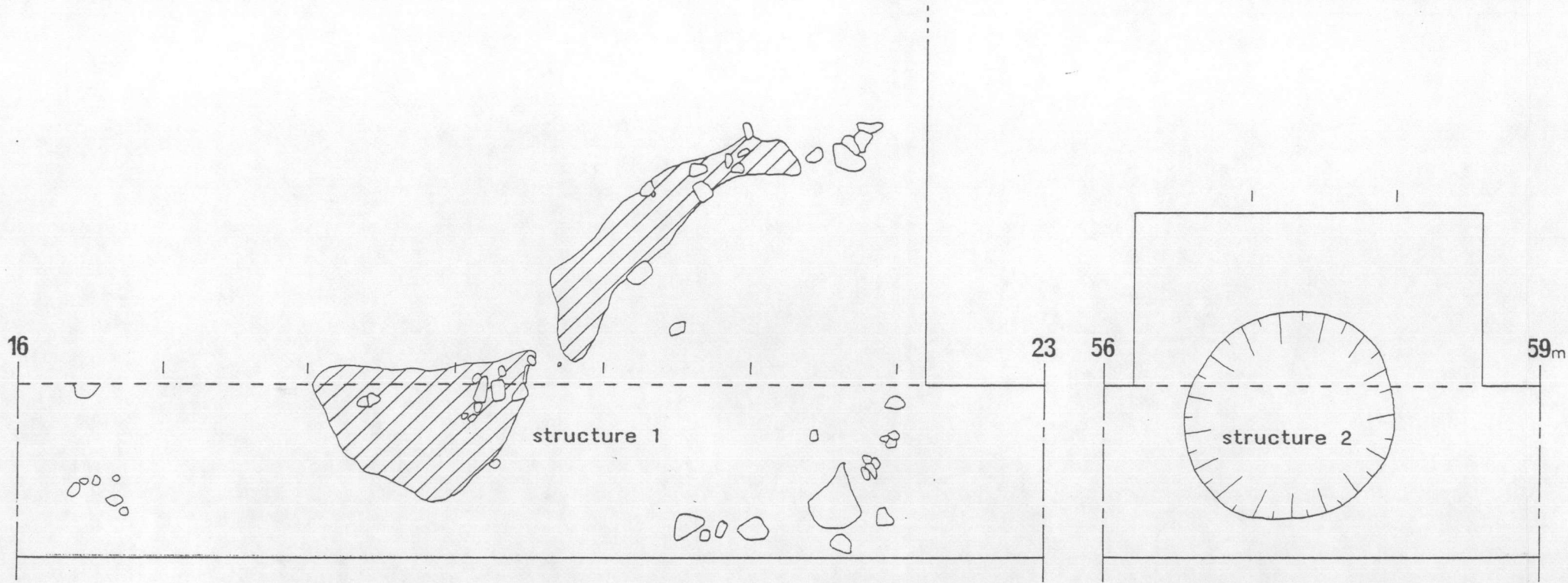
structure 2: fossé


 couche d'occupation



PLAN 6

TRANCHEE 5
Parcelle 46

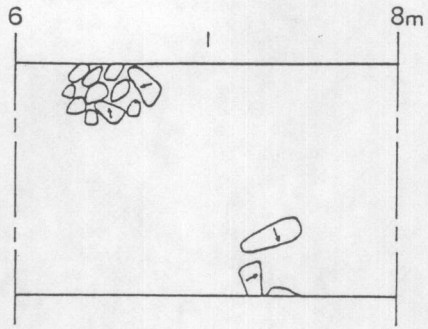


-  structure 1:empierrement
- structure 2:fosse
- structure 3:fossé ?
- agrandissement de la tranchée

PLAN 7

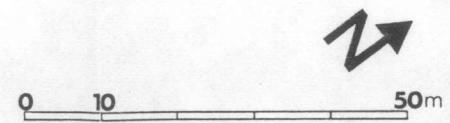
Parcelle 46

TRANCHEE 6



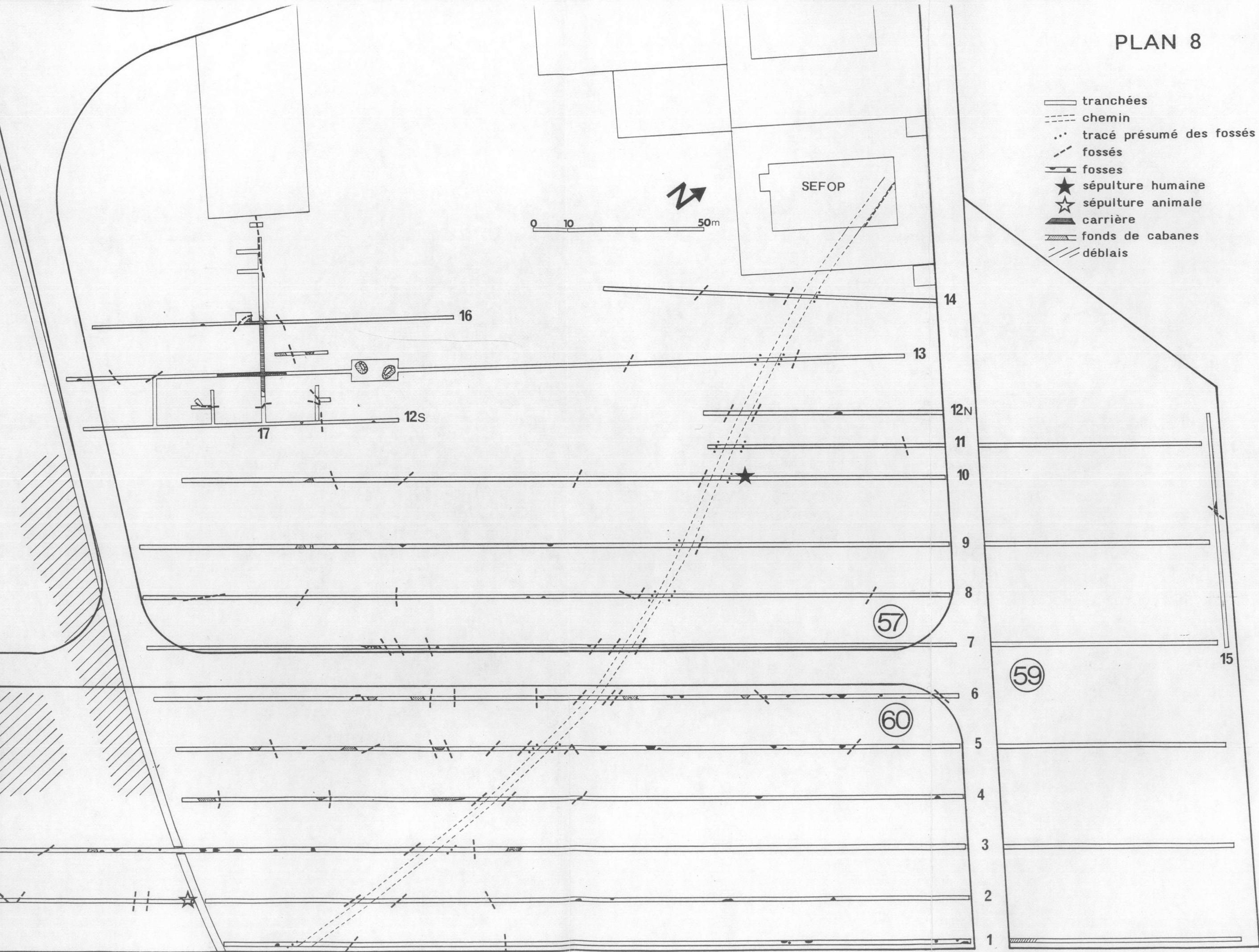
PLAN 8

- tranchées
- - - chemin
- ... tracé présumé des fossés
- / - fossés
- ▲ fosses
- ★ sépulture humaine
- ☆ sépulture animale
- ▨ carrière
- ▩ fonds de cabanes
- ▧ déblais



HAMEAU
DE
TRAINECOURT

SEFOP



57

60

59

14

13

12s

17

16

12N

11

10

9

8

7

6

5

4

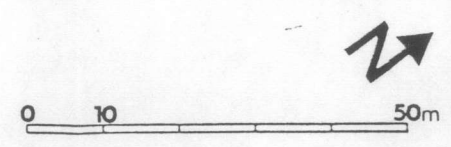
3

2

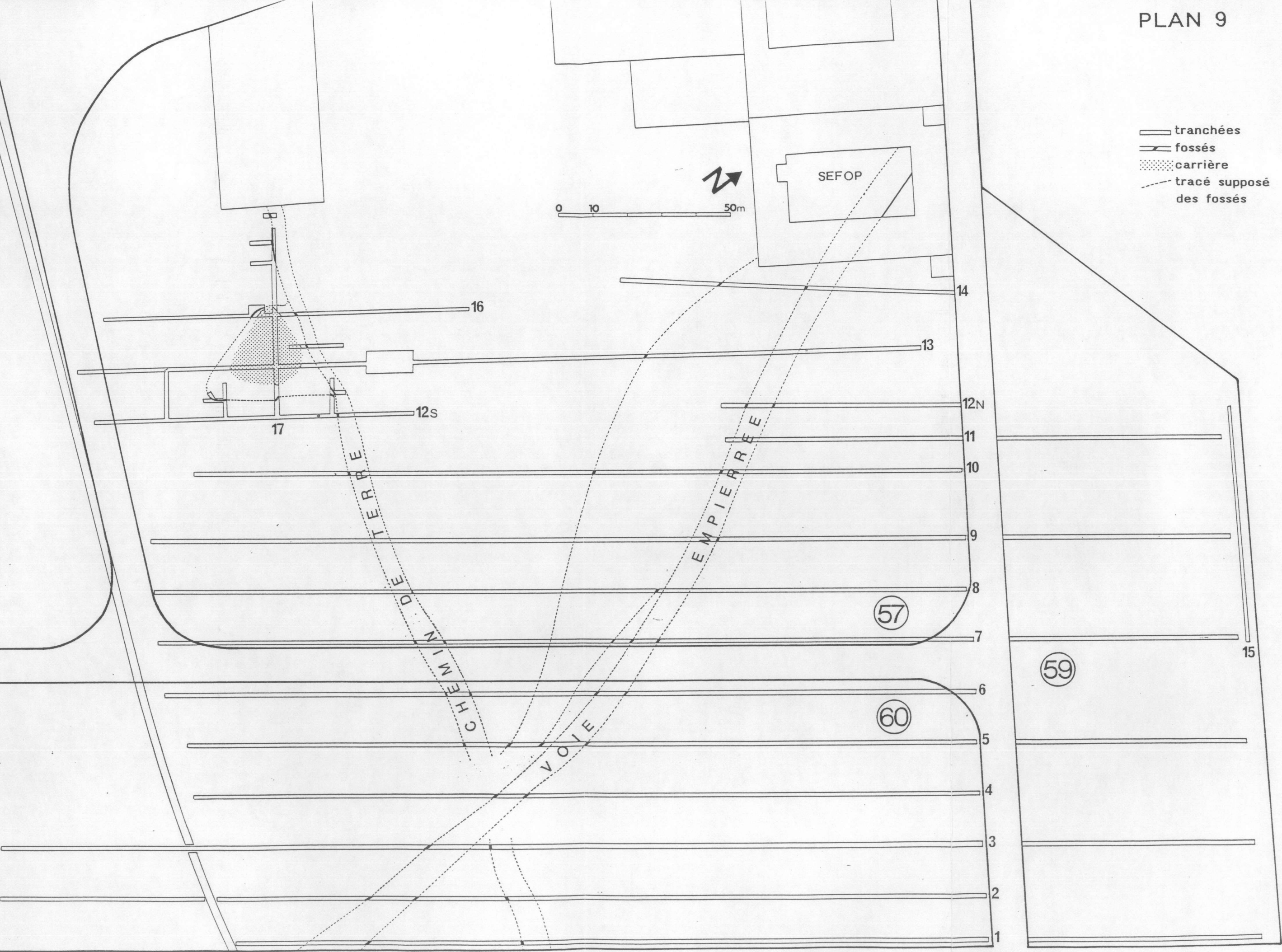
1

15

- tranchées
- fossés
- carrière
- tracé supposé des fossés

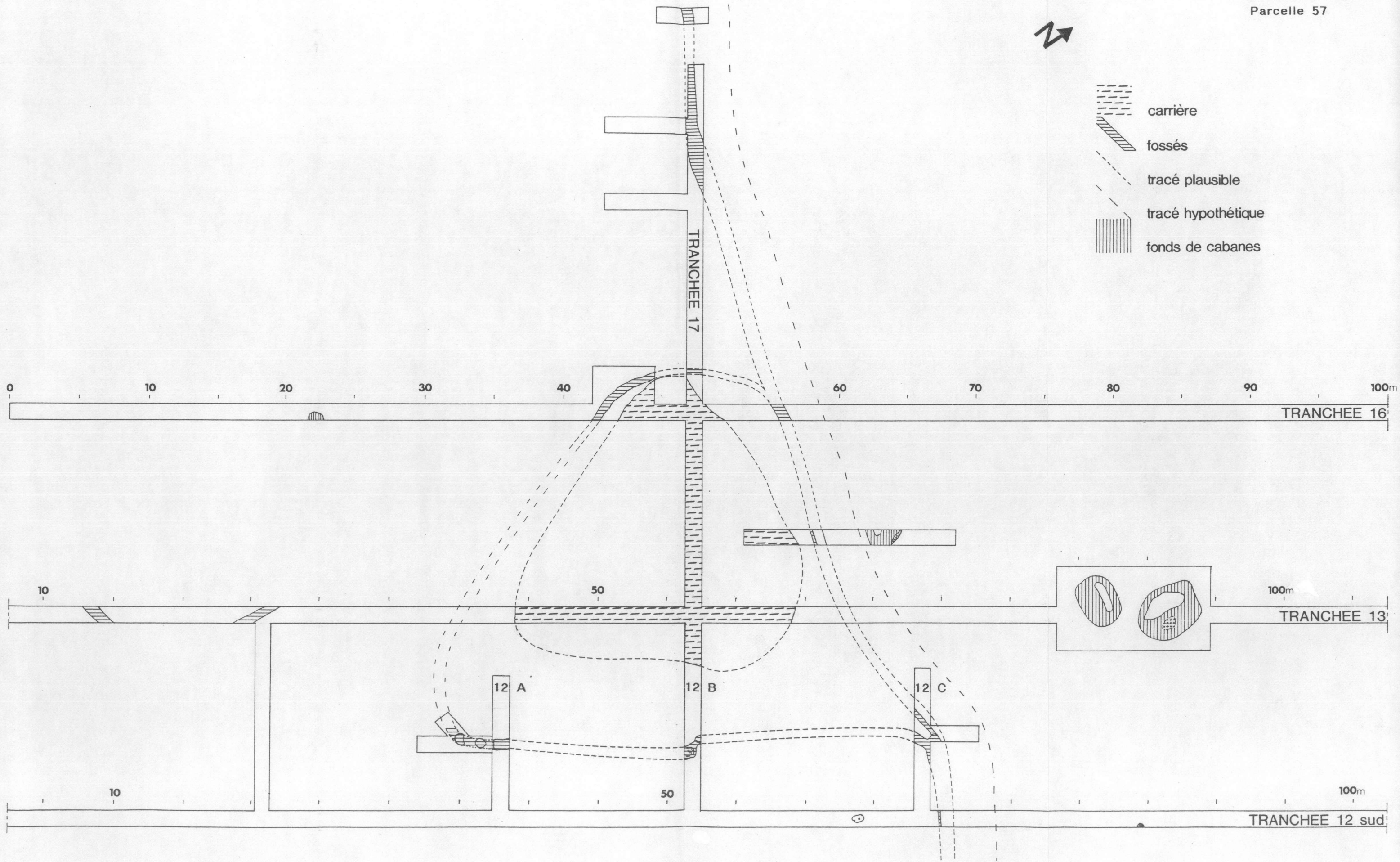


SEFOP





- carrière
- fossés
- tracé plausible
- tracé hypothétique
- fonds de cabanes



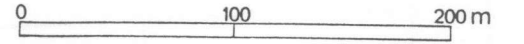
La Delle Saint-Martin

(R)

(R)

Le Thuillet

COMMUNE DE MONDEVILLE



(R)

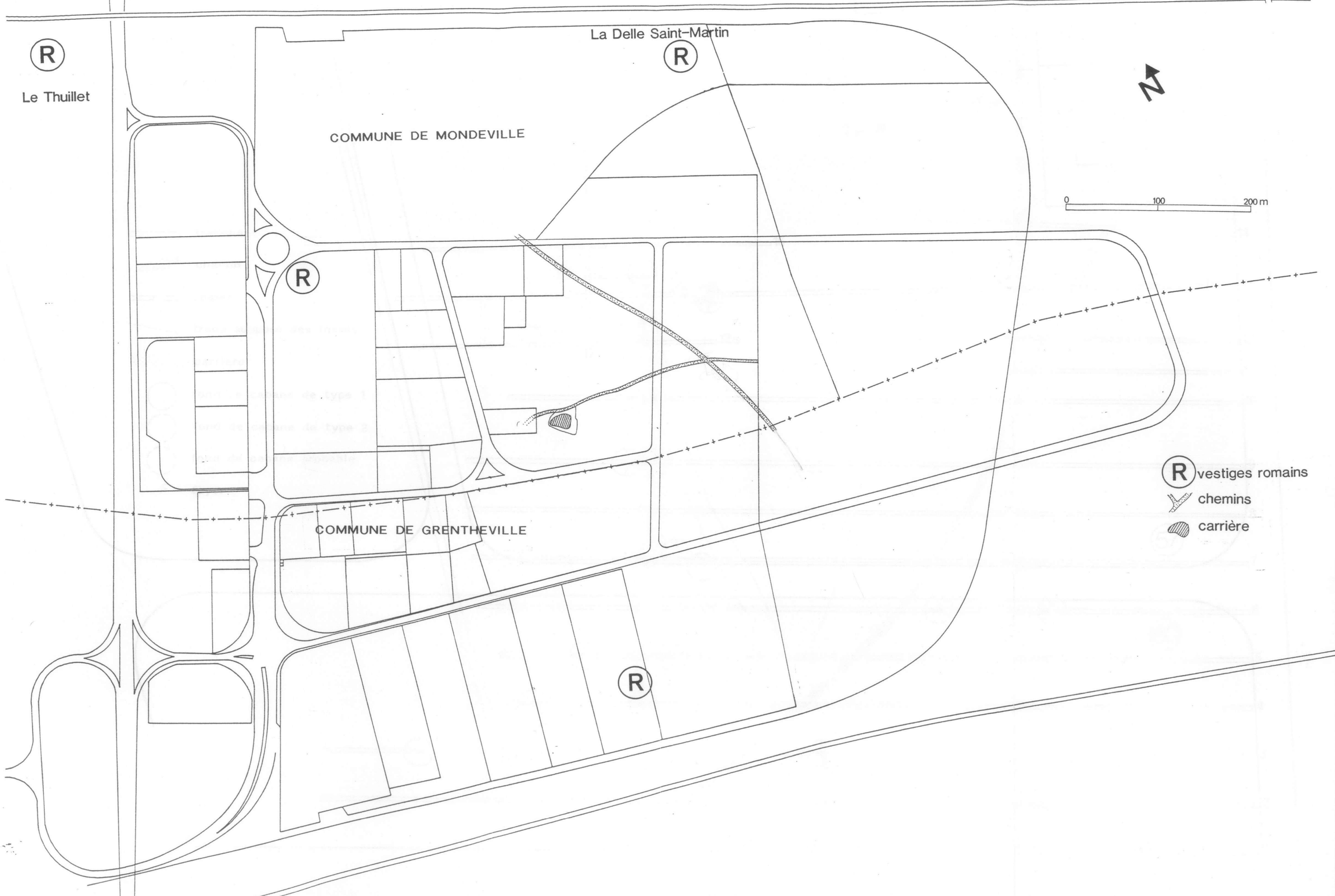
COMMUNE DE GRENTHEVILLE

(R)

(R) vestiges romains

chemins

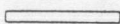








carrière

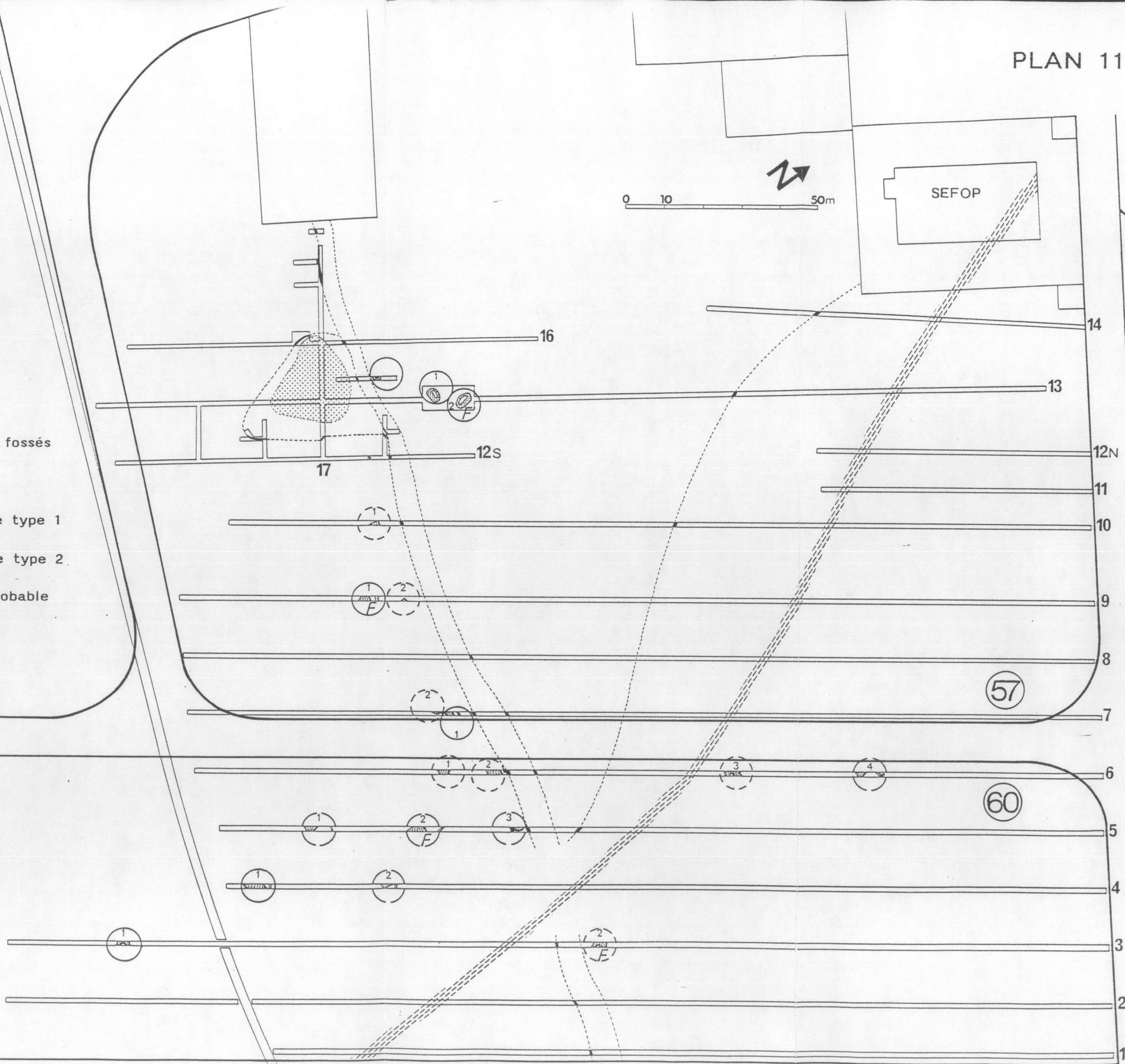


0 10 50m

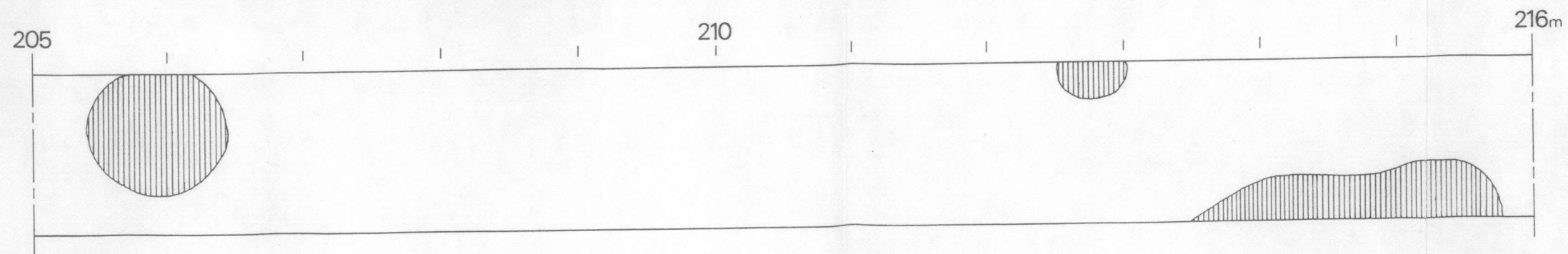
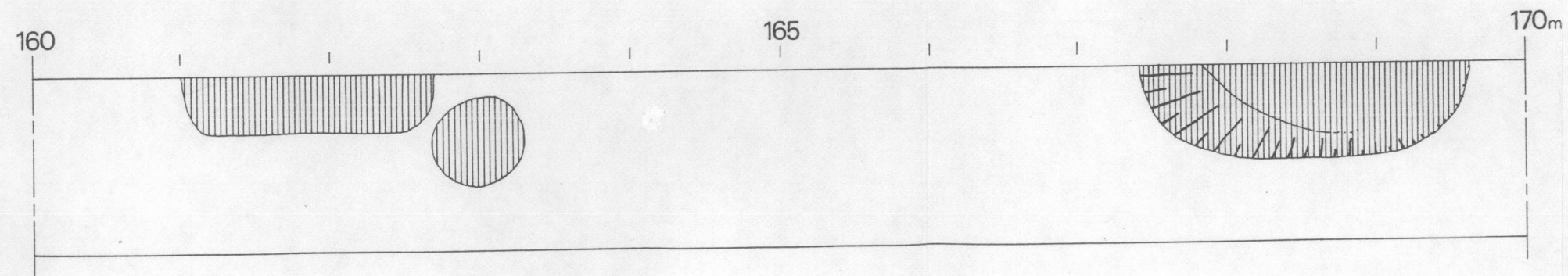
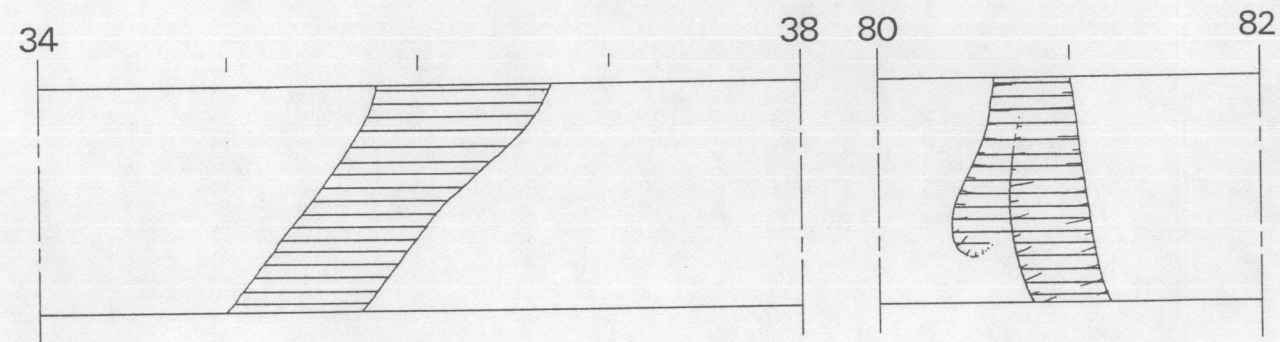
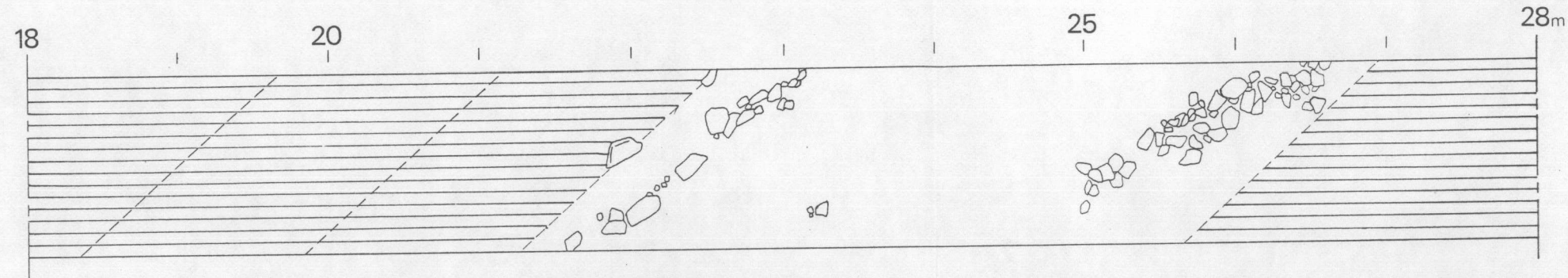
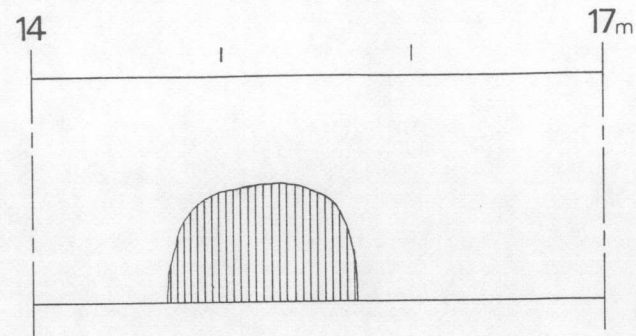


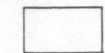
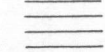


SEFOP

-  tranchées
-  chemin
-  fossés
-  tracé supposé des fossés
-  carrière
-  fond de cabane de type 1
-  fond de cabane de type 2
-  fond de cabane probable
-  foyer



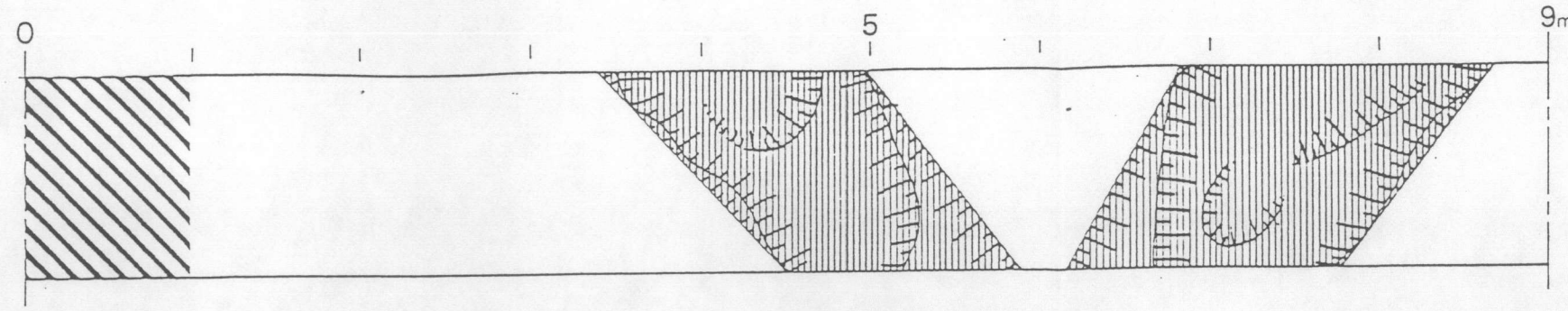
TRANCHEE 1

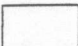
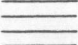





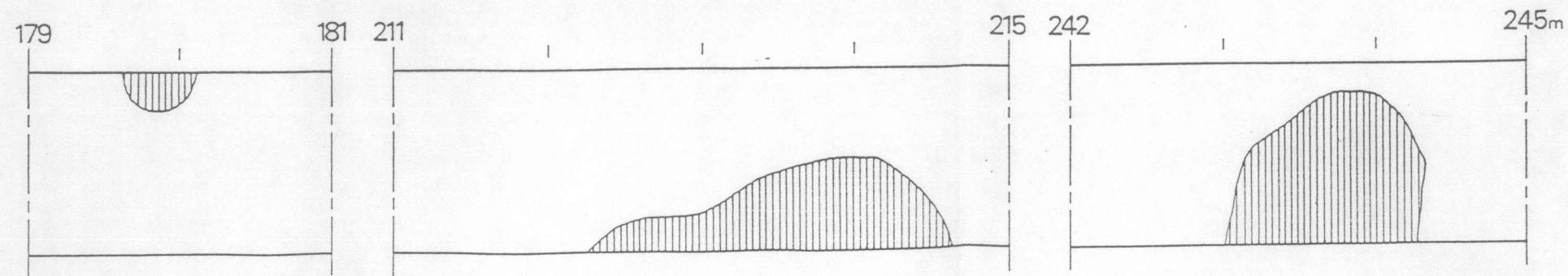
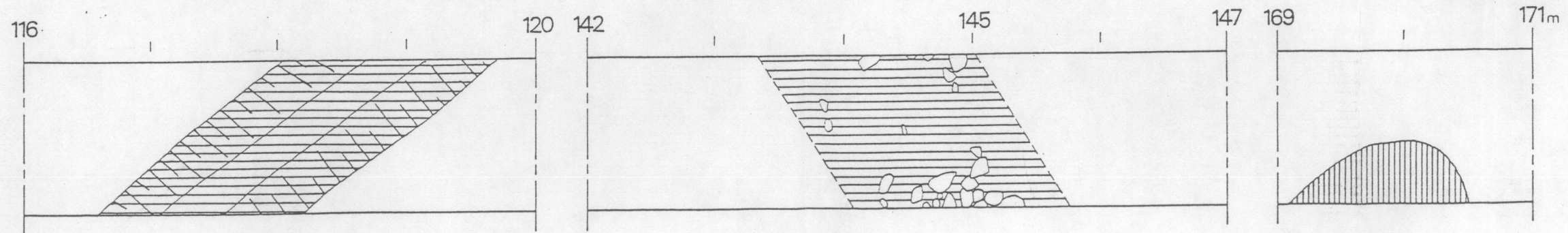
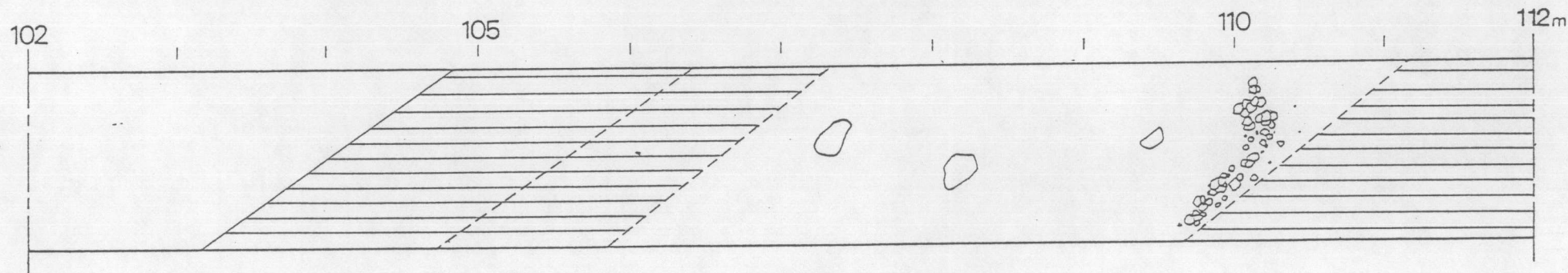
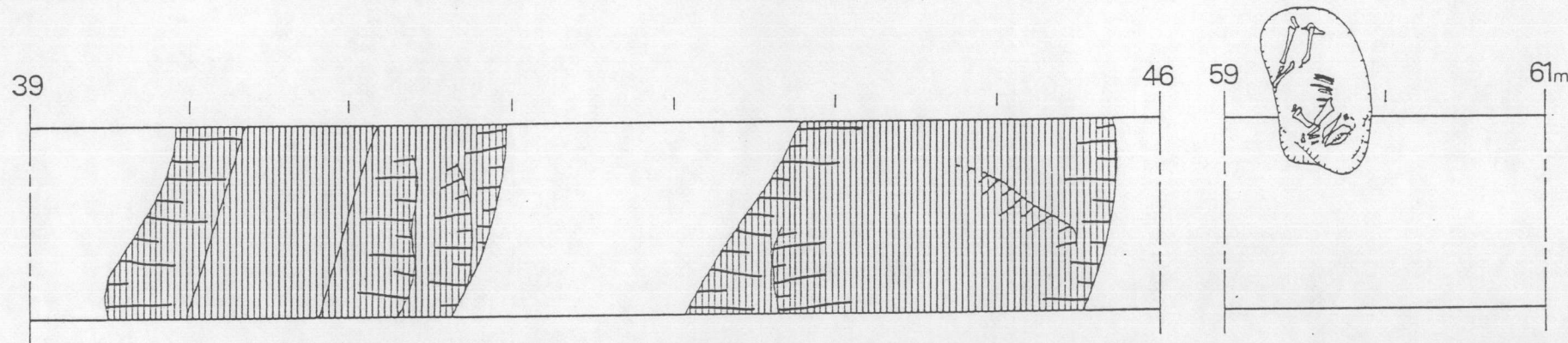
-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  limites supposées



TRANCHEE 2

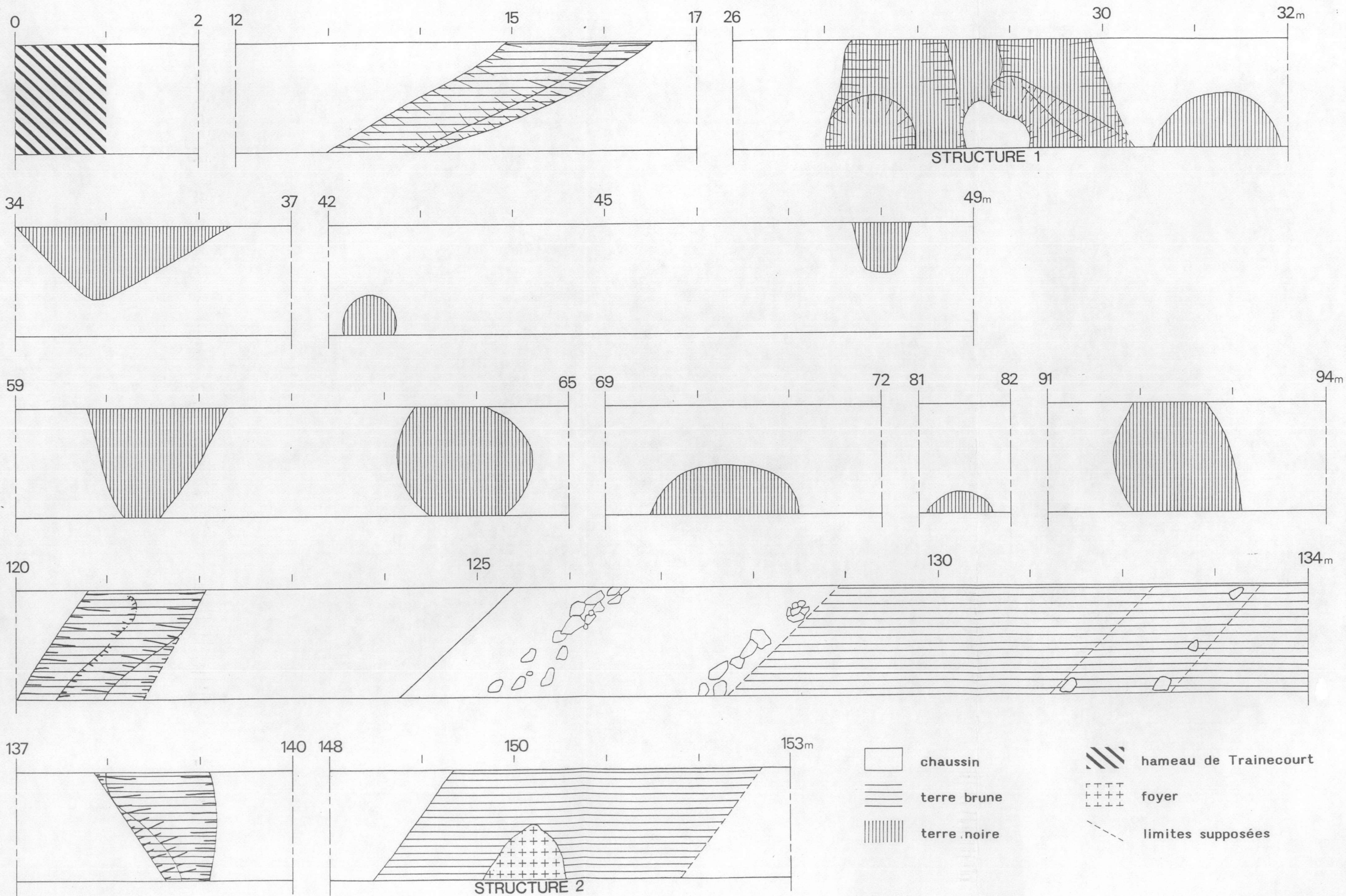


-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  hameau de Trainecourt
-  limites supposées





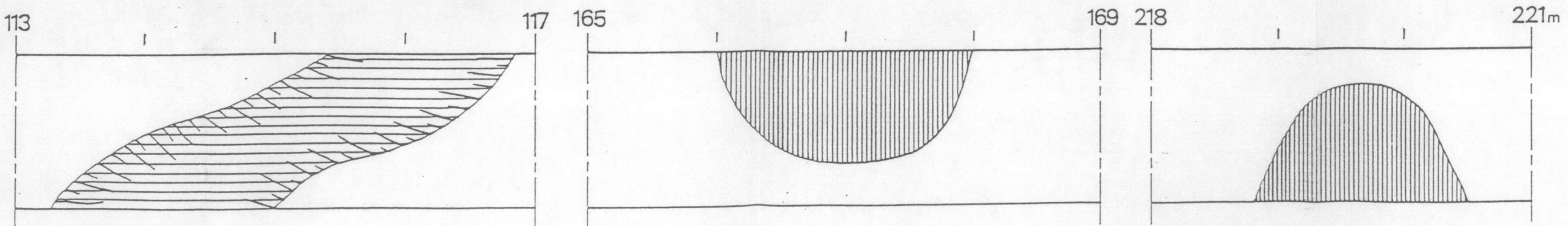
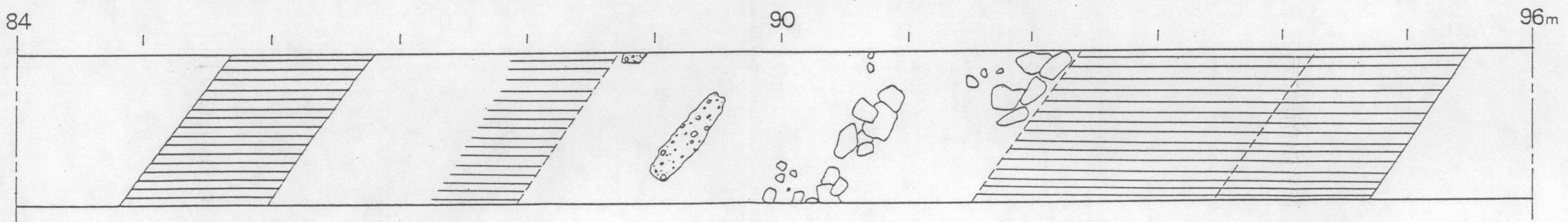
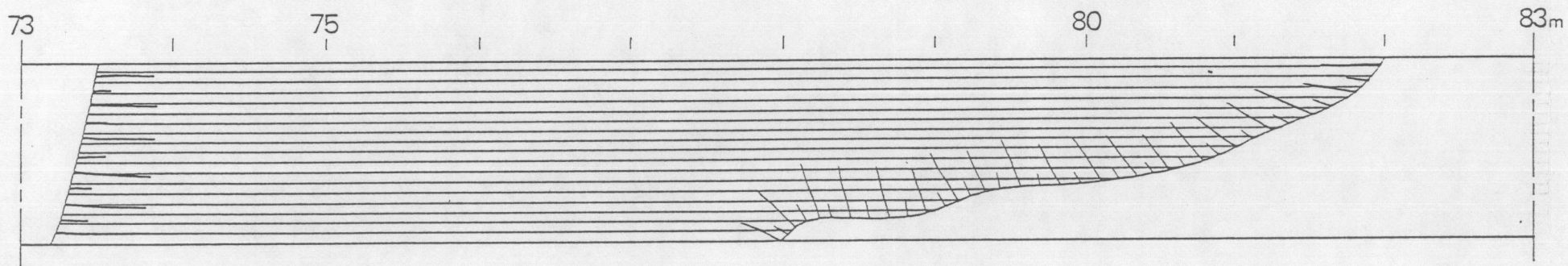
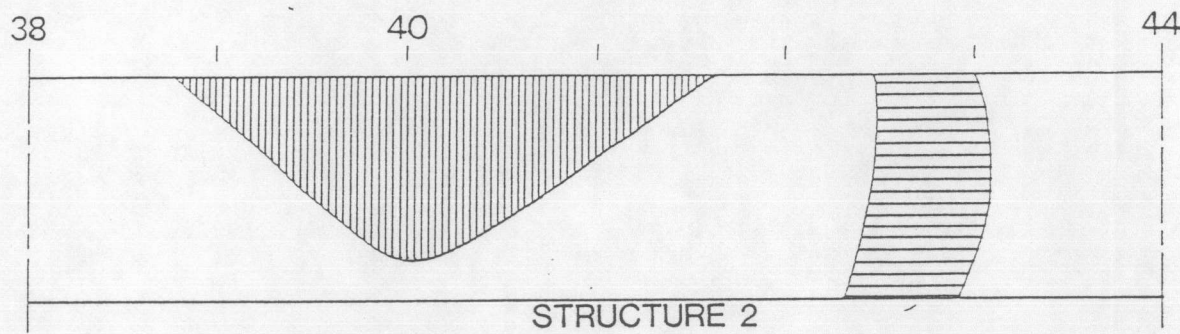
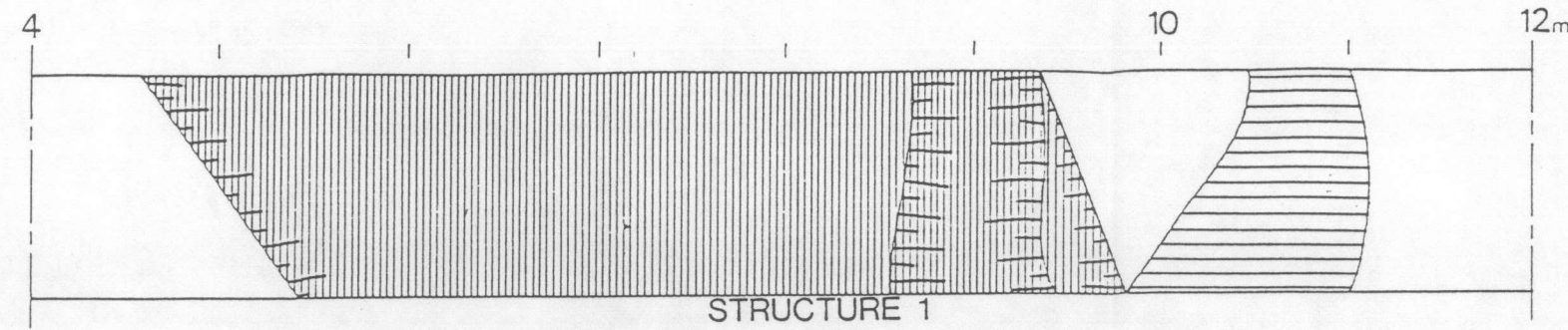
TRANCHEE 3

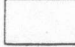
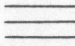
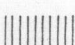



- | | | | |
|--|-------------|--|-----------------------|
| | chaussin | | hameau de Trainecourt |
| | terre brune | | foyer |
| | terre noire | | limites supposées |



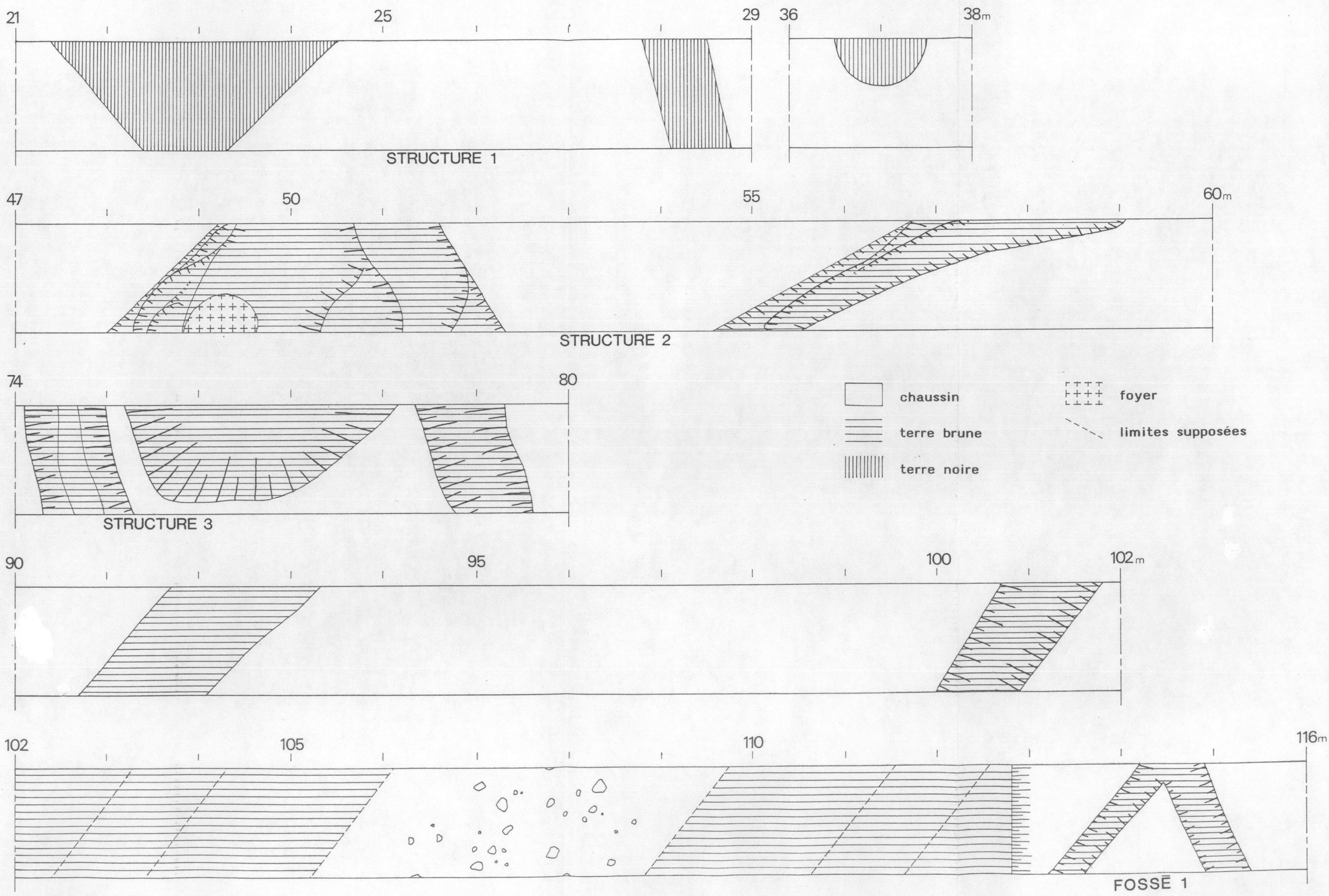
TRANCHEE 4



-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  limites supposées

TRANCHEE 5

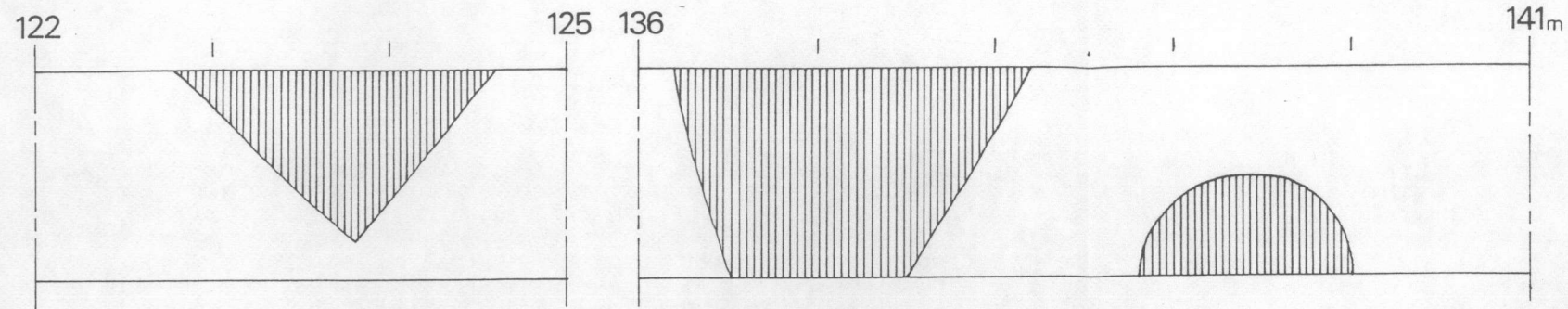
partie 1


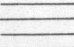



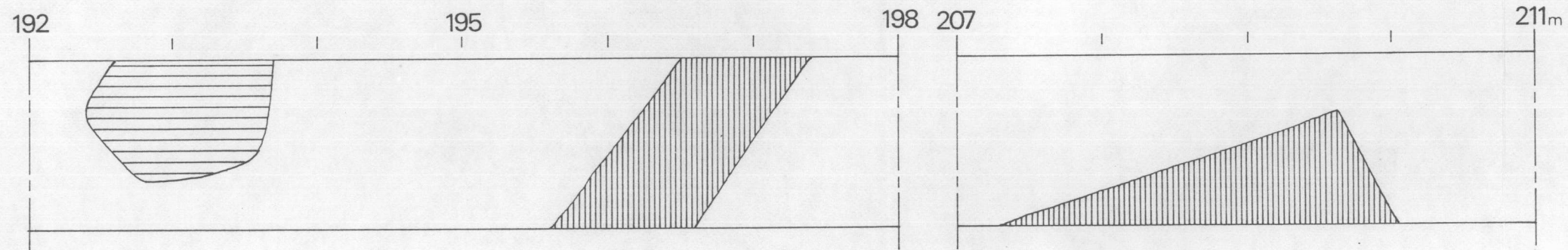
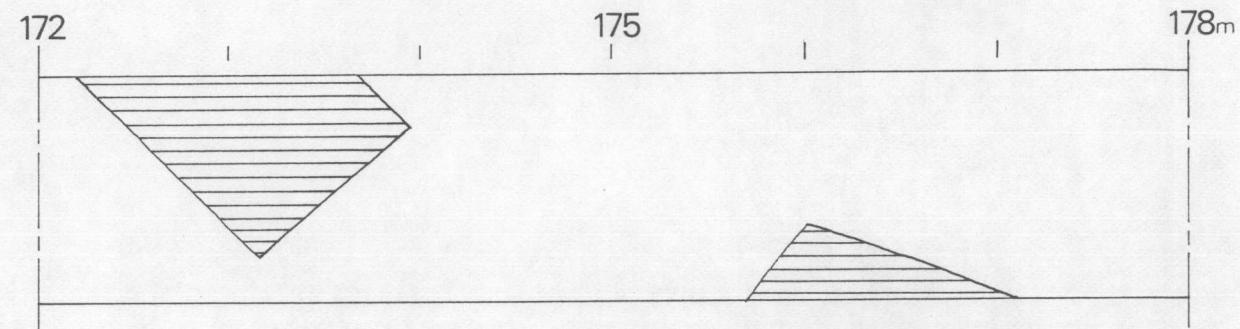


TRANCHEE 5

partie 2

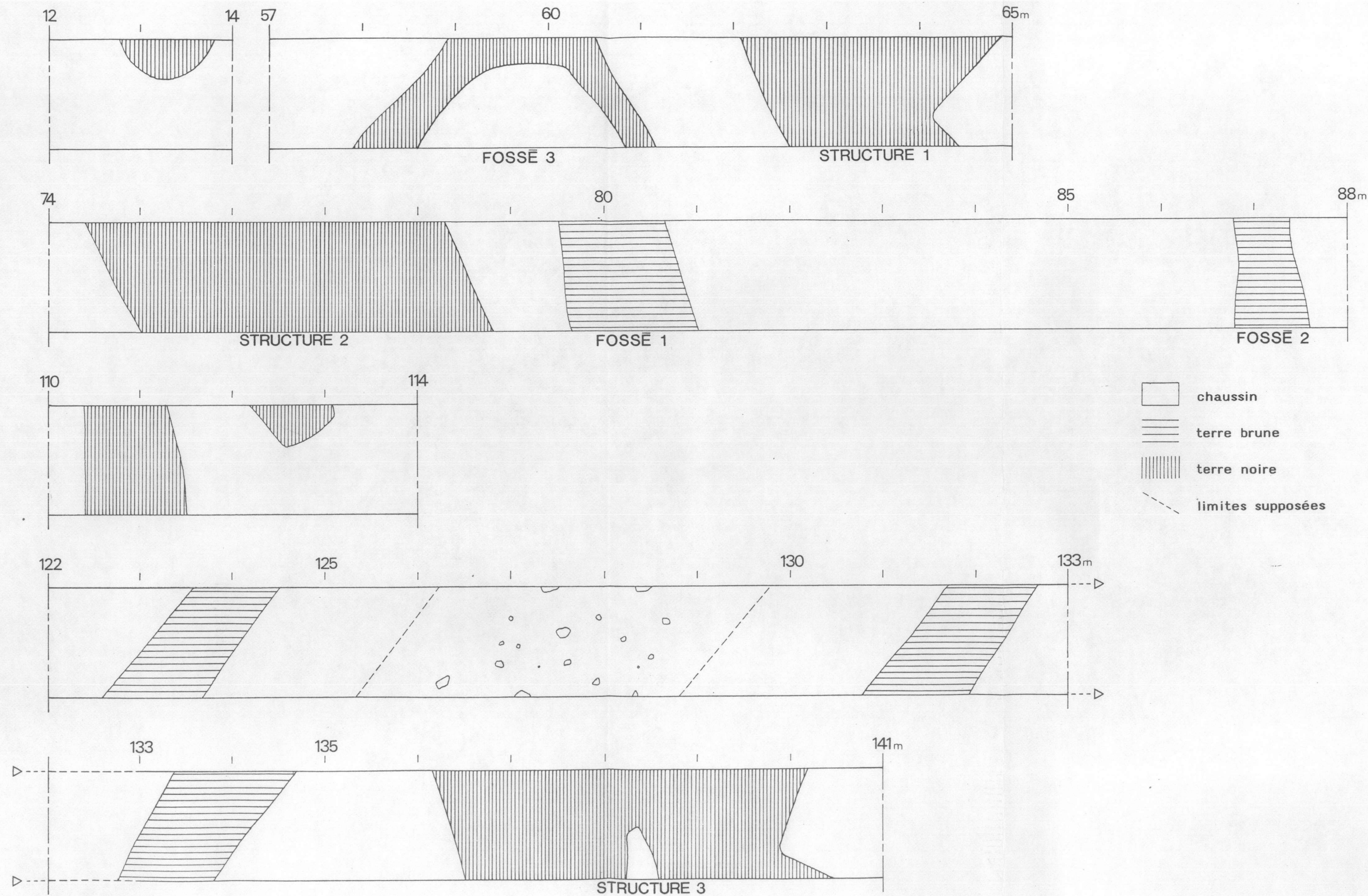


-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire



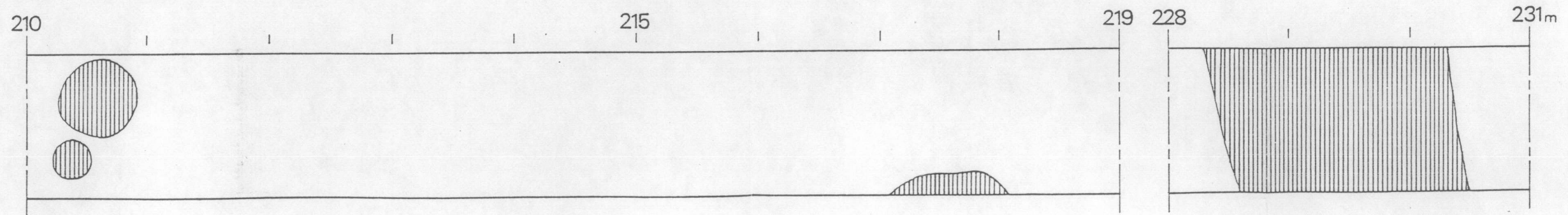
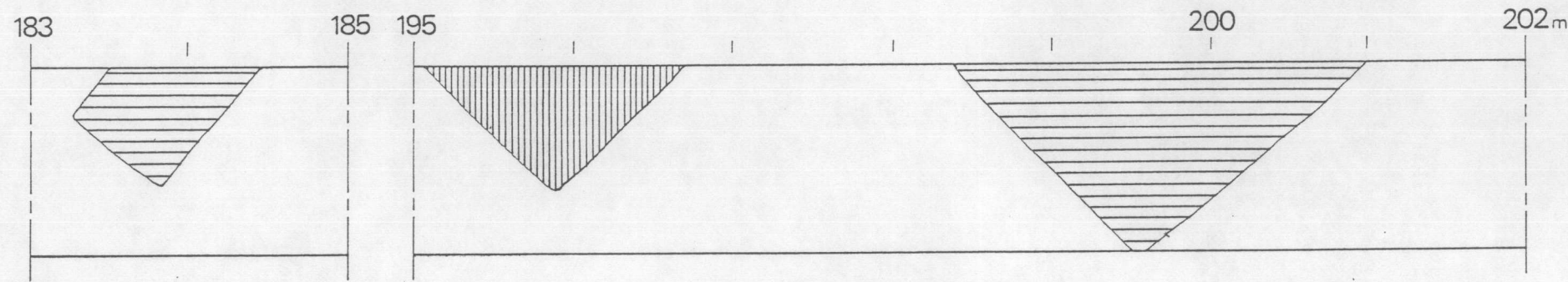
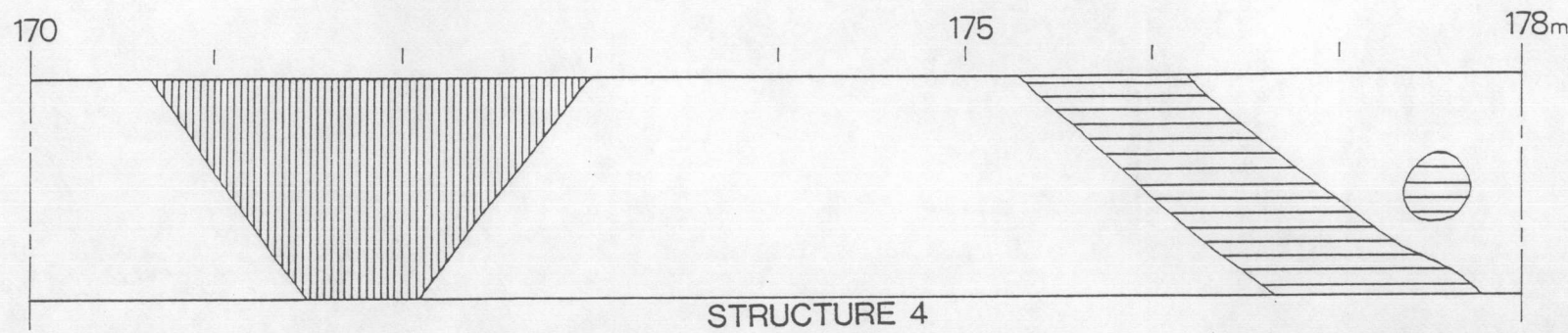
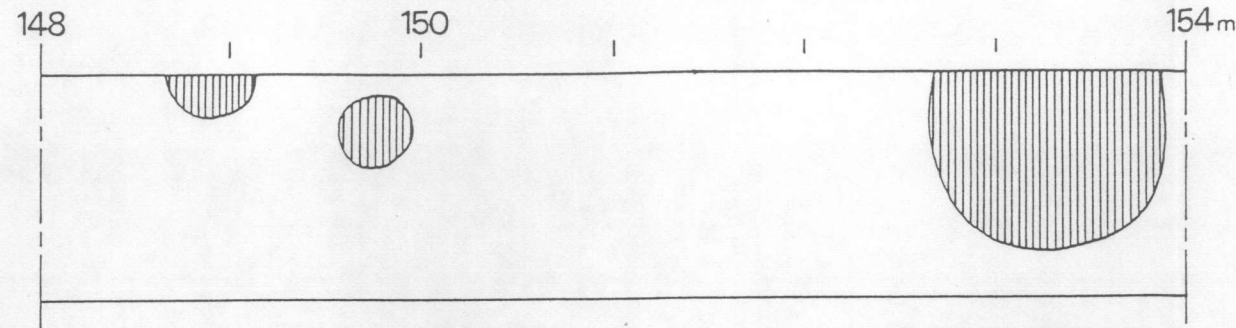
TRANCHEE 6


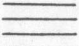

partie 1



TRANCHEE 6

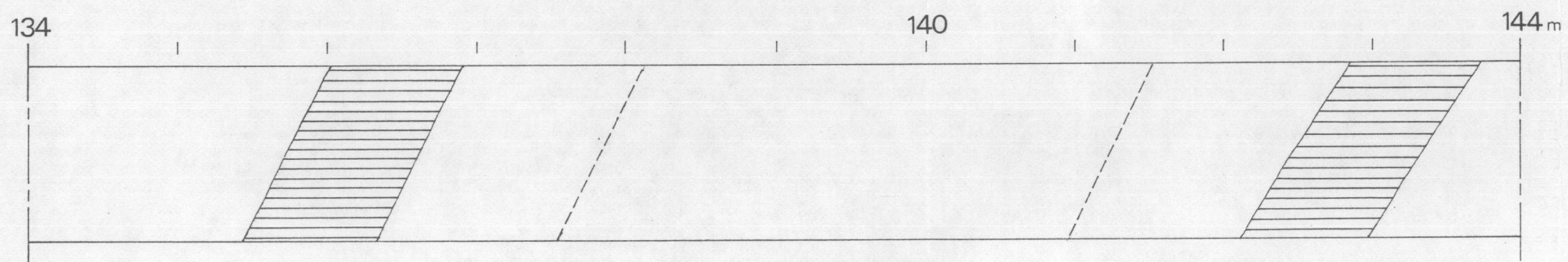
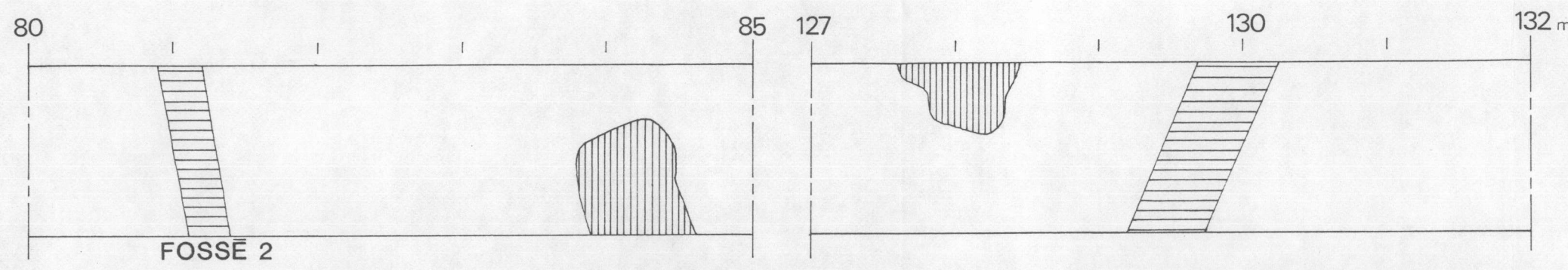
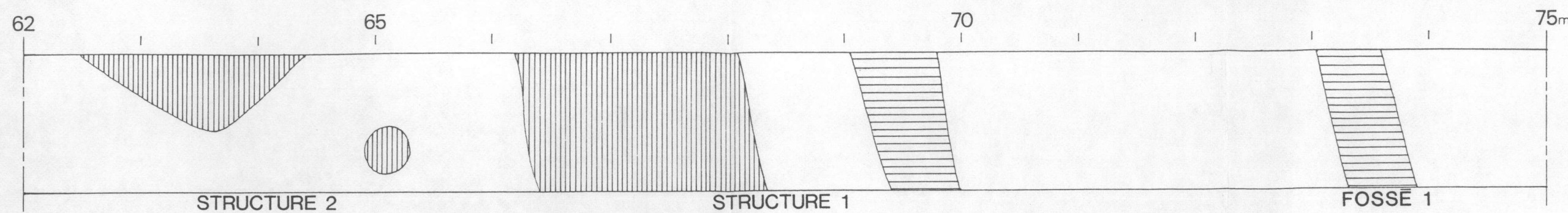
partie 2

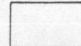
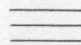
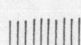
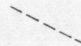


-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire

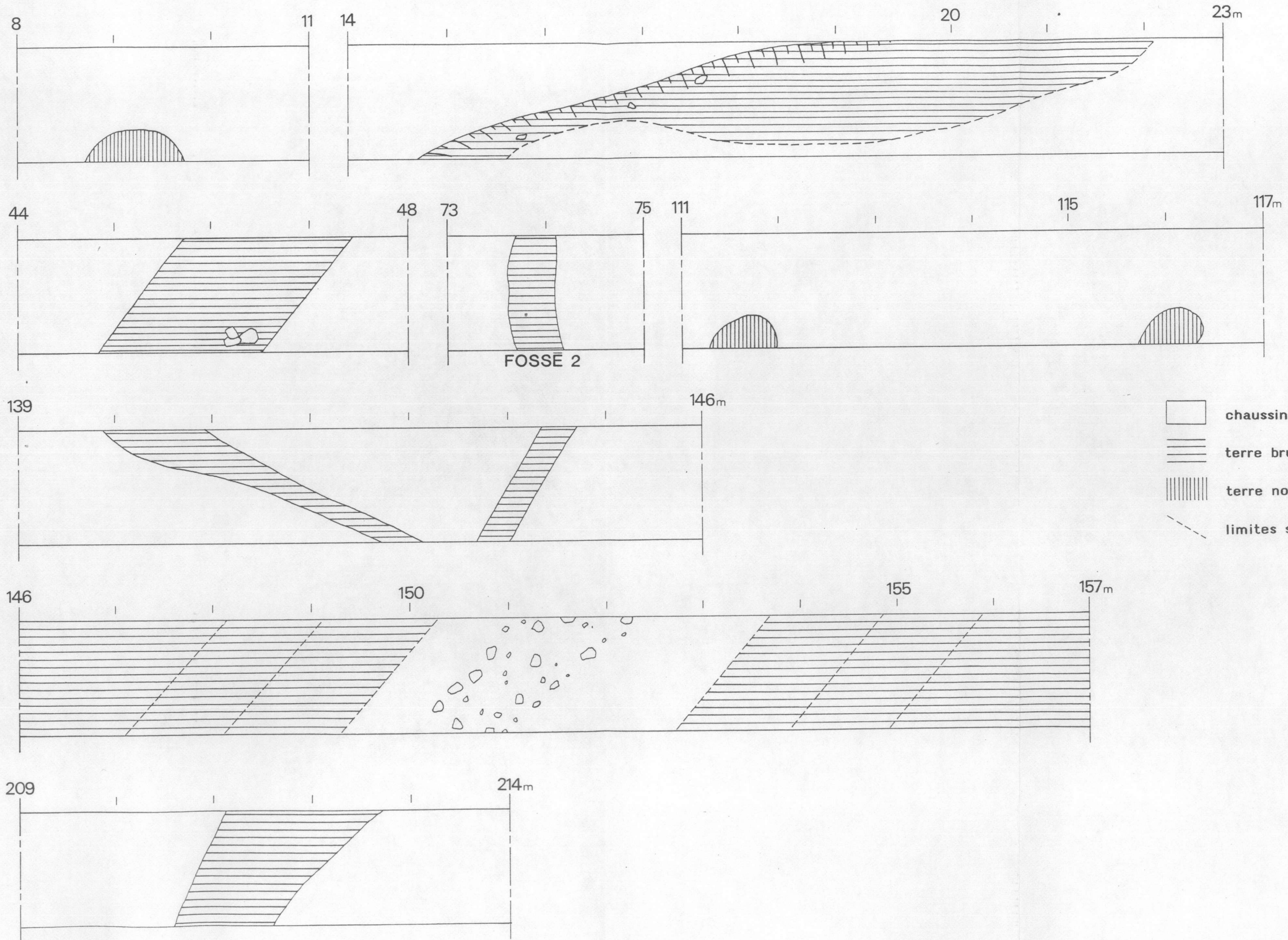


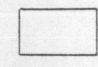
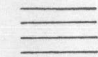


TRANCHEE 7



-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  limites supposées

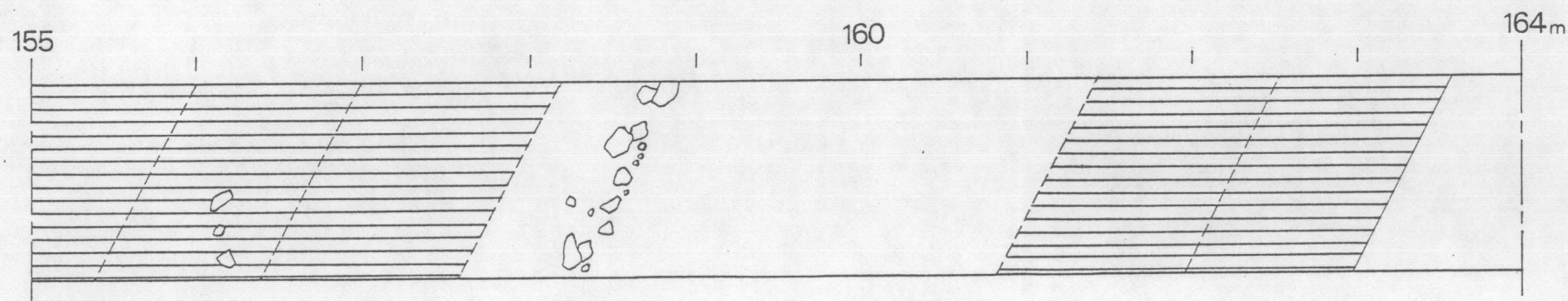
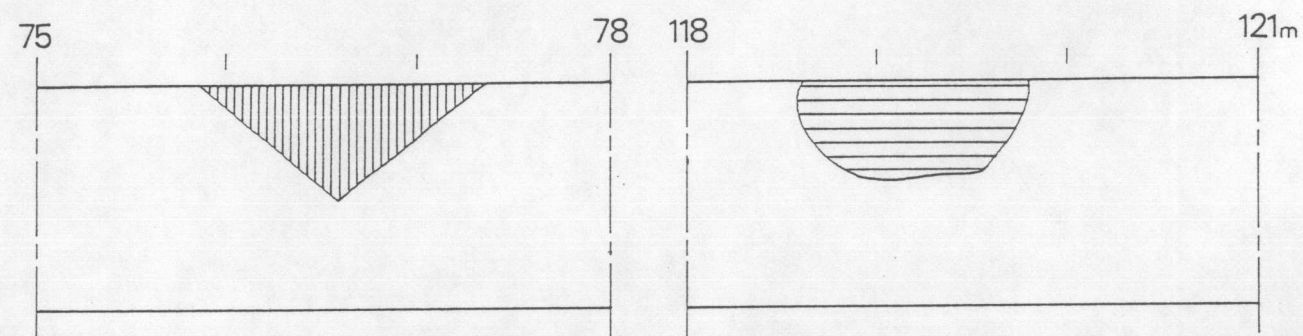
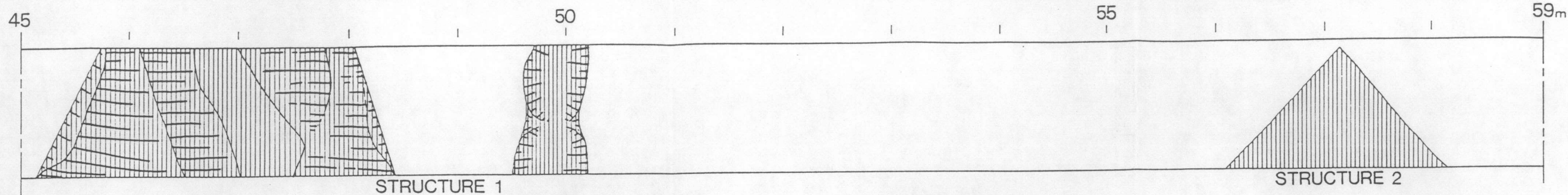
TRANCHEE 8

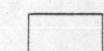
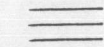
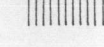



-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  limites supposées

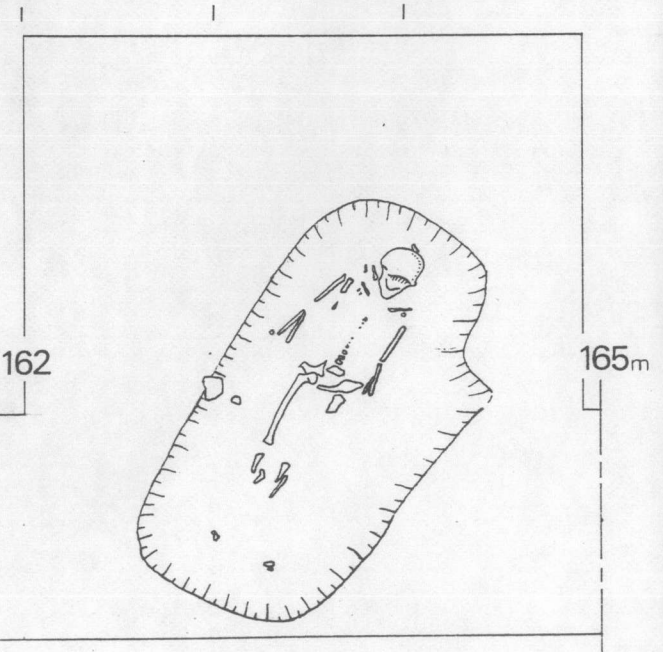
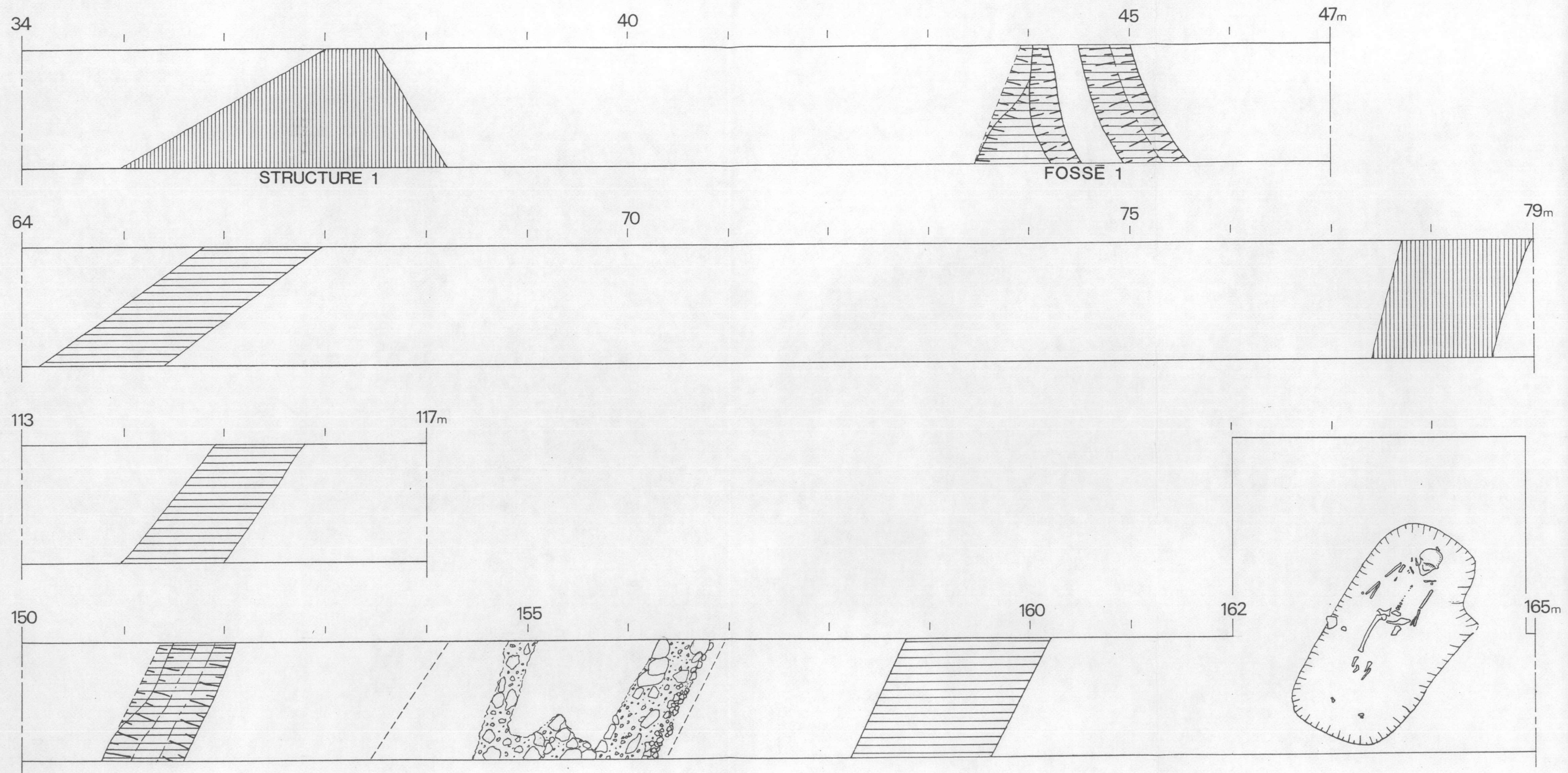


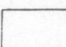
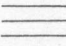


TRANCHEE 9



-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  limites supposées

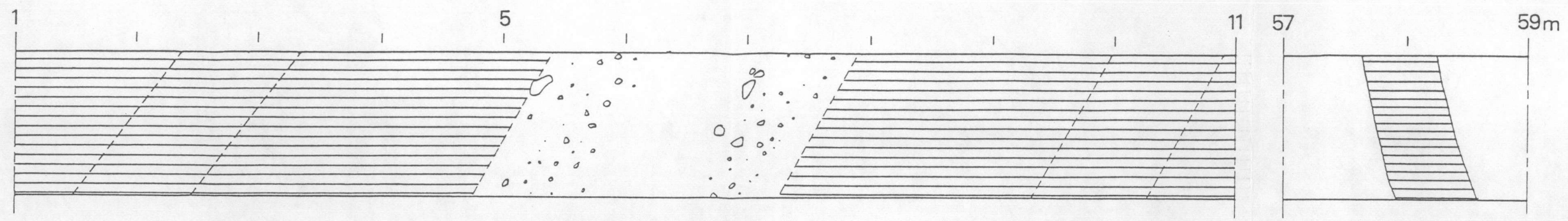
TRANCHEE 10



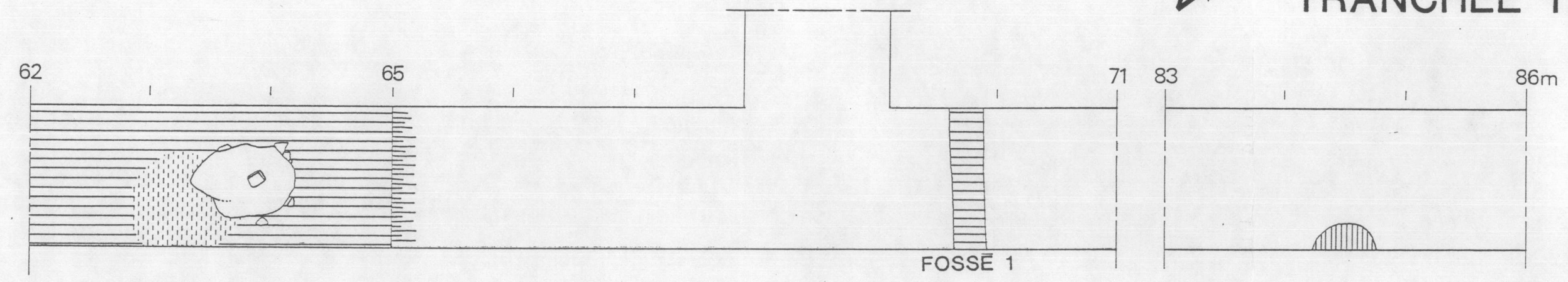
-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  limites supposées



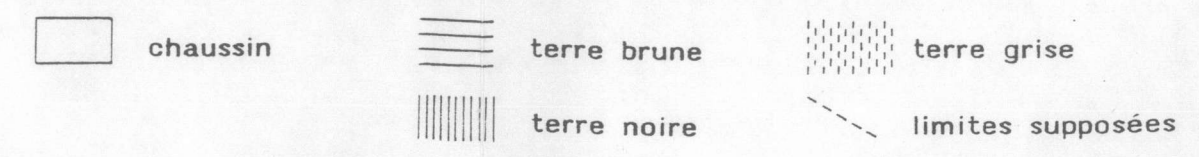
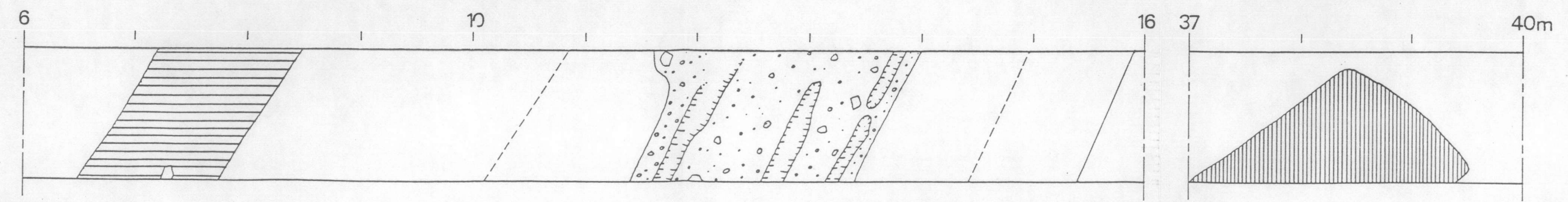
TRANCHEE 11



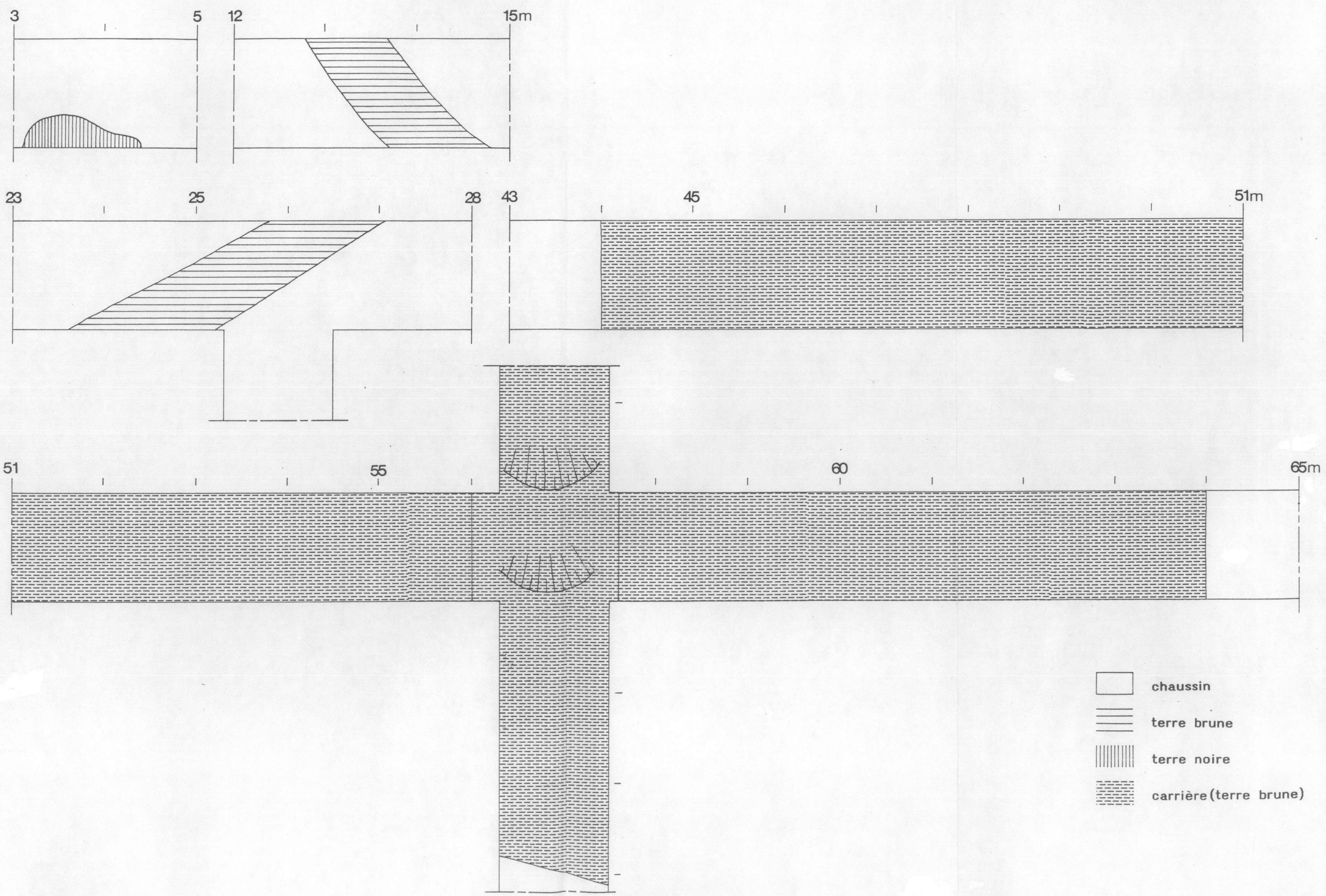
TRANCHEE 12(sud)

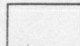
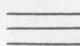

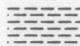


TRANCHEE 12(nord)



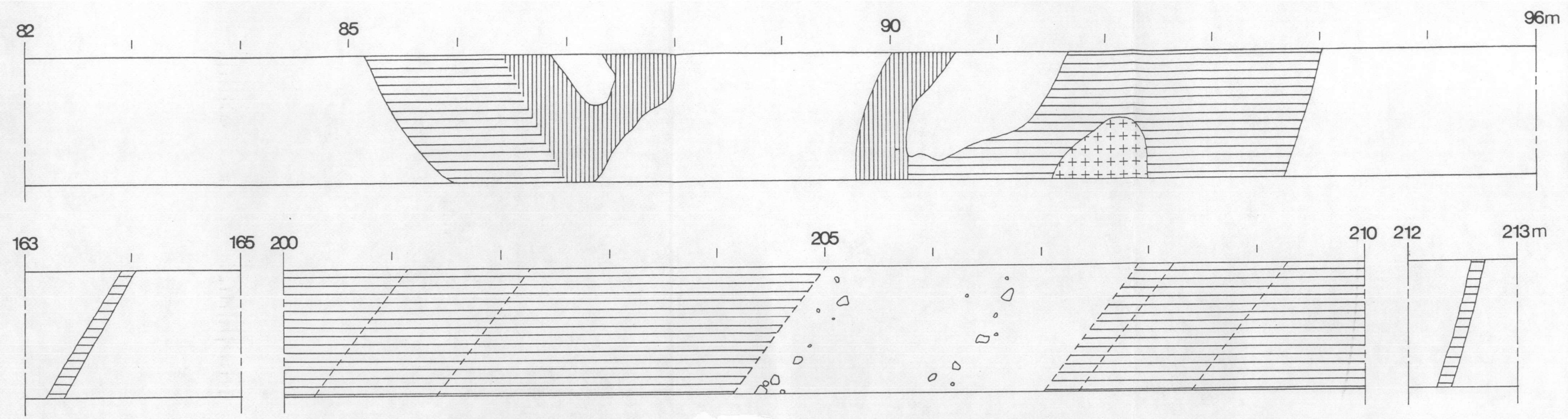
TRANCHEE 13
partie 1


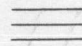
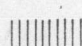
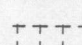
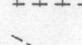


-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  carrière (terre brune)

TRANCHEE 13

partie 2



-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  foyer
-  limites supposées



85

90

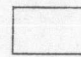

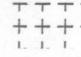
82

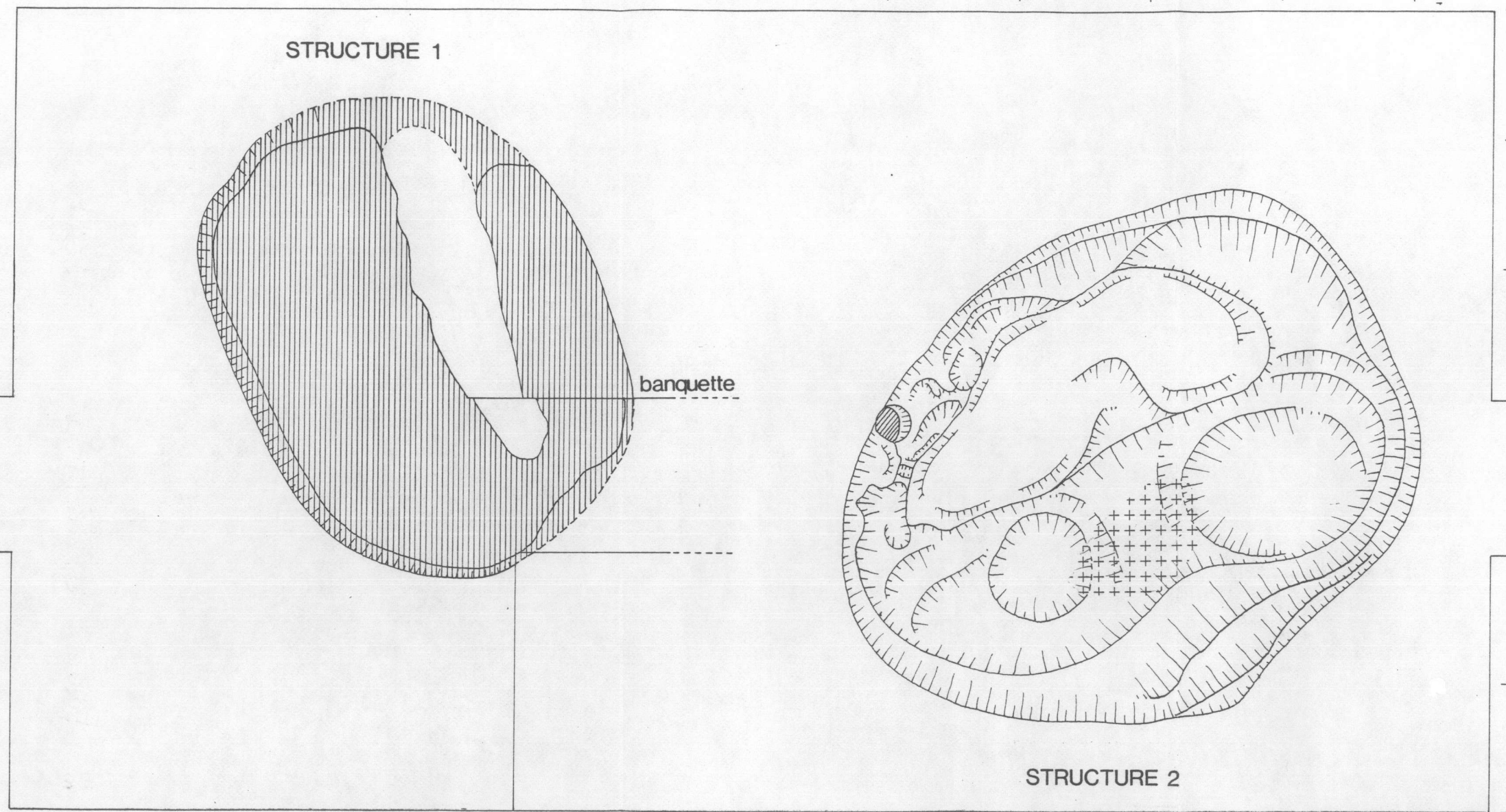
96m

STRUCTURE 1

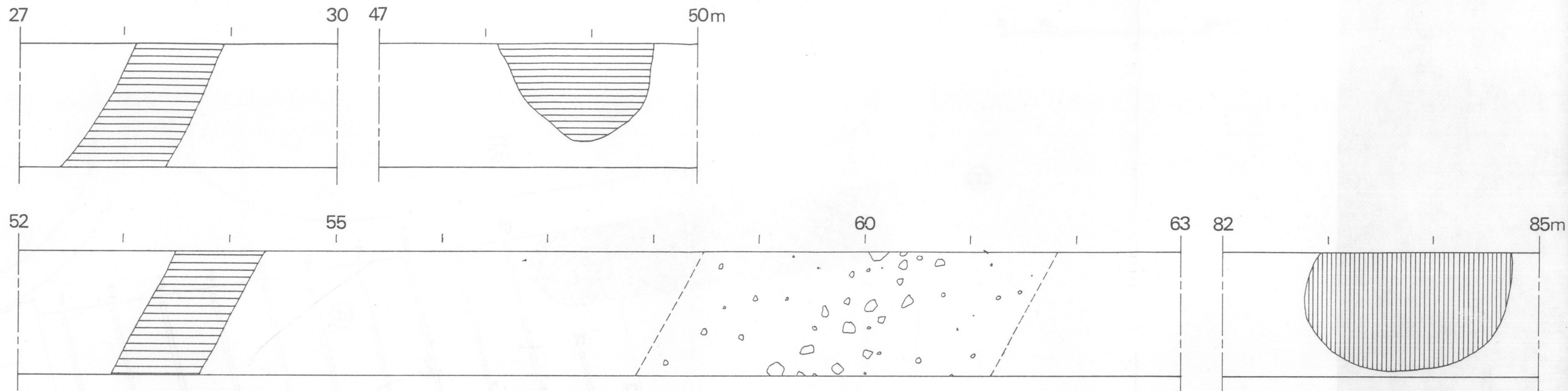
banquette

STRUCTURE 2

-  chaussin
-  terre noire
-  foyer

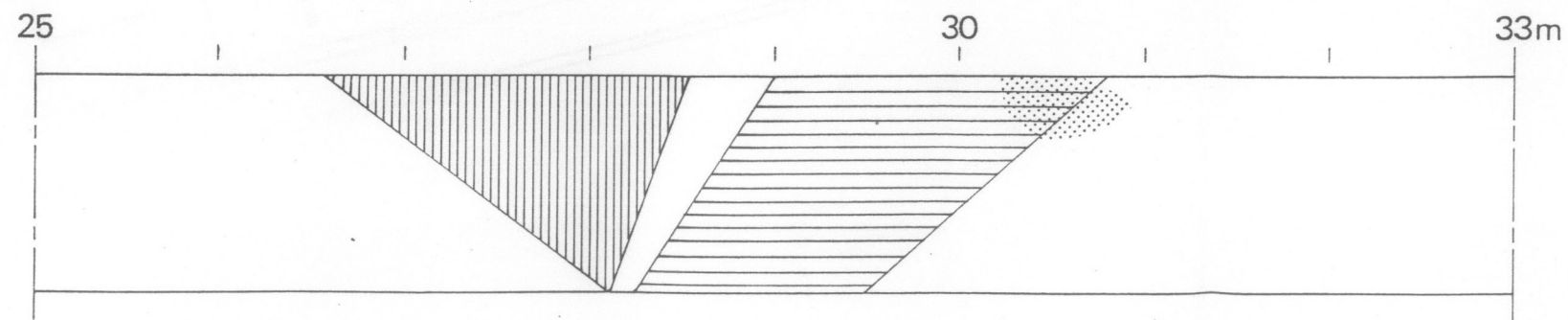



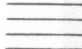



TRANCHEE 14

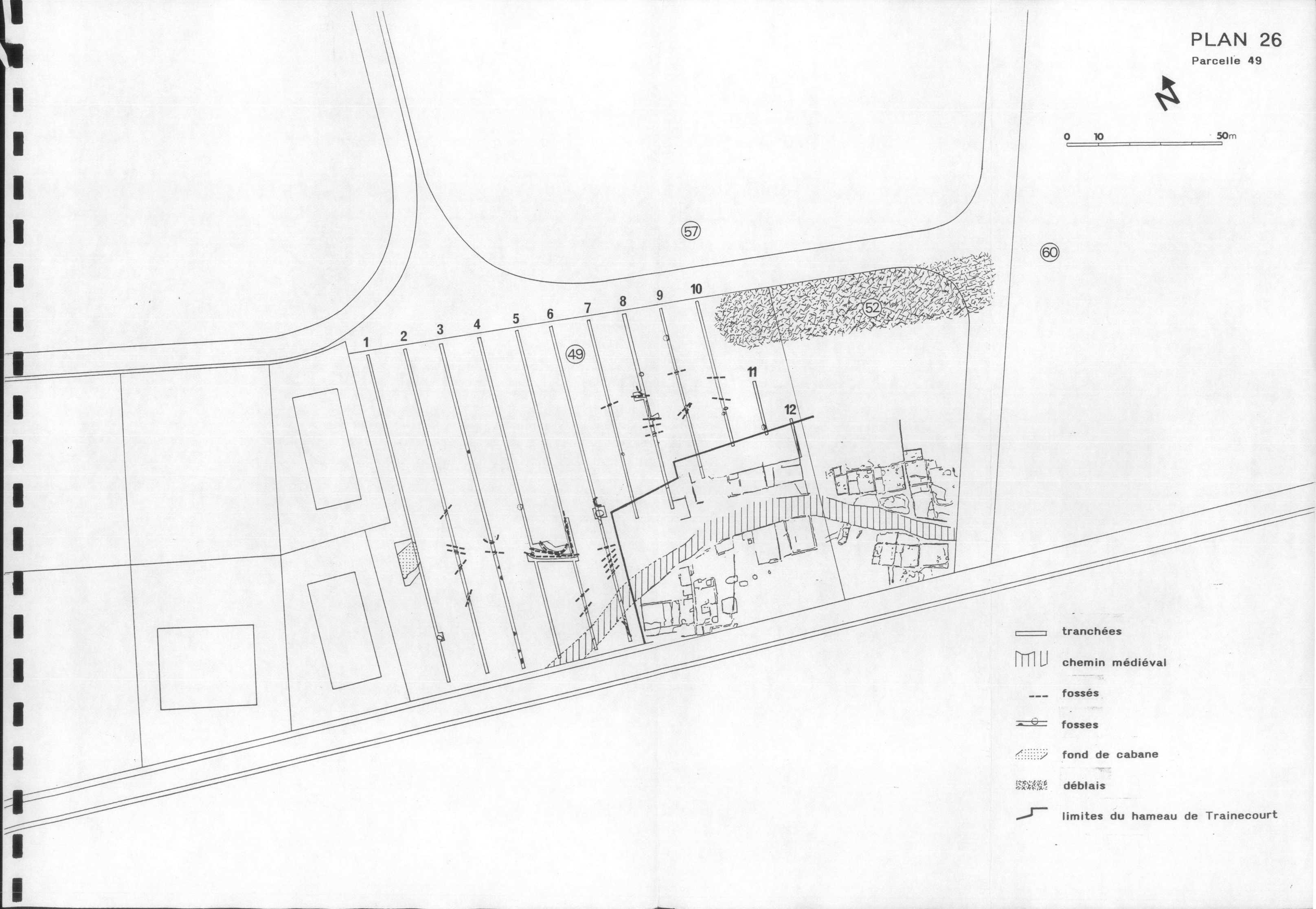
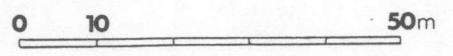


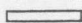



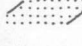
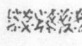

TRANCHEE 15

parcelle 49



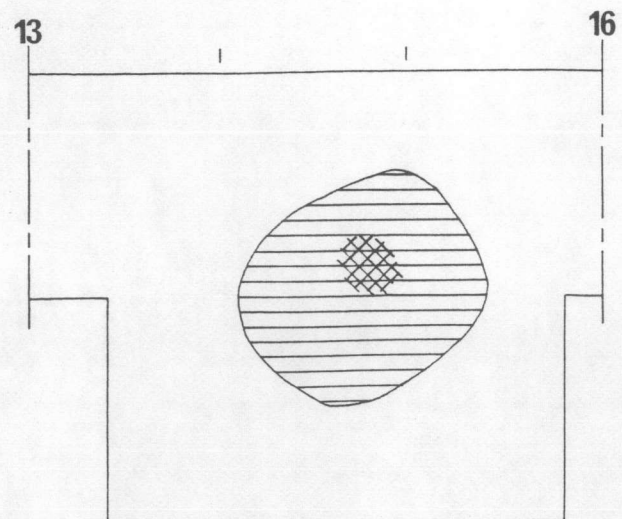
-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  coquilles de moules
-  limites supposées

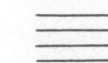

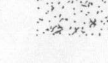


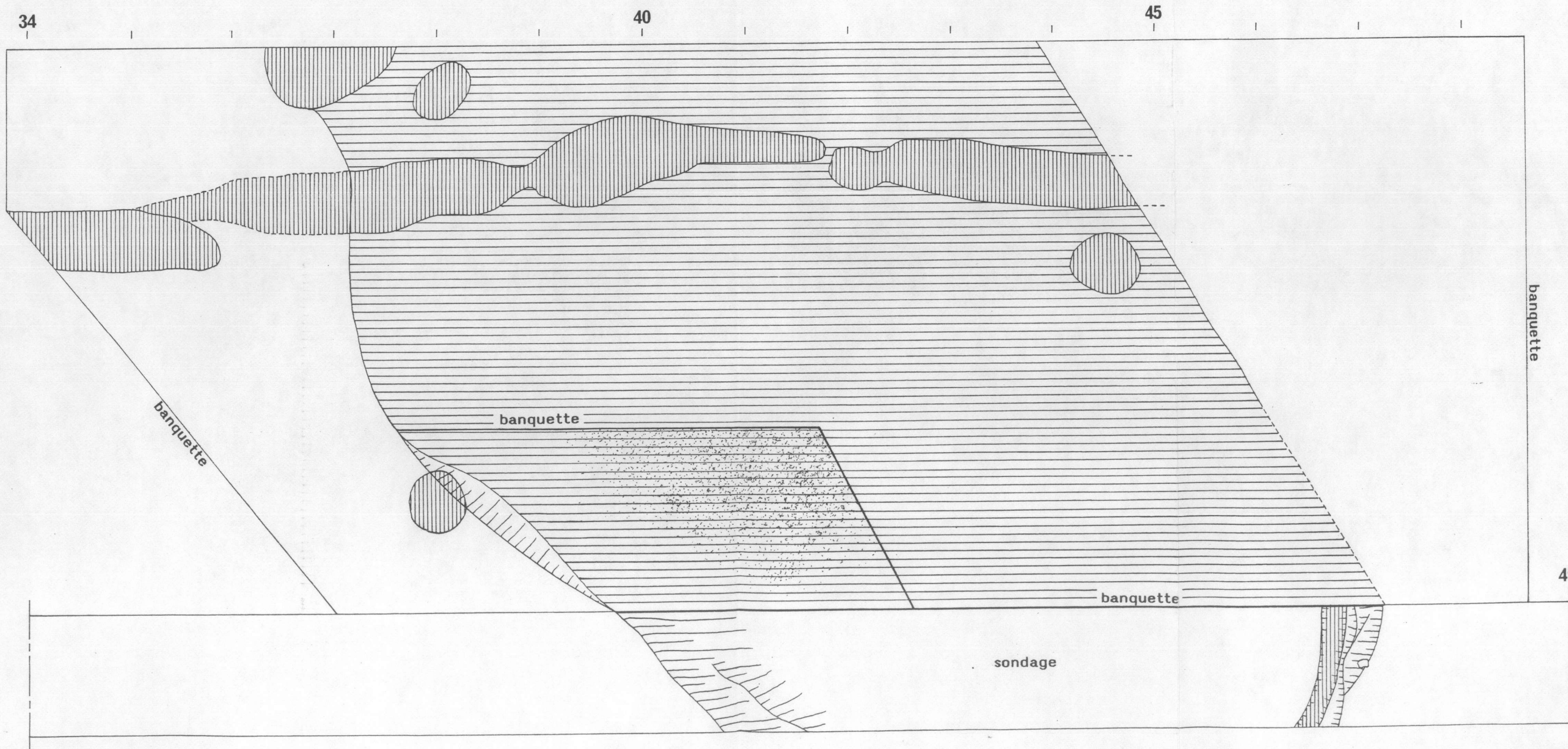
-  tranchées
-  chemin médiéval
-  fossés
-  fosses
-  fond de cabane
-  déblais
-  limites du hameau de Trainecourt



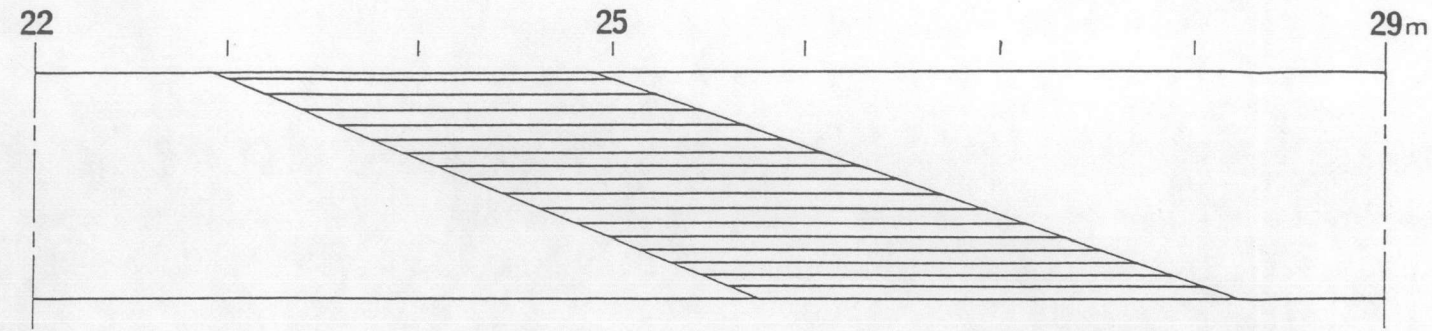
TRANCHEE 1

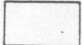
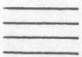


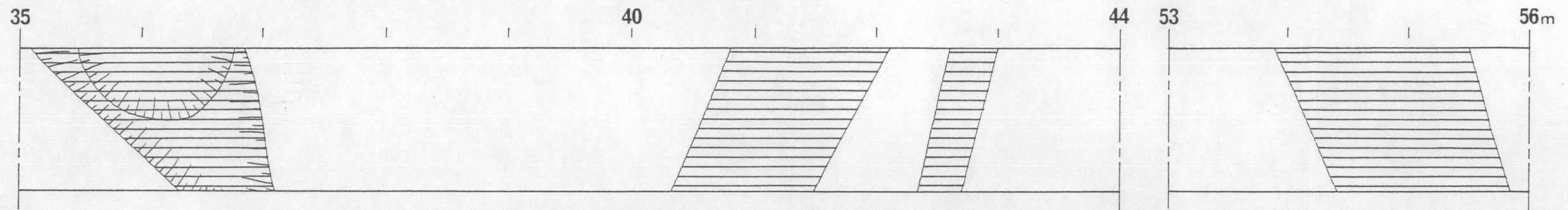
-  terre brune
-  terre humide
-  traces de cendres
-  charbons de bois et terre rougeie



TRANCHEE 2

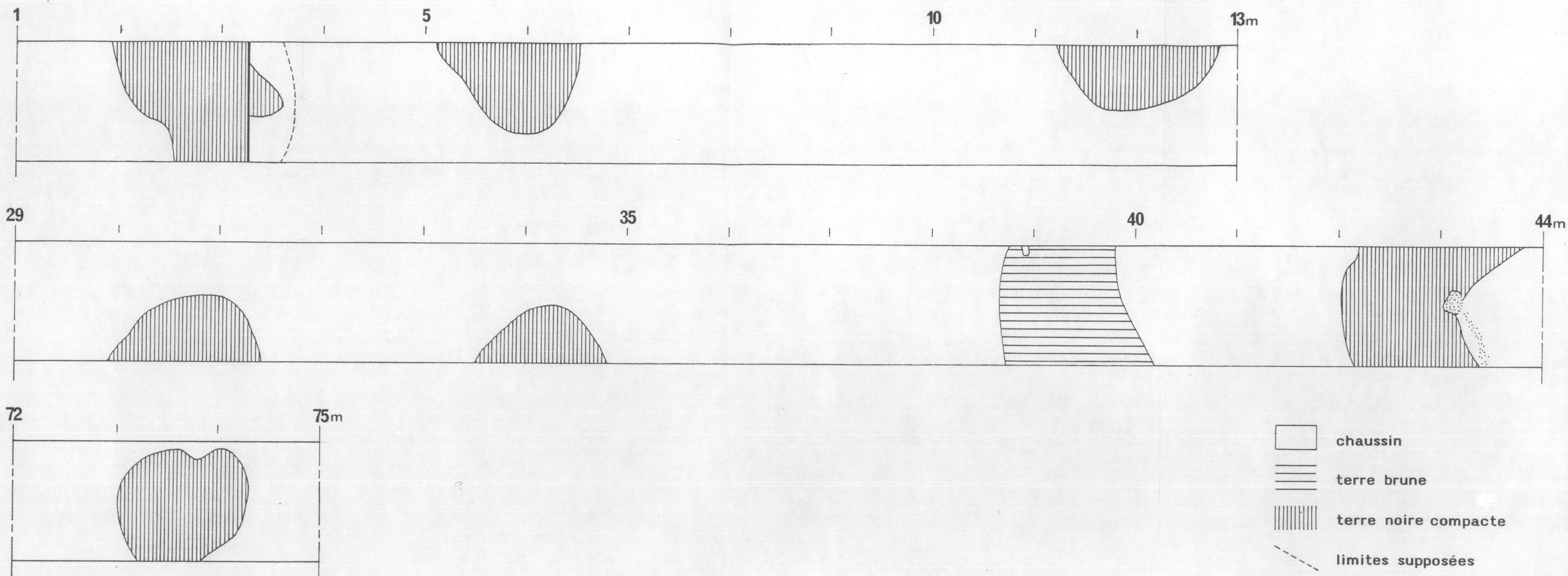


-  chaussin
-  terre brune

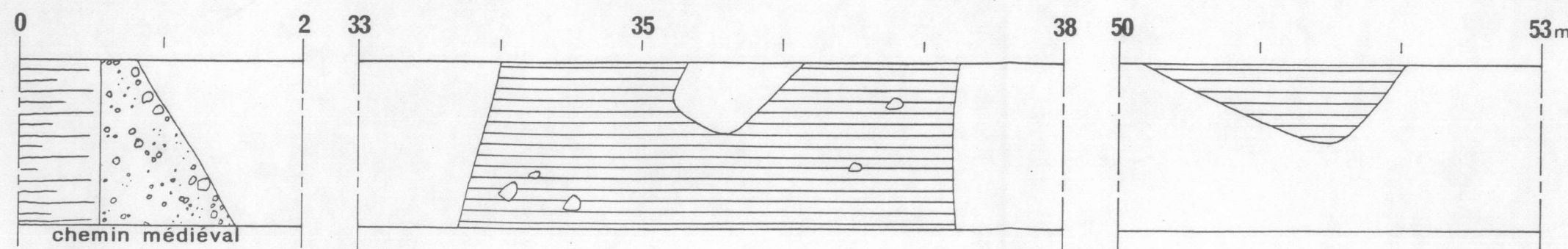




TRANCHEE 3

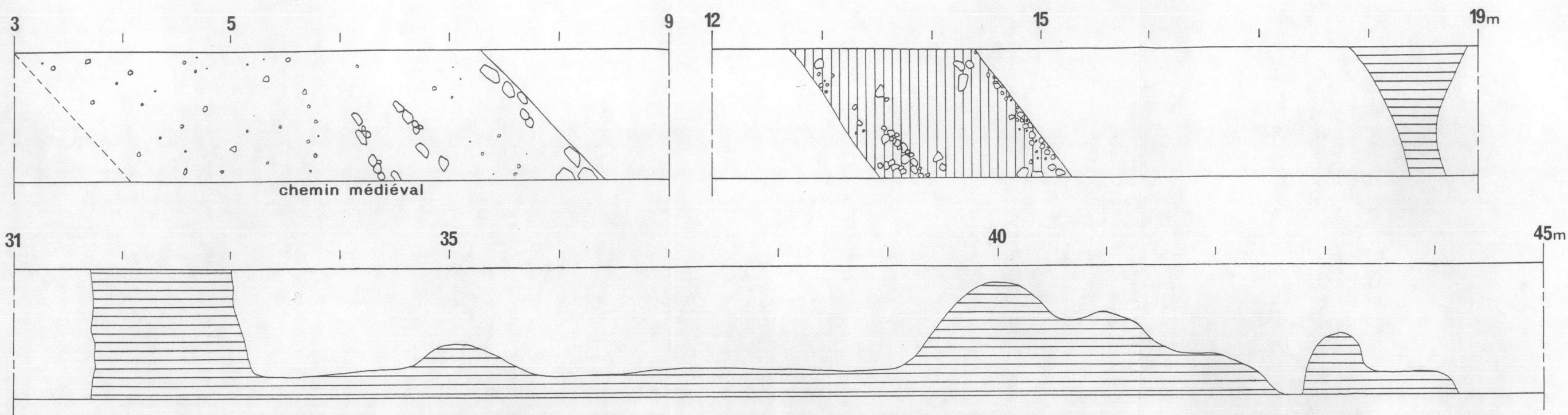


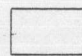
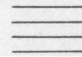


TRANCHEE 4





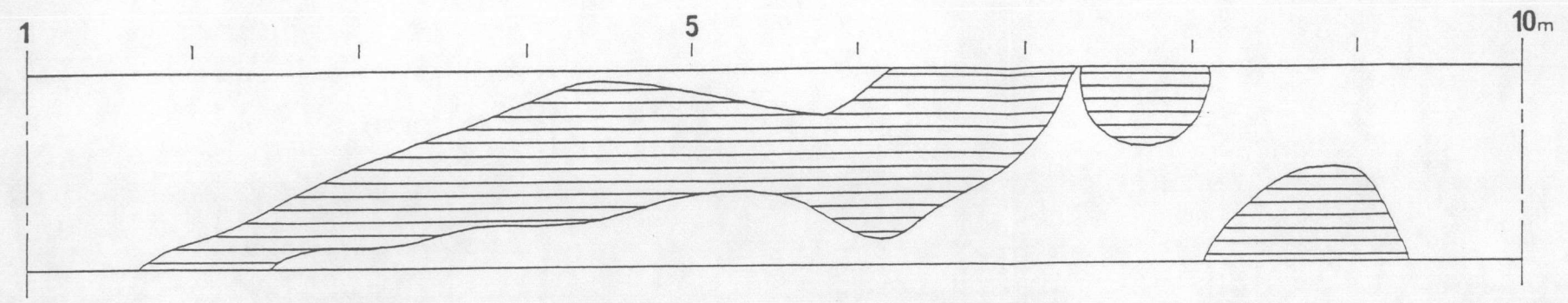
TRANCHEE 5

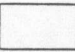
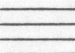



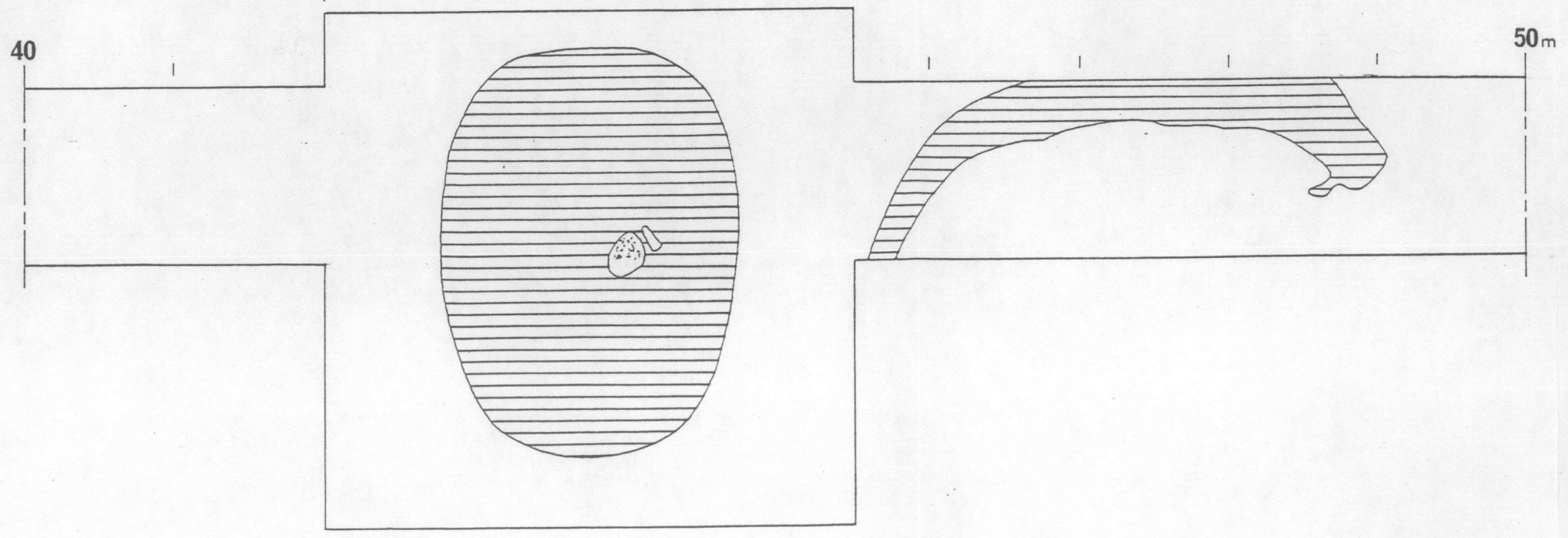
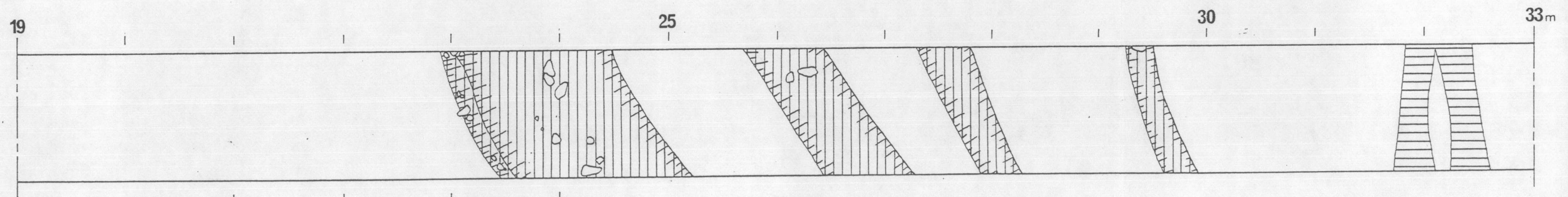
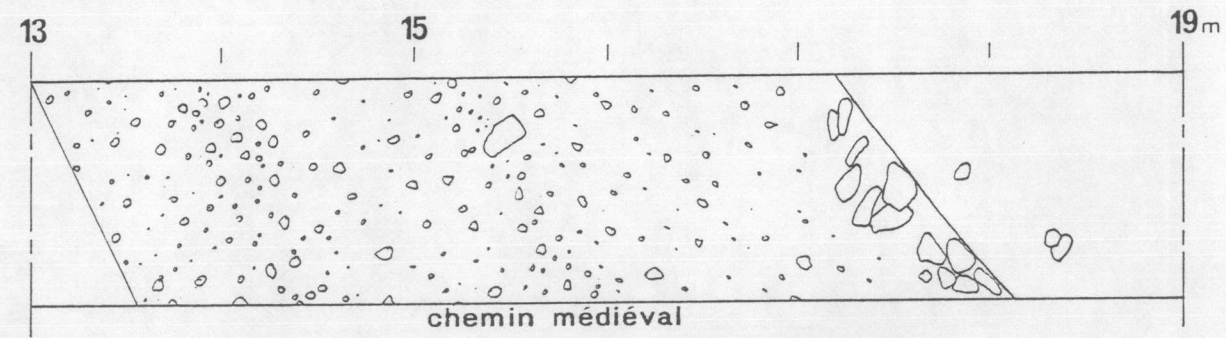
-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire
-  limites supposées



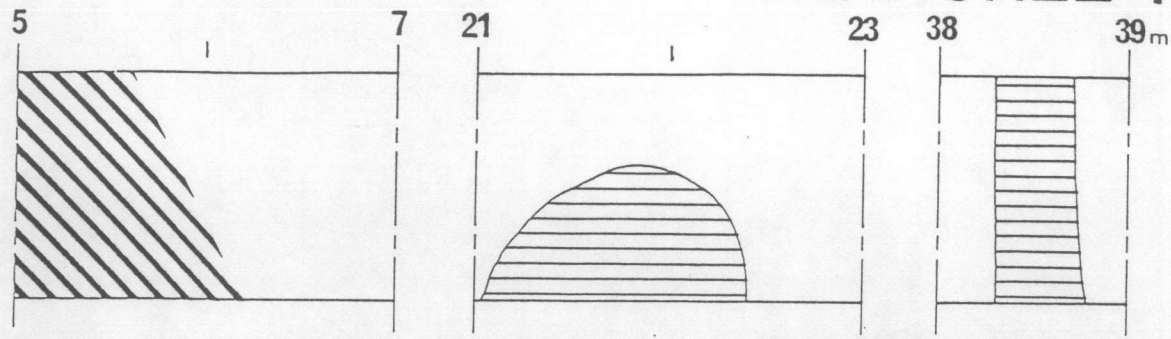
TRANCHEE 6



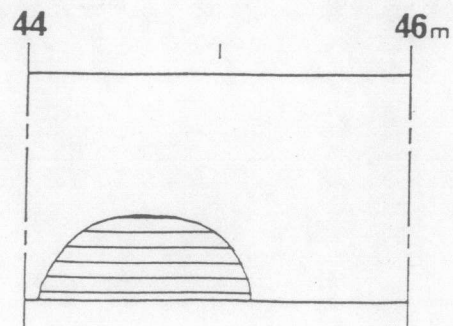
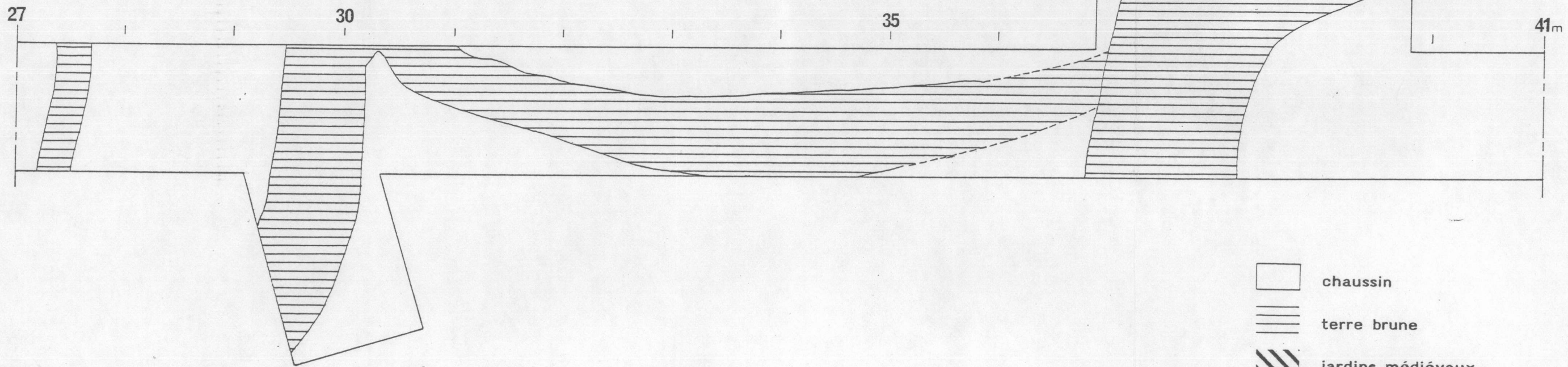
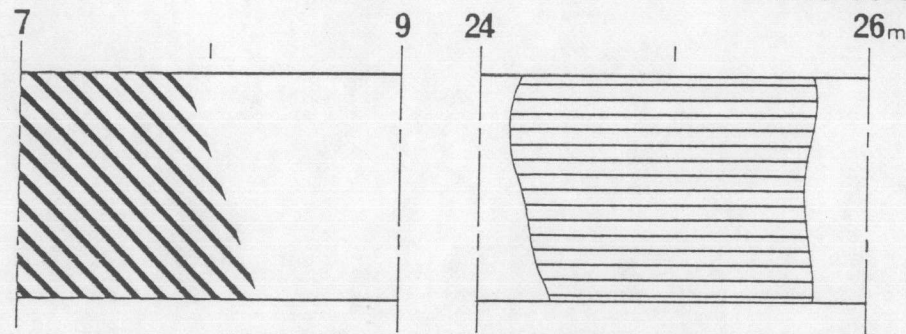
-  chaussin
-  terre brune
-  terre noire

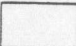
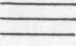




TRANCHEE 7

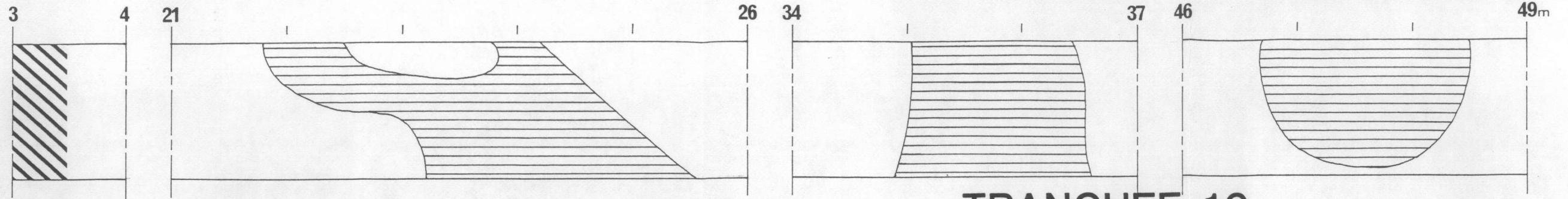


TRANCHEE 8

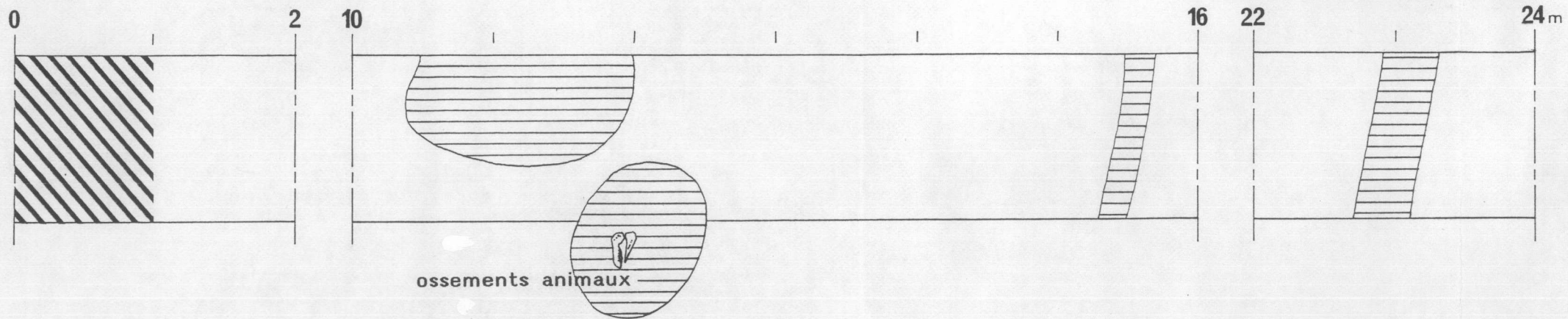


-  chaussin
-  terre brune
-  jardins médiévaux
-  limites supposées

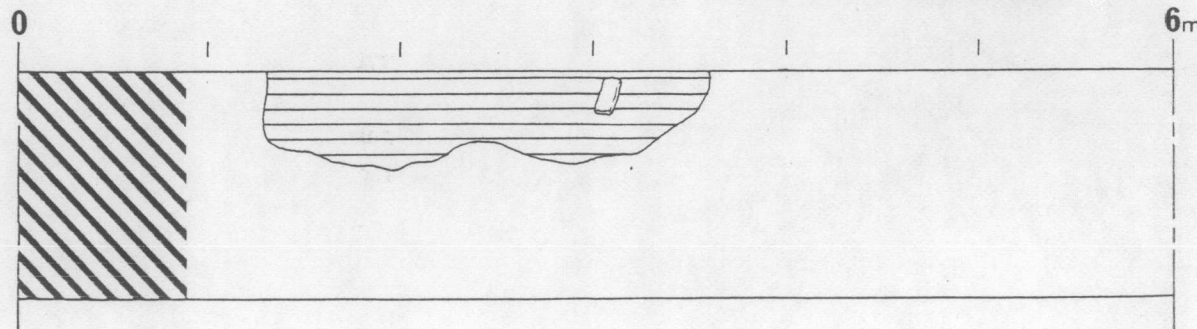
TRANCHEE 9

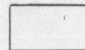
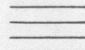

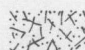



TRANCHEE 10

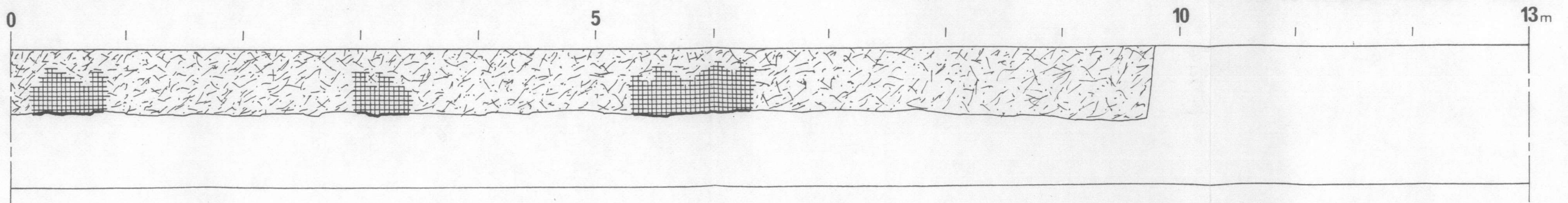


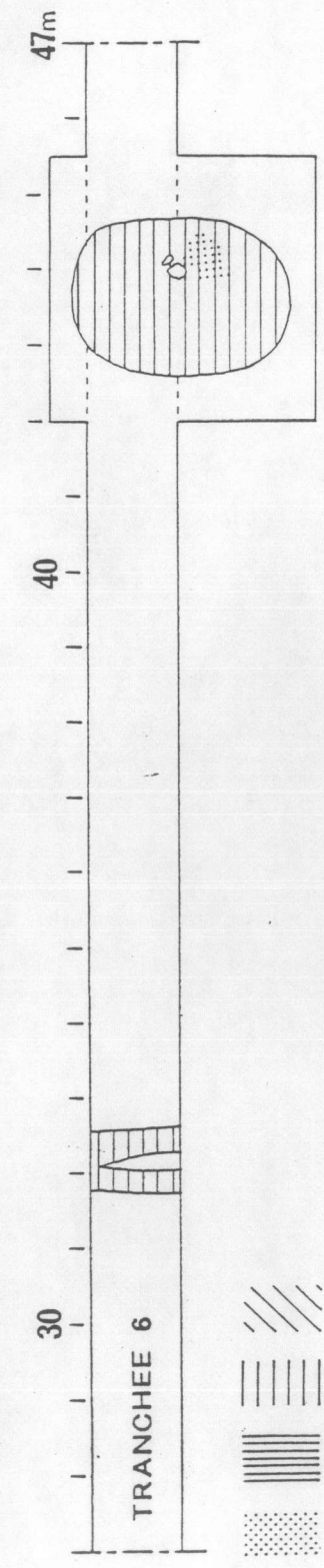
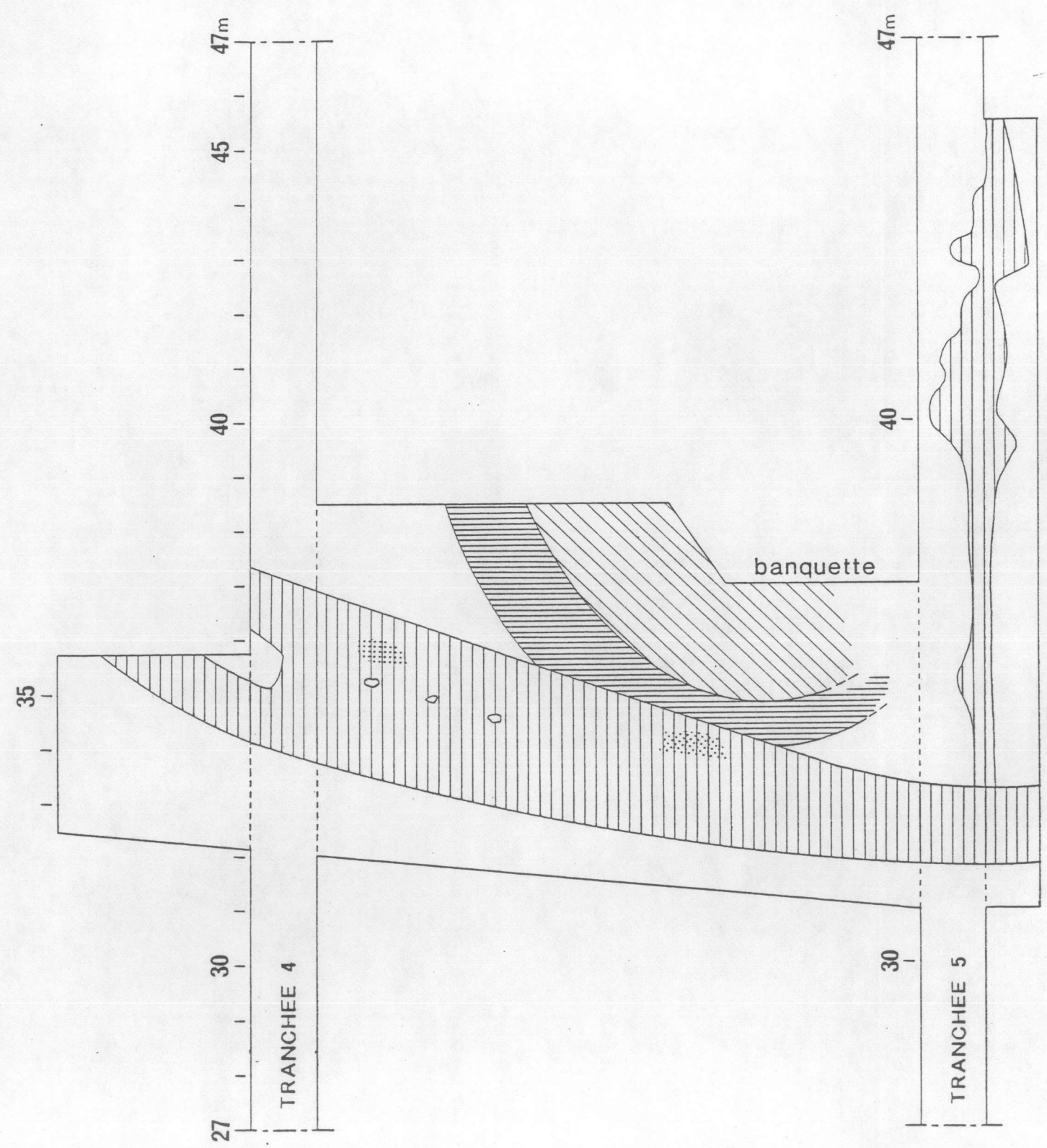
TRANCHEE 11


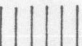
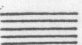



-  chaussin
-  terre brune
-  jardins médiévaux
-  gravats
-  traces du mur du quart S/E de la zone CC 22 (structure 7.2 - fouille 1987)

TRANCHEE 12





-  terre rougeâtre
-  terre brune
-  terre noire et brune
-  coquilles de moules